



Huitième séance

Jeudi 9 juin 2005, 10 h 15

Présidence de M. Alsalim et de M. Finlay

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Avant d'entamer nos travaux, permettez-moi de vous faire un résumé succinct du débat d'hier sur le rapport global intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé*.

Plus de 50 orateurs, représentant aussi bien les travailleurs, les employeurs que les gouvernements, ont pris part hier au débat sur ce rapport établi en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ils ont félicité le Directeur général pour la qualité de son rapport et ont apporté leur plein soutien à l'appel qu'il a lancé pour une alliance mondiale contre le travail forcé afin de résoudre ce problème mondial.

La discussion a été très concrète. Les délégués ont présenté des rapports sur les initiatives prises dans leur pays contre le travail forcé et ont apporté des informations complémentaires à ce rapport.

La discussion a également porté sur des questions d'ordre éthique. En effet, la violation de la dignité et de la liberté des êtres humains a été clairement condamnée par tous en raison de la façon dont elle dégrade la condition humaine.

Cette discussion a également porté sur les facteurs suivants très importants, d'autant plus importants pour la suppression du travail forcé, à savoir: une législation adéquate, sa mise en application effective, et notamment les sanctions pour leur effet dissuasif; des informations fiables et des actions de sensibilisation (études statistiques, publicité, campagnes dans les médias); le renforcement des capacités des gouvernements et de leurs partenaires sociaux; des programmes de réhabilitation pour les victimes; des alliances mondiales ainsi que locales reposant sur le dialogue social; des ressources financières et techniques appropriées de la part de l'OIT pour que les programmes de coopération technique s'inscrivent dans la durée.

Le débat a été le lieu d'un échange d'informations entre les bailleurs de fonds et les bénéficiaires, dans le cadre de demandes spécifiques de coopération technique. Plusieurs gouvernements ont manifesté leur soutien à un renforcement des travaux sur le Programme d'action spécial de lutte contre le travail forcé. C'est une discussion que nous devons poursuivre à propos du plan d'action qui sera présenté et débattu lors de la session de novembre du Conseil d'administration. Les participants au débat attendent un projet de plan d'action solide et stratégique découlant de ce débat très riche. Tant les employeurs que les travailleurs ont affirmé qu'il y avait lieu d'améliorer l'interactivité, laquelle est

censée caractériser le débat sur le rapport global. J'aimerais maintenant donner la parole au Greffier pour une annonce.

RATIFICATION DE CONVENTIONS INTERNATIONALES DU TRAVAIL PAR L'UGANDA, SAINT-KITTS-ET-NEVIS ET LE KIRGHIZISTAN

Original anglais: Le GREFFIER de la CONFÉRENCE

J'ai le plaisir de vous annoncer la ratification par le gouvernement de l'Ouganda, le 2 juin 2005, des instruments suivants: convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958.

J'ai en outre le plaisir d'annoncer la ratification par le gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis, le 3 juin 2005, de la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, ainsi que la ratification par le gouvernement du Kirghizistan, le 6 juin 2005, de la convention (n° 17) sur la réparation des accidents du travail, 1925.

J'aimerais également attirer votre attention sur la Forum des connaissances. Nous vous encourageons vivement à vous rendre à ce Forum sur le travail décent et l'économie informelle, qui est une des principales manifestations qui se tient parallèlement à la Conférence, dans le hall XIV, derrière la Salle des Assemblées. Une présentation multimédia y sera faite avec des DVD et des présentations de bases de données.

Plusieurs groupes de discussion se réuniront la semaine prochaine à l'heure du déjeuner. Des précisions concernant l'heure et le lieu des réunions vous seront données dans le *Bulletin quotidien*. Un journal sur le Forum des connaissances est également publié régulièrement. Vous le trouverez dans la zone de distribution des documents.

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original arabe: Le PRÉSIDENT

Nous reprenons maintenant la discussion des rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original portugais: M. DA COSTA PITRA NETO (*Ministre de l'Administration publique, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Angola*)

La réflexion sur les problèmes qui frappent le continent africain est impérieuse aujourd'hui, et tou-

tes les forces vives du continent et des pays des autres continents sont appelées à y prendre part.

Dans le contexte actuel de mondialisation des économies, l'un des principaux défis que les pays en développement doivent relever consiste à trouver un équilibre entre la compétitivité de leurs économies et l'exigence de justice sociale.

Bien que la mondialisation ait contribué ces dernières années, au développement des échanges commerciaux et à la richesse au niveau mondial, ces gains ont été répartis de façon inégale entre les différentes régions du monde. Dans certains cas, la mondialisation a aggravé les situations liées à l'exercice effectif des droits de l'homme, qu'il s'agisse de la pauvreté des populations, du taux de mortalité infantile, de la dégradation de la famille nucléaire, de la migration des peuples, du travail des enfants, du chômage et de la protection sociale des citoyens.

En Angola, la paix retrouvée et la consolidation du processus de réconciliation nationale donnent au gouvernement, en coopération avec les partenaires sociaux et la société civile, des occasions de mettre en œuvre son programme de reconstruction nationale et de développement du pays.

Dans ce contexte, nous constatons que les relations entre le gouvernement et les partenaires sociaux se sont renforcées dans les différents forums. Le gouvernement a donc écouté et recueilli les contributions sur différents points et, d'une certaine manière, il a permis d'associer les partenaires à la mise en œuvre des plans et des programmes adoptés dans le but d'améliorer le bien-être des populations.

L'investissement dans le capital humain, par le biais de la formation et par l'acquisition de compétences par les angolais, est un de nos principaux défis. C'est d'ailleurs un facteur essentiel pour le développement de notre pays. A ce propos, nous sommes en train d'élaborer le programme indicatif du gouvernement pour la mise en valeur de la main-d'œuvre nationale. L'objectif en est d'élever le niveau de compétence de la main-d'œuvre nationale et de mettre en œuvre des politiques adaptées et durables pour le développement du pays. La croissance a atteint 10 pour cent en 2004. S'agissant encore de la formation professionnelle, le gouvernement accorde une attention particulière à l'augmentation des capacités des centres de formation professionnelle, à l'amélioration et l'adaptation des cours en fonction du marché du travail et à la qualification des enseignants et des formateurs.

Quant à la politique active de l'emploi, compte tenu du stade de développement de l'économie de notre pays, le secteur primaire et le secteur secondaire de l'économie sont ceux qui ont le plus besoin de notre attention. D'ailleurs, nous sommes en train d'élaborer un projet de loi sur le premier emploi. Cet instrument juridique fixe les lignes directrices des différents programmes permettant l'insertion des jeunes à la recherche d'un premier emploi.

Nous appliquons également un ensemble de mesures créatrices d'emplois, parmi lesquelles je soulignerais les suivantes: le programme pour les travailleurs indépendants, qui a contribué à réduire le chômage de manière significative; le programme de stages professionnels, une mesure qui donne aux jeunes qui viennent d'obtenir un diplôme l'expérience professionnelle pratique indispensable pour qu'ils puissent entrer plus facilement sur le marché du travail; l'attribution d'une carte profes-

sionnelle à ceux qui ont une formation professionnelle afin d'attester de leurs compétences professionnelles.

Le gouvernement, à l'instar des autres gouvernements du monde, développe également un vaste programme de lutte contre le VIH/SIDA. Dans le domaine de l'emploi, nous venons d'approuver une charte légale sur «le VIH/SIDA, emploi et formation professionnelle» qui, outre qu'elle définit les différentes formes de prévention et de conduite pour les travailleurs touchés, établit des programmes d'éducation sur le VIH/SIDA au sein des entreprises et institutions publiques, et l'enseignement d'un module sur le VIH/SIDA dans tous les cours organisés dans les centres de formation professionnelle publics et privés; une vaste campagne d'information est également lancée sur les lieux de travail.

Dans le domaine de la protection sociale des citoyens, depuis 2004, nous avons la loi fondamentale sur la protection sociale. C'est un instrument juridique normatif qui encadre et définit les grandes lignes d'un dispositif qui garantira de manière permanente la protection sociale à trois niveaux: la protection sociale de base, la protection sociale obligatoire et la protection complémentaire. Ces politiques, en matière de sécurité sociale et de protection sociale, contribueront à réduire les effets les plus dévastateurs de la guerre.

Nous tenons à souligner que nous sommes en train d'élaborer un programme visant à préciser les niveaux de responsabilité et le statut des citoyens de l'Etat, du gouvernement, des partenaires sociaux, enfin de tous les agents économiques, dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation professionnelle et des politiques actives de l'emploi.

Après trente années de guerre qui ont dévasté notre pays, nous sommes aujourd'hui plus optimistes; les Angolais et les Angolaises sont unis par la volonté d'avancer ensemble, dans un esprit de réconciliation et de citoyenneté et dans le plein respect des droits des citoyens. Nous nous engageons à respecter les principes fondamentaux qui doivent conduire le monde aujourd'hui. Nous espérons que les résultats de cette Conférence contribueront au renforcement de la paix et de l'entente entre les pays, ainsi qu'au progrès et à la qualité de vie de nos concitoyens.

Original arabe: M. DKHIL (Ministre des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'étranger, Tunisie)

Les orientations générales présentées par M. Juan Somavia sont dignes du plus grand intérêt, d'autant plus qu'elles ont souligné la nécessité de renforcer les acquis qui ont été réalisés en vue d'aller de l'avant vers la mise en œuvre des Objectifs de développement du Millénaire et le renforcement d'un système multilatéral qui prend en compte les priorités du développement humain et qui fait du travail décent, avec toutes ses composantes, un objectif mondial.

Le monde du travail fait face aujourd'hui à de nouveaux défis inhérents à la mondialisation et qui consistent, en particulier, à l'accroissement du chômage, à l'accentuation de la concurrence, ce qui entraîne la perte de millions d'emplois dans nos pays.

Ceci requiert, de notre part à tous, une évaluation et une nouvelle approche des relations professionnelles en vue de permettre l'amélioration de la productivité, conformément à des normes précises convenues entre les partenaires sociaux, de sauve-

garder ainsi l'entreprise et bien évidemment de préserver les postes d'emploi, de préserver en même temps le pouvoir d'achat des travailleurs.

Nous appelons aujourd'hui à renforcer le dialogue sur cette équation aussi bien au plan national qu'international, sous l'égide de notre prestigieuse Organisation.

Les prochaines échéances internationales, notamment le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra à New York afin d'évaluer les réalisations dans le cadre des Objectifs de développement du Millénaire, constituent une occasion propice pour débattre de cette problématique et sensibiliser davantage à la nécessité d'intégrer la notion de travail décent dans les stratégies nationales de développement, en vue de promouvoir l'emploi, combattre la pauvreté et prêter l'assistance et l'aide internationale requise, à cette fin, pour que la mondialisation soit plus juste et à même de garantir le bien-être pour tous.

Nous sommes convaincus que le Fonds mondial de solidarité, créé à l'initiative de la Tunisie, constitue un important mécanisme international à même de contribuer à la concrétisation de la Déclaration du Millénaire.

La Tunisie accorde une place de choix à la dimension sociale du développement, qui a pour effet de réaliser le développement économique et le progrès social dans le cadre de la cohésion, la solidarité et le dialogue entre partenaires sociaux, en considérant l'homme comme étant la finalité et le moyen de toute œuvre de développement.

A cet effet, le Président de la République tunisienne a fait de la corrélation entre les dimensions économique et sociale du développement l'un des principes fondamentaux de son approche de développement, qui a prouvé sa pertinence et son efficacité.

Cette approche a permis la réalisation d'importantes réussites dans le domaine du développement humain, objet de reconnaissance internationale. En effet, la Tunisie a pu concrétiser les buts fixés en vue d'atteindre les huit objectifs du Millénaire, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, dont le taux est tombé à moins de 4,2 pour cent, le taux de mortalité infantile a baissé pour atteindre 22 pour mille, l'amélioration de la santé maternelle, la généralisation de l'enseignement et de l'éducation, la réduction de l'analphabétisme, le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes et la consolidation du rôle de la femme.

Dans ce cadre, l'Etat tunisien a mis en place un dispositif global comportant des programmes, des mécanismes et des encouragements visant à promouvoir l'emploi, en particulier l'emploi des jeunes qui occupe la première place dans le programme présidentiel 2004-2009. Ce dispositif a permis d'atteindre un taux élevé de couverture des demandes additionnelles d'emplois pour les diplômés du supérieur et des compétences issues de la formation professionnelle dans les différentes spécialités.

Cette politique a contribué à l'amélioration de l'équilibre entre les offres et les demandes d'emplois et a permis de ramener le taux de chômage à 13,9 pour cent en 2004.

Le rapport annuel du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes en Palestine, et dans les autres territoires occupés, met, de nouveau, en exergue cette question qui demeure une source d'inquiétude et de préoccupation, compte tenu de la grande souffrance qu'endure le peuple palestinien

dans toutes ses composantes, ce qui est contraire aux droits fondamentaux les plus élémentaires reconnus par les instruments internationaux du travail.

Nous espérons que l'Organisation internationale du Travail agisse davantage à ce sujet au travers notamment de la dynamisation du Fonds palestinien de l'emploi et de la protection sociale, afin de garantir un travail décent pour les travailleurs palestiniens.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Tunisie accueillera, au cours du mois de novembre prochain, la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information que le président Zine El Abidine Ben Ali a appelé depuis 1998 à sa tenue. Cette manifestation vise à instaurer une société mondiale du savoir équitable et solidaire et qui offre à tous les pays l'opportunité de tirer parti de l'évolution rapide des technologies de la communication, au service de leur développement, et de créer davantage d'emplois pour les jeunes et les cadres.

Nous comptons sur la présence accrue de toutes les parties prenantes – gouvernements, employeurs, travailleurs ainsi que les autres composantes de la société civile – afin qu'elles participent activement aux travaux de ce sommet onusien et qu'elles contribuent à sa réussite.

Original anglais: M. WAGSTAFF (travailleur, Nouvelle-Zélande)

Je vous présente les salutations cordiales des délégués du Conseil des syndicats de la Nouvelle-Zélande et des travailleurs de mon pays. Je voudrais formuler des commentaires sur le rapport du Directeur général, *Consolider les progrès et aller de l'avant*.

Le Conseil des syndicats de Nouvelle-Zélande approuve ce rapport qui met l'accent sur la question de la valeur et de la dignité du travail dans nos sociétés contemporaines et sur l'engagement ferme de faire du travail décent un droit pour tous les travailleurs.

Le rapport du Directeur général est tourné vers l'avenir et est stratégique, comme il se doit. Le Conseil des syndicats de la Nouvelle-Zélande soutient l'action qui vise à mieux comprendre l'avenir du travail, l'évolution qui se dessine, la mondialisation, et à élaborer des stratégies pour faire progresser le travail décent dans le monde. La qualité du travail est fondamentale pour tous les travailleurs, et ceux de la Nouvelle-Zélande ont beaucoup progressé récemment dans la réalisation du travail décent.

Les élections de 1999 et la réélection d'un gouvernement travailliste trois ans plus tard ont permis d'améliorer beaucoup la situation des travailleurs et des syndicats néo-zélandais. L'économie, dans son ensemble, connaît une croissance soutenue depuis cette date qui a permis d'accroître les possibilités d'emplois. De fait, le taux de chômage a baissé et est l'un des plus bas de l'OCDE, résultat que beaucoup jugeaient irréaliste il y a dix ans.

Néanmoins, on enregistre aujourd'hui une pénurie importante de main-d'œuvre dans divers secteurs. Malgré les problèmes que cette situation pose, elle a conduit les travailleurs à rechercher de nouvelles filières plus gratifiantes.

Nous avons fait l'expérience amère de l'expansion capitaliste de la déréglementation, qui repose sur les forces du marché, et nous savons qu'elle n'est pas favorable au travail décent. En Nouvelle-Zélande, la législation néolibérale sur l'emploi a débouché, entre autres, sur une forte

baisse du taux de syndicalisation et sur une baisse de la qualité du travail.

Les employeurs cherchaient davantage à diminuer les coûts de main-d'œuvre et se sont engagés dans la voie d'une baisse des salaires, des qualifications et de la productivité. Maintenant, dans une situation plus favorable, au moyen du dialogue social, les syndicats progressent avec les employeurs et le gouvernement, dans la voie de l'amélioration du travail et, comme le recommande le Directeur général dans son rapport, le tripartisme joue un rôle très important.

Avancée positive: le gouvernement s'est engagé à faire du secteur public, où le taux de syndicalisation est en moyenne plus élevé que dans le secteur privé, un modèle pour instaurer le travail décent. Ainsi des structures tripartites ont été établies et les syndicats, les employeurs et le gouvernement ont défini ensemble des stratégies d'emploi – égalité en matière de rémunération et d'emploi, pensions, santé et sécurité, conciliation des responsabilités professionnelles et familiales. Leur objectif est de parvenir à des solutions durables.

Cependant, beaucoup reste à faire. Je veux dire clairement que la vision, l'articulation et l'engagement de l'OIT en faveur du travail décent continuent de jouer un rôle important.

Néanmoins, le spectre de mesures libérales et néfastes pour les travailleurs plane sur la Nouvelle-Zélande: les principaux partis d'opposition, à l'occasion des prochaines élections législatives, proposent les politiques qui ont échoué pendant les années quatre-vingt-dix et qu'ils appliqueront s'ils sont élus.

Comme la rouille, le néolibéralisme ne s'arrête jamais. Les mesures néolibérales vont à l'encontre du travail décent – pas de dialogue avec les syndicats, pas de tripartisme, davantage d'inégalité, moins de sécurité et moins de dignité pour les travailleurs.

Les institutions telles que l'OIT doivent donc continuer à promouvoir les véritables alternatives à ces politiques, notamment dans le cadre de l'Agenda du travail décent, et combattre la réapparition et la propagation de politiques néolibérales qui vont à l'encontre des travailleurs et des syndicats.

Il ne fait aucun doute que la création d'une législation du travail qui vise à promouvoir l'organisation syndicale et la négociation collective est essentielle pour le travail décent.

Dans le cadre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et d'une bonne législation du travail, le travail décent peut devenir une réalité. Mais il faut un plan conjoint d'action à l'échelle mondiale en faveur du travail décent. L'OIT est bien placée pour le mener à bien. Il faut aussi une action concertée des travailleurs syndiqués, des employeurs et des gouvernements, grâce au respect mutuel et au dialogue, pour aller dans le sens de l'engagement de l'OIT en faveur du travail décent.

Je voudrais aborder une question essentielle qui est traitée dans le rapport du Directeur général, à savoir le travail forcé. Il n'y a pas de formes plus indécentes de travail que le travail forcé. Dans la région Asie Pacifique, plus de 9,5 millions de personnes sont soumises au travail forcé, soit 75 pour cent des personnes dans cette situation à l'échelle mondiale. Il faut une action coordonnée dans les lieux d'origine, de transit et d'accueil. Pour éliminer le travail forcé, il faut que les parties prenantes, à

l'échelle nationale, à tous les niveaux, s'engagent fermement à mettre un terme à cette violation flagrante des droits de l'homme.

L'utilité de l'OIT n'a jamais été aussi importante et le Congrès des syndicats de la Nouvelle-Zélande approuve le rapport du Directeur général qui devrait servir de base à la poursuite des activités de l'OIT dans ce domaine.

M. BILTGEN (*Ministre du Travail et de l'Emploi, Luxembourg*)

Permettez-moi d'abord d'apporter les félicitations du Luxembourg et de la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au Président de notre Conférence internationale du Travail. Merci également à notre Directeur général de nous présenter cette année-ci des pistes de réflexion en vue de concrétiser, et cela à tous les niveaux, le lien entre la globalisation économique et le développement social durable fondé sur le travail décent, notamment dans le cadre de la lutte contre le travail forcé.

La globalisation à tous les niveaux n'est plus une question, c'est une réalité. A nous de la canaliser de manière à en faire bénéficier tous les acteurs. Le travail décent pour tous en est la pierre angulaire.

La réponse à la question soulevée par le Directeur général comporte un volet formel et un volet de fond.

Quant au fond, j'aimerais soumettre à votre réflexion une citation datant de 1981 déjà: «En face de cette réalité contemporaine qu'est le conflit entre capital et travail, on doit rappeler avant tout un principe: celui de la priorité du travail par rapport au capital. Ce principe concerne le processus même de la production dont le travail est toujours une cause efficiente première, tandis que le capital, comme ensemble des moyens de production, demeure seulement un instrument ou la cause instrumentale.» Je viens de vous lire le début du chapitre XII de l'encyclique *Laborem exercens* de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II récemment décédé et unanimement pleuré par les hommes politiques de par le monde, dont les plus libéraux. Et j'aimerais rapprocher ces citations, d'une part, des réflexions du Directeur général Juan Somavia, qui répète dans son rapport introductif que le travail décent pour tous sera la base de toute la réflexion sur une mondialisation juste et au service de tous et, d'autre part, des explications du Commissaire européen au commerce, M. Mandelson, qui, devant une récente Conférence OIT/Commission européenne, a clairement indiqué que: «la politique du commerce international n'était pas censée démanteler la politique sociale mais la libéralisation internationale devrait pouvoir développer une croissance économique à long terme, jetant ainsi la base pour le combat contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie et de travail».

C'est avec beaucoup d'intérêt encore que mon gouvernement suit les actions du nouveau directeur de l'OMC en vue de la prise en compte des éléments menant à une mondialisation économique et sociale équitable. Du fait de l'action déterminante de l'OIT, il commence à y avoir accord général dans toutes les enceintes sur le fait qu'il y a un renforcement mutuel entre croissance économique, politique sociale, emploi et finalité environnementale. La Stratégie européenne dite «de Lisbonne» a clairement tracé cette voie et est en ligne avec la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La croissance est nécessaire mais elle n'est pas une fin en soi. Elle doit être au service

de la cohésion sociale et de la création d'emplois décents.

Reste à trouver les moyens formels et financiers de mettre en pratique cette prise de conscience universelle. Si on veut poursuivre des objectifs justes, tels que l'emploi décent pour les jeunes et la santé et la sécurité au travail, il ne faut pas nous tromper. Il faut des moyens financiers de base, surtout au niveau des pays en développement. L'aide à la coopération doit donc être ajustée. L'Union européenne a décidé de relever ce montant à 0,7 pour cent du PIB jusqu'en 2015. Mon pays en est actuellement à 0,85 pour cent du PIB et entend poursuivre jusqu'à 1 pour cent à la fin de cette décennie.

Je pense que les ressources financières de base conditionnent les actions préconisées par l'OIT.

Mon gouvernement est d'avis que la voie la plus directe est l'intégration de l'objectif du travail décent pour tous dans les Objectifs du Millénaire. Le Sommet de l'ONU de septembre sera une occasion unique. Une mondialisation dont les objectifs sont partagés par tous sera une mondialisation acceptée par tous. Un enrichissement de la Déclaration du Millénaire par cet aspect nous paraît donc inéluctable.

Des plans ou stratégies nationaux en matière de dimension sociale de la globalisation ne seraient pas inutiles, notamment au niveau des Etats développés.

D'autre part, des programmes nationaux de promotion du travail décent peuvent aussi apporter une plus-value mais les détails de cette idée doivent être plus élaborés.

Le Directeur général M. Somavia ne cesse par ailleurs, à juste titre, de rendre attentifs nos gouvernements, afin d'assurer leur cohérence tant interne qu'au sein des enceintes internationales.

L'agenda de toutes les organisations internationales devrait désormais uniformément être gouverné par le souci d'une mondialisation juste.

Dans tous les cas précités, le développement du dialogue bi-, mais surtout tripartite, dans tous les pays, est ici une nécessité. En plus, la transposition du tripartisme dans une enceinte internationale, chevauchant, en quelque sorte, mais en tenant compte des mandats respectifs, les diverses organisations internationales, peut être décisive.

Mon gouvernement plaide dès lors pour l'institution, sous une forme multipartite à déterminer, d'un forum de la mondialisation qui ne devra pas être un rassemblement pléthorique de milliers de personnes mais être un organe actif destiné à assurer une coordination permanente au plus haut niveau des organisations internationales impliquées dans la globalisation.

Au niveau de l'Union européenne, la promotion du travail décent et le renforcement de la dimension sociale ont été ancrés indissociablement dans les objectifs et priorités pour la coopération au développement. La Commission européenne utilise la politique commerciale pour faire développer les bonnes pratiques en matière de politique sociale et de l'emploi par le biais du système généralisé des préférences et par un nouveau système dit de «Préférence généralisée Plus» pour les pays en développement qui ont ratifié les conventions majeures de l'OIT et de l'ONU.

Finalement, c'est précisément l'étude de telles bonnes pratiques notamment transnationales qui peut faire avancer les travaux, notamment ceux de l'OIT.

C'est sur cette voie, chers collègues, que nous devons continuer à nous engager.

Original portugais: M. FONSECA VIEIRA DA SILVA (Ministre du Travail et de la Solidarité sociale, Portugal)

Une fois de plus, la Conférence se penche sur des thèmes de la plus haute importance au niveau mondial. Permettez-moi de retenir en particulier le défi que représente l'emploi pour les jeunes. Il est perçu différemment dans les diverses régions du monde, mais il s'agit d'un défi mondial. Face à un marché du travail qui ne crée pas suffisamment d'emplois, certains groupes de citoyens sont plus vulnérables que d'autres. Les jeunes et notamment les jeunes à la recherche d'un premier emploi sont l'un des groupes les plus frappés. Le manque d'expérience professionnelle, de compétences spécifiques, voire de formation de base ne fait qu'aggraver ces difficultés, notamment lorsqu'il y a un rétrécissement du marché du travail. En outre, les emplois proposés aux jeunes sont souvent les emplois les moins sûrs et les plus instables.

Pour toutes ces raisons, les jeunes doivent être la cible prioritaire des politiques de promotion de l'emploi, non seulement parce qu'il s'agit d'un groupe avec ses spécificités et ses difficultés propres, mais aussi parce que les jeunes se trouvent au moment de leur vie où ils sont le plus capables de répondre efficacement et rapidement à toutes les mesures visant à améliorer leur employabilité. De plus, comme ils sont au début de leur vie active, cette promotion de leur employabilité a des effets à long terme, en ce qui concerne soit la réduction des risques d'exclusion, soit la durabilité de la croissance économique. Voilà donc trois bonnes raisons pour appliquer des politiques actives. Elles présentent d'ailleurs un excellent rapport coût-bénéfice et un potentiel très élevé à partir du moment où l'on assure des interventions sélectives et de qualité.

Il me semble – et différents exemples internationaux confirment mon opinion – qu'il existe deux types de mesures susceptibles d'améliorer l'employabilité des jeunes. Il s'agit bien évidemment de la formation professionnelle et des aides à l'entrée sur le marché du travail.

Une bonne politique de formation pour garantir l'employabilité des jeunes doit faire en sorte que lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail, les jeunes possèdent un niveau de qualification et de compétence qui non seulement leur permette de trouver immédiatement un emploi, mais encore les dote de la capacité de s'adapter. Il est donc fondamental d'assurer un lien entre le monde du travail et le monde scolaire, ainsi qu'avec des systèmes flexibles de formation initiale.

Il faut veiller aussi à ce que les jeunes qui sont déjà sur le marché du travail reçoivent une formation permanente, pour actualiser leurs connaissances d'une façon permanente, et je pense notamment aux secteurs les moins qualifiés de la population.

Enfin, il faut que les parcours d'éducation, de formation et de travail soient modulables et interactifs. Autrement dit, que le parcours soit adapté aux besoins des personnes. Par exemple, les compétences acquises au travail doivent être certifiées et validées et des ponts doivent être jetés entre le monde du travail, l'école et la formation, pour permettre, le cas échéant, le retour à l'école et à la formation.

S'agissant maintenant de l'emploi, je crois qu'il y a deux voies à suivre. D'abord celle du soutien à la création des postes de travail, à savoir l'aide aux

travailleurs indépendants et à la création d'entreprises. Il faut également encourager le recrutement des jeunes.

Il faut mettre en place des politiques de stages offrant des opportunités concrètes d'intégration dans le monde du travail. C'est le pari que vient de faire le Portugal. Nous parions sur un lien plus étroit entre les parcours éducatifs et le marché du travail.

Pour que cette politique réussisse, il faut absolument consolider un partenariat véritable entre les politiques de l'emploi, le système éducatif et le monde des entreprises.

Une insertion efficace des jeunes dans la vie active est une des meilleures garanties de construction de la solidarité entre les générations.

C'est également le meilleur instrument garantissant le caractère durable d'une protection sociale à un niveau adéquat. C'est aussi pourquoi, dans ce domaine, il faut absolument compter sur la mobilisation des partenaires sociaux. Créer une culture intégrée d'apprentissage tout au long de la vie: c'est le défi que doivent relever tous les agents sociaux sans exception, et c'est incontestablement le fondement d'un nouveau contrat social, d'un contrat social pour l'emploi, le développement et sa cohésion.

*Original espagnol: M. CALDERA SÁNCHEZ-CAPITÁN
(Ministre du Travail et des Affaires sociales, Espagne)*

Une fois encore, la Conférence internationale du Travail nous propose de réfléchir ensemble à la situation du travail dans le monde et, cette année, sur des aspects particuliers tels que le travail forcé, la sécurité et la santé au travail ou l'emploi des jeunes.

A l'ère de la mondialisation, cette analyse conjointe des aspects sociaux du travail est indispensable pour que nous puissions conférer sa nécessaire dimension sociale à l'économie mondiale. Cette année, elle nous montre l'une des facettes les plus négatives du travail dans le monde: le travail forcé.

Si nous voulons réaliser l'objectif du travail décent, nous devons reconnaître qu'il y a encore un nombre beaucoup trop élevé de cas où la liberté de travail est violée. Cela remet en cause non seulement un principe fondamental du travail, mais également une valeur, un droit de l'homme, celui de la liberté, qui doit imprégner toutes les facettes de la vie sociale.

Comme l'a souligné le Directeur général, pour une mondialisation juste et un travail décent, il est indispensable d'éliminer le travail forcé. Face à cette situation, il faut rappeler combien il est important de ratifier les conventions de l'OIT sur l'abolition du travail forcé parce que ces conventions fondamentales servent de référence pour la dimension sociale de la mondialisation.

Il faut aussi veiller à l'application concrète de ces conventions car les situations sociales dans le monde sont très variées et le travail forcé s'exprime de différentes manières.

Par exemple, les entreprises multinationales, dont le siège se trouve dans les pays industrialisés, peuvent transférer leurs activités dans des pays où les conventions de l'OIT ne sont pas forcément respectées. L'équilibre nécessaire entre les aspects économiques et les aspects sociaux de l'économie internationale doit garantir que l'activité des entreprises multinationales non seulement ne profite pas de cette situation sociale négative, mais au contraire permet de l'améliorer.

Nous parlons de plus en plus de la responsabilité sociale des entreprises et nous avons vécu cela également dans mon pays. Le gouvernement espagnol a entrepris toute une série d'activités qui visent à encourager les entreprises à suivre de bonnes pratiques de responsabilité sociale.

Dans le cas des entreprises multinationales, cette responsabilité sociale devrait inclure l'adoption de codes de bonne conduite dans les pays autres que ceux où elles ont leur siège et également quand elles délocalisent des activités dans d'autres pays.

Ces codes devraient garantir que les conditions de travail dans les entreprises filiales ou sous-traitantes soient conformes à la notion de dignité du travail. Le mieux serait de le faire en prenant comme références les conventions de l'OIT, à commencer par celles qui portent sur l'abolition du travail forcé.

D'un autre côté, les pays industrialisés connaissent également des formes de travail clandestin, liées aux phénomènes migratoires. La population migrante, quand elle est en situation irrégulière, risque de travailler dans des conditions qui enfreignent les droits fondamentaux du travail, ce qui a des effets négatifs non seulement sur le plan social, mais également sur le plan économique puisque cela crée une concurrence déloyale.

Dans des cas extrêmes, mais malheureusement réels, on arrive à des situations de travail forcé comme, par exemple, dans le cas de la traite d'êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

Le gouvernement espagnol, dans un cadre de concertation sociale avec les entreprises et les syndicats, applique une nouvelle politique migratoire fondée sur l'idée que les migrations économiques sont un phénomène qui est essentiellement lié au marché du travail. Il considère en outre, pour des raisons sociales précisément, que cette politique migratoire doit servir à éviter l'apparition d'une économie souterraine.

L'économie souterraine ou clandestine constitue un pôle d'attraction pour les travailleurs en situation irrégulière, car les conditions de concurrence déloyale rendent l'emploi sans garanties sociales attrayant et le transforment en avantage comparatif sur le plan économique mais également en facteur de désintégration et d'instabilité sociales, propice au travail forcé.

L'Espagne a légalisé environ 700 000 travailleurs immigrés en leur offrant un contrat de travail, grâce à la collaboration des travailleurs et des employeurs. Telle est, nous semble-t-il, la voie à suivre.

Finalement, j'aimerais souligner l'importance que nous accordons aux travaux de cette conférence sur la promotion de l'emploi des jeunes, et pas seulement parce que c'est l'un des objectifs les plus clairs de la politique espagnole de l'emploi et que l'Espagne est à l'origine, avec d'autres pays de l'Union Européenne, du Pacte européen pour la jeunesse. C'est un sujet à propos duquel l'OIT peut non seulement exercer son rôle normatif, mais également promouvoir la coopération internationale.

Dans ce contexte, l'Espagne a lancé, dans le cadre de sa collaboration avec l'OIT, un projet de promotion de l'emploi des jeunes en Amérique latine. Nous espérons qu'il s'agira d'une initiative exemplaire, aussi bien par ses résultats sur l'emploi qu'en tant que nouvelle formule de coopération internationale avec l'OIT.

J'ai commencé mon allocution en soulignant l'importance des analyses mondiales à l'ère de la mondialisation, et je conclurai en rappelant

l'importance des activités mondiales qui se basent sur la coopération entre les pays, sous l'impulsion et avec l'appui d'institutions internationales comme l'OIT.

Je suis certain que les travaux de cette Conférence s'orienteront dans ce sens et pour cela, vous pourrez compter sur le gouvernement espagnol, d'autant plus que nous avons été élu membre titulaire du Conseil d'administration.

Original anglais: M^{me} CHAO (Secrétaire d'Etat au Travail, Etats-Unis)

Le département du Travail des Etats-Unis et le ministère du Travail de la Jordanie ont travaillé ensemble dans le cadre de nombreux programmes et sur de nombreux problèmes depuis plusieurs années et nous sommes résolus à entretenir ce lien solide à l'avenir.

La thématique de cette Conférence est tout à fait d'actualité. Le président George W. Bush a placé la création d'emplois et la croissance économique au cœur même de son programme d'action économique interne, et les Etats-Unis estiment que la meilleure façon de créer des emplois c'est en fait d'encourager les conditions propres à favoriser la croissance et l'innovation et d'aider les travailleurs à investir dans de nouvelles compétences au travail.

Le résultat de telles mesures et d'autres politiques est que les Etats-Unis affichent l'un des taux de croissance les plus élevés des nations industrialisées: plus de 4 pour cent en 2004. Le taux de chômage aux Etats-Unis avoisine les 5,1 pour cent, ce qui est inférieur au taux de chômage moyen des années soixante-dix, quatre-vingts et quatre-vingt-dix. L'économie américaine a créé plus de 3,5 millions de nouveaux emplois et, depuis mai 2003, la main-d'œuvre aux Etats-Unis est de 148 millions de personnes. Un tiers de la main-d'œuvre change d'emploi en raison des nouvelles possibilités qui s'offrent et notre économie est tout à fait dynamique et souple. Au fur et à mesure que l'on crée des emplois, le président Bush reconnaît que l'investissement dans la main-d'œuvre est absolument capital pour maintenir le niveau de vie élevé des travailleurs aux Etats-Unis. Les progrès rapides des technologies aujourd'hui exigent que les travailleurs mettent continuellement à jour leurs compétences et s'adaptent.

C'est pourquoi les Etats-Unis, par le biais du département du Travail, ont lancé une initiative de formation à l'emploi à forte croissance, programme qui identifie et encourage les secteurs de croissance émergents de notre économie et aide les travailleurs à acquérir la formation dont ils ont besoin pour saisir les occasions qui se présentent dans ces secteurs à forte croissance qui, bien sûr, offriront de bons salaires et de bonnes perspectives de développement.

Une formation de bonne qualité est tout particulièrement importante pour les jeunes. Les Etats-Unis sont encouragés de constater que l'OIT discute des possibilités de travail ouvertes aux jeunes. Nous sommes tout disposés à vous faire part de notre expérience en matière d'emploi des jeunes et sommes ravis de pouvoir travailler avec vous tous qui participez à cette plénière.

Une autre difficulté, bien sûr, qui se pose à nous, c'est le travail forcé qui est un fléau mondial grave. La secrétaire d'Etat M^{me} Condoleezza Rice, qui va prendre de nouvelles responsabilités, est tout particulièrement consciente de ce problème. Aucun pays

n'est à l'abri de ce phénomène. Il est triste que les personnes qui pratiquent la traite attirent des personnes au chômage ou en sous-emploi dans des pays comme les Etats-Unis. Leurs victimes se retrouvent contraintes à travailler contre leur gré et très souvent dans des conditions brutales et inhumaines.

Certaines d'entre elles subissent des sévices physiques ou sexuels et beaucoup sont exploitées dans le cadre du travail forcé.

La lutte contre la traite des personnes est maintenant l'une des plus hautes priorités du président George Bush et les Etats-Unis ont mis au point et sont en train de déployer tout un éventail de mesures pour identifier et poursuivre au pénal les trafiquants d'êtres humains et assurer la réinsertion de leurs victimes.

D'autre part, les Etats-Unis ont également fait savoir aux personnes coupables de traite sexuelle que non seulement elles seront elles-mêmes passibles de poursuites mais qu'il en ira de même des citoyens américains qui font appel à leurs services en allant à l'étranger pour perpétrer des délits contre les enfants.

Le président George Bush a souligné son engagement dans la lutte contre la traite en affectant une enveloppe de 50 millions de dollars au soutien du travail des organisations qui veulent éradiquer ce fléau dans le monde entier. Aujourd'hui, les nations du monde entier sont face à de nombreuses difficultés car les obstacles du temps et de la distance sont conquis par les technologies.

Ce n'est qu'en œuvrant collectivement pour favoriser la croissance, les possibilités de travail et la liberté que nous pourrions garantir que l'ensemble des travailleurs du monde entier, surtout les plus vulnérables, auront la possibilité de s'épanouir et de créer de meilleures vies pour eux-mêmes et leurs proches.

M. SPIDLA (Commissaire à l'Emploi, aux Affaires sociales et à l'Egalité des chances, Union européenne)

Je remercie M. Juan Somavia pour son rapport intitulé *Consolider les progrès et aller de l'avant*. Ce rapport met justement en évidence que, dans un monde en profonde mutation, la valeur et la dignité du travail devraient être plus que jamais au cœur de notre agenda.

La mondialisation en est une cause. En faisant reculer les frontières et les barrières aux échanges, elle crée de nouvelles opportunités de progrès et de paix pour l'humanité. Elle permet l'émergence de nouveaux acteurs globaux et, si nous sommes en mesure de promouvoir sa dimension sociale, elle pourra contribuer au recul de la pauvreté et à la promotion de l'emploi.

C'est cette intégration inédite qui plaide fortement pour que soient mises en œuvre les quatre actions décrites par le rapport du Directeur général.

Malgré les efforts déployés par l'OIT et bien d'autres, beaucoup reste à faire pour renforcer la contribution de l'emploi productif et du travail décent dans les priorités et les initiatives au niveau mondial. Ceci est d'autant plus important en vue de la préparation du Sommet des Nations Unies de septembre prochain.

J'insisterai sur la promotion du travail décent pour tous. Au cours de ce siècle, les pays les moins développés verront croître très fortement leur population en âge de travailler, de plus de 2 pour cent par an. Offrir un travail décent à tous, hommes et femmes,

est essentiel. Dans ce cadre, un effort particulier est nécessaire pour la jeunesse: grâce à des emplois dignes, sains et sûrs, et à l'extension de la couverture de la protection sociale, la pauvreté reculera, les communautés seront stabilisées et la démocratie progressera.

L'Europe verra se réduire sa force de travail au cours des prochaines décennies. De nombreuses régions du monde connaîtront un vieillissement de la population. L'Agenda pour le travail décent apporte une réponse, pertinente à ce changement. Il préconise davantage d'investissements dans le capital humain, dans la qualité du travail, dans une protection sociale moderne et dans l'égalité des chances pour tous. Cet objectif est au cœur du partenariat pour la croissance et l'emploi lancé par l'Union européenne en mars dernier.

La promotion du travail décent est donc une réponse globale aux défis auxquels le monde est confronté. Elle contribue aussi à la réalisation des Objectifs du Millénaire, notamment la réduction de la pauvreté, ainsi qu'à l'acceptation d'une mondialisation qui reste inégale et insuffisamment partagée par tous. C'est pourquoi l'objectif du travail décent pour tous devrait être mieux pris en considération dans la mise en œuvre concrète de la Déclaration du Millénaire, qui sera discutée cet automne lors du Sommet des Nations Unies.

La Commission européenne soutient la proposition du rapport du Directeur général concernant la préparation de programmes nationaux de promotion du travail décent. Ces programmes devront être d'abord une occasion majeure de susciter un dialogue social bipartite et tripartite et de favoriser le débat avec d'autres parties de la société civile. Ils devront permettre aussi, dans le respect des spécificités et des traditions nationales, de promouvoir une approche globale et intégrée de ces questions qui fasse du travail décent un moteur du développement durable, et pas un simple produit de la croissance.

Cette approche devrait aussi définir l'agenda des organisations internationales concernées par une mondialisation équitable. C'est pourquoi j'estime que la création d'un Forum de la mondialisation, qui serait l'occasion d'échanges et de dialogues entre les institutions multilatérales et tous les acteurs intéressés par la dimension sociale de la mondialisation, est une proposition qui mérite toute notre attention.

Le travail décent doit être la perspective offerte à notre jeunesse. Partout dans le monde, la mise en place de politiques cohérentes et intégrées est le moyen d'y parvenir. Enfin, le dialogue permanent de tous les acteurs de la mondialisation doit être encouragé et structuré. Ce sont là trois principes que les ministres de l'Union européenne ont salués en mars dernier.

La Commission européenne et le Conseil des ministres ont intégré la promotion du travail décent et le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation dans les objectifs et les priorités pour la coopération au développement.

La Commission européenne poursuivra donc avec détermination la coopération étroite qu'elle a entreprise avec le BIT. Elle partage les analyses et propositions reprises dans le rapport soumis par le Directeur général à cette Conférence.

M. BOISSON (*employeur, France*)

Au nom des employeurs français, je tiens d'abord à remercier et à féliciter le Directeur général et le

Président du Conseil d'administration pour la qualité de leurs rapports, qui constituent d'excellentes bases de discussion pour la Conférence.

Sans entrer dans le détail des actions à mener, je voudrais développer quelques points qui me paraissent essentiels à l'accomplissement de notre mission.

Depuis quelques années l'OIT a beaucoup progressé: nous nous sommes forgés de nouveaux atouts, de nouveaux outils. Je voudrais citer les principaux.

Tout d'abord la Déclaration de 1998. C'est un élément majeur. Elle constitue un engagement de nature politique pour tous les Etats Membres de notre institution. Elle a été saluée l'année dernière par la Commission mondiale comme un outil précieux de gouvernance en vue d'un développement économique et social équilibré.

Le suivi revêt une grande importance puisque c'est lui qui donne à la Déclaration son caractère opérationnel.

L'ensemble, Déclaration et suivi intimement liés, a joué un rôle clef dans l'extension du rôle et de la visibilité de notre Organisation depuis quelques années.

Le rapport global fournit des renseignements précieux pour orienter l'assistance technique de façon pertinente.

Je pense que le rapport global devrait être, à chaque conférence de juin, l'occasion de faire une communication sérieuse, solidement documentée sur la situation des travailleurs au regard des droits et principes fondamentaux. Il faudrait que le rapport global soit peut-être plus précis et objectif, que ses constats soient bien étayés, vérifiables, en un mot, qu'il s'agisse d'un document faisant autorité, ayant un certain caractère «scientifique». Je pense qu'il y a des progrès à faire dans ce domaine, à la lecture du présent rapport sur le travail forcé.

Le deuxième point qui me paraît mériter d'être souligné, c'est la place grandissante prise par l'assistance et la coopération technique avec, maintenant, et Monsieur le Commissaire vient d'y faire allusion, la mise en place de programmes renforcés de travail décent, pays par pays, dont le Directeur général a dit, à juste titre, qu'ils constituaient une importante innovation opérationnelle.

En troisième lieu, l'attention doit être attirée sur l'approche intégrée et sur le renouveau stratégique qui vient d'être initié par le Département des normes et qui doit renforcer l'efficacité de notre système normatif.

L'étude d'ensemble sur le temps de travail dont nous avons débattue montre l'absolue nécessité de cette démarche.

La convention n° 1, qui revêt une valeur emblématique, a été adoptée en 1919 par la quasi-unanimité des pays qui participaient à l'époque à notre Organisation; or seulement 51 pays l'ont ratifiée.

Plus grave encore, la convention n° 30, qui est examinée dans le rapport d'ensemble dont je viens de vous parler, a été votée par 78 pays mais n'a été ratifiée que par 30 Etats, c'est-à-dire que 61 pour cent des pays l'ayant votée ne l'ont pas ratifiée.

Je crois que c'est un exemple saisissant de l'écart qui existe trop souvent entre les dispositions des conventions et les réalités du terrain et cela nuit gravement à l'efficacité et à la crédibilité de notre institution. Nous pensons qu'il y a une certaine in-

cohérence entre le fait de voter ici des conventions, et ensuite ne pas les ratifier.

Concernant la sécurité et santé au travail, je ne suis pas persuadé que le choix d'une convention et d'une recommandation soit vraiment dans la logique de l'approche intégrée. Mais, quoi qu'il en soit, l'approche intégrée subirait un grave échec si le contenu de la convention adoptée se traduisait par un faible taux de ratification.

Enfin, les travaux de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, la déclaration qui a été faite, les réflexions qui se sont poursuivies activement, et qui ont fait l'objet d'un colloque la semaine dernière sur la responsabilité sociale de l'entreprise, sont un autre élément à souligner, de même, bien entendu, que le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, qui a pu sortir le débat de l'affrontement idéologique et stérile dans lequel il s'enlisait.

Voilà donc les progrès qui ont été faits et qui, selon les termes mêmes du Directeur général, doivent être consolidés.

Pour l'avenir je voudrais insister sur un seul point, mais qui me paraît essentiel. Dans son rapport, le Directeur général souligne que nos quatre objectifs stratégiques: principes et droits fondamentaux au travail, emploi, protection sociale et dialogue social, forment, je cite: «un ensemble intégré de principes et de politiques et sont l'expression contemporaine des valeurs et de la mission qui ont toujours été celles de l'OIT».

Je pense que nous ne pouvons qu'adhérer et souscrire à cette belle formule et l'analyse semble pertinente. Le moment paraît venu de mettre en cohérence nos objectifs stratégiques, de les mettre en synergie de manière interdépendante et simultanée, tant il est évident qu'aucun d'entre eux ne peut significativement progresser indépendamment des autres.

Cela signifie que, sous une forme à déterminer et sur laquelle il est urgent de réfléchir, nous devrions tenter de refonder notre doctrine, de l'actualiser, non pas dans un exercice théorique et intellectuel mais pour renforcer le caractère opérationnel de l'OIT, afin de lui permettre d'apporter à ses membres une assistance irremplaçable pour mieux faire face aux risques et aux défis inhérents à la mondialisation et pour leur permettre de tirer le meilleur parti des opportunités qu'elle offre.

En d'autres termes, il s'agit d'aider chaque pays qui le souhaite à bâtir et à conduire des politiques sociales prenant en compte sa propre situation économique, sociale et culturelle et intégrant nos valeurs communes, ce qui me paraît être au centre, au cœur de la mission de notre Organisation.

Original espagnol: M. GALLARDO FLORES (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Guatemala)

Pour le gouvernement du Guatemala, c'est un grand plaisir que de pouvoir à nouveau participer à cette Conférence internationale du Travail. En effet, nous réaffirmons notre conviction, à savoir que l'Organisation internationale du Travail accomplit une tâche indispensable de coopération et d'accompagnement, pour relever le défi consistant à améliorer l'application des normes internationales du travail et de la législation nationale du travail.

Appliquer notre propre législation du travail et au premier chef les normes relatives aux droits fondamentaux au travail, constitue l'objectif premier du gouvernement du Guatemala. Aujourd'hui, nous

pouvons affirmer que notre pays a mûri, que nous sommes parvenus à comprendre que le respect de la dignité humaine au travail et la création de conditions de travail équitables, sont les conditions *sine qua non*, de la cohésion sociale, de la garantie de la productivité et par-dessus tout, de la lutte contre les inégalités sociales.

Il ne faut plus voir le Guatemala comme un pays qui se heurte à de graves difficultés dans le domaine du travail. Nous souhaitons être perçus comme ce que nous sommes en réalité, c'est-à-dire un peuple qui lutte sans relâche pour parvenir à surmonter les obstacles politiques, économiques et sociaux limitant son développement. C'est pourquoi nous demandons tant l'appui de l'OIT que la confiance des autres Etats Membres dans le fait que la réaffirmation que nous faisons aujourd'hui de nos engagements, témoigne que nous sommes résolus à les remplir.

Certes, de nouvelles occasions s'offrent à nos pays, mais elles ne sont pas exemptes de problèmes. D'où le caractère opportun de la réflexion à laquelle nous a convié le Directeur général du Bureau international du Travail en nous indiquant qu'il existe des formes contemporaines de travail forcé. Ceci est indéniable, surtout dans des pays comme le nôtre où les enfants sont menacés par des formes honteuses d'exploitation.

C'est pour cette raison que le Guatemala demande à tous les membres et les délégations présents à cette Conférence internationale, de s'unir et de nouer des liens forts et solidaires qui nous permettraient de faire appliquer les recommandations contenues dans le rapport global sur le travail forcé.

Je soulignerai aussi la vision fort juste du Directeur général du Bureau international du Travail qui précise dans son rapport que nous devons œuvrer à la réalisation de quatre objectifs stratégiques au moins, pour faire du travail décent un objectif mondial. Il est indéniable qu'il est crucial de renforcer le tripartisme, et de faire du dialogue social un instrument efficace de développement. Mais nous n'y réussirons qu'en renforçant nos propres capacités, en développant la capacité des organisations syndicales et des organisations d'employeurs et en améliorant les compétences des pouvoirs publics.

La vision du travail décent doit devenir indissociable de nos politiques économiques et sociales. La promotion d'un développement digne de ce nom est à ce prix, et surtout l'intégration de tous les pays sur un pied d'égalité.

Le Guatemala, avec ses pays frères d'Amérique centrale et la République dominicaine, ont réalisé un progrès historique. Tous nos gouvernements ont réaffirmé notre engagement qui est d'appliquer nos législations du travail. En outre, nous avons prévu de faire des efforts pour surmonter les problèmes du travail qui se font le plus ressentir dans la région. Le monde pourra apprécier notre résolution et notre vision de l'avenir qui est reprise dans le document intitulé: «Construire à partir du progrès, renforcer l'application et consolider les capacités», présenté récemment par le groupe de travail des vice-ministres du Commerce et du Travail des pays de la région.

Néanmoins, les difficultés et les obstacles demeurent et, pour le Guatemala, la coopération internationale est absolument cruciale surtout l'assistance technique que nous apporte l'OIT.

Nous comprenons quelles sont les difficultés budgétaires de notre Organisation et nous apprécions

l'effort consenti par le Directeur général pour créer une stratégie budgétaire intelligente. Nous estimons que la meilleure façon d'appuyer ces efforts est de garantir que le Guatemala s'améliorera, qu'il sera un pays différent où le non-respect des engagements pris ne sera plus qu'un vieux chapitre de notre histoire qui servira de référence aux nouvelles générations lorsqu'elles voudront remonter au début de cette nouvelle vie de notre peuple.

Original hongrois: M. CSIZMÁR (Ministre de l'Emploi et du Travail, Hongrie)

Selon le *Guide de la Conférence* qui a été publié pour cette 93^e session, la plénière doit discuter du rapport du Directeur général. La tradition veut que ce rapport passe en revue les activités de l'OIT pendant l'année précédente autour des questions professionnelles. Le document dont nous sommes saisis, qui est celui de la 93^e session de la Conférence (2005), *Consolider les progrès et aller de l'avant*, est certainement conçu pour susciter le débat puisqu'il a comme sous-titre «Le temps de la réflexion».

Je me demande pourquoi le Directeur général a décidé de rompre avec la tradition des années précédentes et de ne pas présenter un gros rapport thématique. Le Directeur général d'ailleurs apporte la réponse à cette question. Il est dit en effet que la période qui se présente devrait être vraisemblablement décisive pour déterminer le rôle de l'OIT ainsi que pour le système multilatéral pour la décennie à venir. Il demande d'ailleurs aux mandants de fournir à l'OIT leur soutien pendant cette période.

Selon le Directeur général, l'OIT possède tous les moyens et programmes nécessaires pour relever les défis du XXI^e siècle et s'acquitter de ses mandats. Je suis tout à fait d'accord avec cette vision. L'adoption du cadre stratégique et de la gestion axée sur les résultats ont transformé le Bureau en une institution efficace, et l'Organisation, grâce à l'Agenda pour le travail décent et à ses mesures visant à promouvoir une mondialisation juste, possède une stratégie à long terme. L'OIT est donc en mesure de répondre aux exigences les plus importantes des travailleurs, que le Directeur général a résumé ainsi: «donnez moi une chance équitable d'avoir un emploi décent».

Eu égard à tout ceci, mon gouvernement soutient l'adoption des propositions de programme et budget pour les années 2006-07. Je souhaite maintenant demander à mes collègues et aux partenaires sociaux de soutenir l'Agenda pour le travail décent, cadre de la coopération avec diverses organisations internationales, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques coordonnées. Les récentes réunions régionales, y compris la septième Réunion régionale européenne qui a eu lieu à Budapest en février de cette année, confirment toutes qu'il est possible d'unir nos forces à l'échelon international. A Budapest, il est clairement apparu qu'une conférence de cette importance, moyennant des techniques appropriées et un travail en profondeur durant la phase préparatoire, peut être intéressante, interactive et significative.

La Hongrie a toujours été engagée derrière les efforts de l'OIT, et nous faisons nôtres les valeurs de l'Organisation. Comme cela est expliqué dans l'Agenda pour le travail décent, le travail est une caractéristique centrale à l'existence humaine, et il faut comprendre qu'il est essentiel au bien-être des familles et à la stabilité des sociétés.

Nous sommes en train d'édifier une société fondée sur le travail et la sécurité des familles. Nous voulons vivre dans un pays où il est possible de travailler et où le travail en vaut la peine. Un pays où toutes les personnes aptes à travailler et qui le souhaitent peuvent trouver du travail. Un pays où le travail impose le respect, car il apporte une vie honnête et la sécurité pour les familles. A cet effet, nous avons adopté un plan d'action en 17 points qui favorise la recherche active d'emplois plutôt que d'encourager la passivité en fournissant des indemnités de chômage, un plan qui encourage le respect des lois et qui pénalise l'emploi inégal. J'espère sincèrement que ces mesures amélioreront la situation du marché de l'emploi en Hongrie qui est déjà assez satisfaisante sur un plan international.

Un dialogue social efficace est un préalable à la réussite de toute politique de l'emploi; c'est pourquoi nous avons sensiblement réformé son cadre institutionnel notamment en renouvelant le Conseil de réconciliation de l'intérêt national. En plus de la création du Conseil économique et social, 30 commissions du dialogue sectoriel ont été mises sur pied depuis l'année dernière. En Hongrie il est inconcevable que le gouvernement discute d'une question concernant le monde du travail sans les partenaires sociaux.

Les conventions internationales du travail fournissent des orientations essentielles en la matière. J'ai le plaisir d'apprendre à la Conférence que la Hongrie a ratifié trois nouvelles conventions de l'OIT l'année dernière, ce qui porte à 60 le nombre de conventions ratifiées en vigueur.

Le bureau sous régional de l'OIT à Budapest, qui offre traditionnellement une assistance technique à 17 pays de la région, est un partenaire fiable du gouvernement hongrois. Nous souhaitons pouvoir continuer à compter sur l'aide inestimable apportée par ce bureau. Mon gouvernement continuera à apporter l'aide nécessaire au bon fonctionnement de ce bureau.

La délégation hongroise fera tout son possible pour assurer que la 93^e session de la Conférence internationale du Travail soit une réussite.

(M. Finlay prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M^{me} STO TOMAS (Secrétaire d'Etat au Travail et à l'Emploi, Philippines)

Le Directeur général nous a présenté une synthèse tout à fait stimulante de la réponse de l'OIT aux mutations qui s'opèrent dans le monde du travail. Il est vrai que les grandes avancées technologiques ont créé un village mondial virtuel, mais ces évolutions qui nous connectent les uns aux autres en un instant font également ressortir les grandes disparités que connaît la condition humaine à l'échelle planétaire.

Nous avons tous besoin d'un travail décent. Que ce soit en Amérique ou en Afghanistan, nous devons pouvoir survivre dans la dignité. C'est pour cela que nous continuons de lutter contre le travail forcé, contre le chômage des jeunes et contre des conditions de travail qui ne favorisent pas la sécurité et la santé au travail.

Sur terre comme sur mer, les normes équitables constituent notre première ligne de défense. Nous sommes fiers d'appartenir à une organisation qui se bat vigoureusement sur ces questions-là.

Les Philippines font aussi leur part du travail. Le 17 mai 2005; nous avons ratifié la convention

(n° 29) sur le travail forcé, 1930, qui vient en complément des huit conventions fondamentales que nous avons ratifiées et porte à 32 le nombre de conventions ratifiées par mon pays. Le tripartisme est aussi accepté comme un mode de vie dans mon pays. Nous œuvrons activement en faveur du travail décent. Le chômage des jeunes est certainement l'objet d'interventions axées sur les étudiants, les jeunes non scolarisés et les jeunes en situation de conflit. Comme le reste du monde, nous connaissons cette crise tranquille que connaît l'OIT. Nos ressources ne sont pas à la hauteur des services que l'on attend de nous. Pour dire les choses simplement, notre budget ne couvre pas toutes les choses qu'il nous faudrait faire.

Notre situation ressemble à cette crise tranquille que connaît l'Organisation internationale du Travail. Faire plus avec moins, c'est souvent plus facile à dire qu'à faire. En même temps, nous réalisons que divers pays peuvent avoir du mal à accroître leurs contributions ou à relever leur niveau de financement de l'assistance, compte tenu de la demande nationale toujours plus forte. C'est pourquoi nous devons, comme l'OIT, accélérer les réformes budgétaires et organisationnelles dans notre pays.

Nous croyons savoir que 80 pour cent du budget de l'OIT sont dépensés pour les services des ressources humaines et seulement 20 pour cent pour les programmes.

La répartition budgétaire est faussée puisque davantage de ressources sont dépensées à Genève par rapport aux activités sur le terrain. Même si cette répartition n'était pas voulue, il reste que c'est ce que nous faisons de nos ressources qui renseigne le mieux sur nos priorités. Après tout, nous sommes censés mettre l'argent là où se trouve notre bouche. Nous reconnaissons que l'attribution des ressources est déterminée par des facteurs historiques. Mais nous ne pouvons plus laisser l'histoire dicter notre avenir. Il nous faut maintenant agir et je voudrais vous faire quelques propositions.

Il faut corriger ce déséquilibre dans la dotation du budget des services extérieurs. Il faut que dans les trois prochaines années les ressources soient réparties à parts égales entre les services extérieurs et le siège.

Il faut aussi pouvoir déléguer les processus décisionnels aux régions afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes et de réduire le temps et l'argent consacrés à des séries d'évaluations de programmes ou de projets. En même temps, la dévolution d'autorité doit s'accompagner de l'obligation de rendre des comptes sur les résultats obtenus.

Ceux d'entre nous qui comptent sur l'assistance technique de l'OIT pour régler des problèmes nationaux dans le domaine du travail apprécieraient certainement de pouvoir puiser dans le vivier de grandes compétences de l'OIT. Cela doit apparaître à travers les différentiels de paiement des experts de l'OIT assignés à des missions sur le terrain. Et en même temps, l'expérience sur le terrain doit aussi déterminer les avancements ou, si vous voulez, les promotions.

Je réalise que le signal est donné pour mener davantage de discussions interactives sur ces questions qui nous pèsent dans le monde du travail. Nous sommes confiants que sous votre direction nous pourrions trouver bientôt une solution à cette crise tranquille.

Original espagnol. M. JIMÉNEZ AGUILAR (employeur, Espagne)

Le rapport du Directeur général fait référence aux rapides mutations du monde du travail et aux défis que ces mutations posent aux gouvernements et aux acteurs sociaux.

Conscientes de cela, les organisations espagnoles d'employeurs ont donné un nouvel élan au dialogue social en signant l'année dernière avec le gouvernement et les syndicats une déclaration sur la compétitivité, l'emploi stable et la cohésion sociale, questions qui ont une influence sur notre économie et notre marché du travail.

Je voudrais souligner l'importance en Espagne du processus de normalisation des travailleurs migrants que nous avons mené à bien en collaboration étroite avec le gouvernement et les partenaires sociaux.

Pour la quatrième année consécutive, les organisations patronales et les syndicats ont signé un accord qui servira de base à la négociation de conventions collectives. Nous sommes donc heureux d'avoir progressé sur la voie d'une amélioration de l'environnement social et économique en Espagne.

Cependant, comme dans d'autres pays, la perte de compétitivité de notre économie exige que nous améliorions notre productivité.

C'est uniquement de cette façon que nous maintiendrons le rythme intense de création d'emplois qui nous a permis de réduire fortement notre chômage.

Dans un environnement plus ouvert et compétitif il ne sert à rien de se réfugier derrière des schémas de protection, qui, à la longue, ne protègent pas et excluent l'entrée et l'intégration de nouvelles collectivités.

Dans ce contexte les délocalisations de la production représentent un phénomène qui ne peut pas être traité avec de simples boucliers normatifs. L'amélioration de la productivité implique entre autres de s'efforcer de promouvoir de nouveaux équilibres entre la flexibilité et la sécurité et d'adapter les compétences de la main-d'œuvre à la demande du marché.

Nous sommes convaincus que l'OIT peut contribuer à l'analyse constructive de ces défis, sans postulats idéologiques, qui ont été dépassés par une réalité beaucoup plus dynamique et changeante.

Le rôle de l'OIT doit se concentrer sur les principes et les droits fondamentaux qu'aucun Etat ne doit violer et dont le respect va de pair avec le niveau de développement. Au XXI^e siècle, le travail forcé ou le recours abusif au travail des enfants reste inadmissible.

Mais d'un autre côté, cette Organisation doit secouer l'inertie qui empêche d'agir efficacement pour qu'un développement économique solide et stable puisse se réaliser sur toute la planète. Il nous faut abandonner les automatismes qui nous conduisent à créer constamment de nouvelles normes et centrer nos activités sur les aspects fondamentaux pour le progrès et la prospérité sociale et économique.

Dans un monde mondialisé, nous voulons que l'OIT travaille en collaboration avec les institutions du système des Nations Unies et les organismes financiers internationaux dans un cadre multilatéral renforcé. La cohérence du système onusien dans le développement d'objectifs communs doit servir à ce que l'OIT renonce à une dynamique obsolète qui se traduit souvent par un gaspillage de ressources.

Nous portons un intérêt particulier au fait que le Directeur général souligne qu'il faut promouvoir l'esprit d'entreprise pour intensifier la création d'emplois, en particulier d'emplois pour les jeunes. Nous sommes d'accord qu'il s'agit là d'un moteur essentiel pour le développement économique et social.

A cet égard, nous nous sommes efforcés avec l'OIT, le ministère du Travail et des Affaires sociales de l'Espagne et l'Agence espagnole de coopération internationale d'intéresser un groupe important d'entreprises espagnoles à un projet ambitieux de création d'emplois pour les jeunes en Amérique latine.

Enfin, le rapport fait référence aux programmes nationaux de renforcement du dialogue social et aux partenaires sociaux.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que nous sommes prêts à collaborer avec cette Organisation sur la base de notre expérience de dialogue social vieille de deux décennies, qui a donné des résultats très concrets aussi bien dans le domaine des relations professionnelles que dans celui de la stabilité économique et sociale espagnole.

Nous sommes convaincus qu'une attitude responsable de tous les acteurs du dialogue social est capitale pour le développement d'un environnement favorable à la croissance économique et au progrès.

M. BARBU (*Ministre du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille, Roumanie*)

Je félicite tout d'abord le Directeur général pour le rapport introductif présenté devant la Conférence, rapport qui offre une image de progrès accomplis dans la réalisation des programmes de l'Organisation internationale du Travail dans le contexte de l'évolution, de la modernisation et de la réaffirmation des idéaux de l'Organisation, mais qui identifie en même temps les domaines qui nécessitent des améliorations.

Le rapport souligne la nécessité que le travail décent soit un objectif global axé sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, dont la réalisation suppose des mesures de portée mondiale et régionale, mais aussi locale et nationale.

Je voudrais réaffirmer l'engagement du gouvernement roumain de souscrire aux efforts de l'Organisation en vue de promouvoir un travail décent. Le travail est un élément essentiel du développement durable. Les conditions de travail ainsi que la protection et la sécurité du travail, qui influent sur le comportement des travailleurs, ont d'importantes répercussions dans la vie sociale et tracent le contour de son évolution.

Dans ce contexte, le gouvernement roumain soutient une politique de mise en valeur du capital humain. Le défi principal pour la période 2005-2008 est de consolider le système socio-économique. Ce processus est véritablement une deuxième modernisation de la Roumanie.

Pour le mener à bien, on envisage un allègement fiscal et une diminution progressive des cotisations des employeurs et des salariés au fonds social à partir de 2006, de sorte qu'en 2008 le quota sera de 39,5 pour cent, contre 49,5 pour cent à l'heure actuelle.

Un marché de l'emploi flexible et l'existence d'une liberté contractuelle dans le domaine de l'établissement et des négociations des relations d'emploi constituent l'objectif du gouvernement roumain.

Les mesures prévues visent la réglementation des relations entre les employeurs et les employés dans le but d'accroître l'efficacité économique des entreprises, la productivité du travail, et en même temps, d'assurer la protection des travailleurs.

En ce moment, la modification du Code du travail est une des priorités de la Roumanie. Elle est au centre des débats des partenaires sociaux et du dialogue de ces derniers avec le gouvernement.

Je voudrais remercier le Bureau international du Travail de Genève et le bureau régional de Budapest de nous avoir appuyés encore une fois, l'assistance technique pour la modification des dispositions du Code du travail étant extrêmement utile dans nos débats internes. L'assistance technique constamment octroyée par l'OIT pendant les années dans lesquelles la Roumanie a changé entièrement ses lois dans le domaine social a donné une consistance aux débats ainsi qu'aux lois et aux mesures adoptées.

Un autre objectif prioritaire est l'augmentation du taux d'activité des jeunes.

Le gouvernement roumain s'efforce aussi d'aider les jeunes générations en faisant des efforts considérables pour harmoniser les programmes et les politiques publiques ayant un impact social et éducatif pour les jeunes, afin de permettre une meilleure adaptation des jeunes dans une société en transformation permanente et pour accomplir un équilibre entre les générations.

Par le biais d'incitations supplémentaires pour les employeurs et en adaptant le système d'éducation aux exigences du marché de l'emploi, ainsi qu'en encourageant les jeunes ruraux à prendre part à la vie économique, le gouvernement roumain accroît le niveau d'autonomie des jeunes et facilite leur intégration dans le marché de l'emploi.

Toutes ces mesures seront accompagnées de mesures de protection sociale actives et sélectives qui mettront à contribution tous les acteurs susceptibles de contribuer au bien-être social: le marché, la famille, la société civile, les communautés locales et l'Etat.

La Roumanie va agir activement pour accroître la contribution du marché, du secteur privé et des fonds privés, dans les domaines du travail et de l'innovation afin d'améliorer le financement des différentes politiques en matière de sécurité sociale, d'éducation et de santé. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe par le travail et l'éducation, par des mesures actives visant à diminuer le chômage, et par la mise en œuvre de programmes sociaux.

Je voudrais souligner, en qualité de représentant du gouvernement de la Roumanie, l'importance qui est attribuée au dialogue social et aux partenaires sociaux sur l'appui desquels on compte pour atteindre nos objectifs.

Original anglais: M. ROSSO (Secrétaire d'Etat au Travail, Italie)

C'est un immense honneur pour moi que de pouvoir prendre la parole à la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je tiens à réaffirmer l'appui entier du gouvernement de l'Italie aux activités de l'OIT liées à la promotion et au respect des droits fondamentaux au travail.

J'aimerais également remercier le Directeur général, M. Somavia, pour les excellents rapports, riches en informations et en réflexion, qu'il nous a présentés.

tés, et je pense notamment au rapport très complet sur le travail forcé.

A ce propos, l'Italie se rallie aux propositions et aux stratégies visant son élimination et condamne fermement toute forme de travail forcé.

L'Italie soutient pleinement le programme de l'OIT en faveur du travail décent, qui vise essentiellement à promouvoir une égalité des chances entre les hommes et les femmes et à leur permettre d'obtenir un travail décent dans des conditions de liberté, d'égalité, de sécurité et de dignité humaine.

Le dialogue social et le tripartisme sont des outils démocratiques qui permettent de s'attaquer aux problèmes à caractère social et de susciter la participation et l'adhésion indispensables aux avancées sociales et économiques d'un pays dans certaines situations critiques, comme celles qui sont liées à des enjeux aussi importants que l'intégration régionale, la transition économique et la mondialisation.

Le gouvernement italien attache donc la plus grande importance à la poursuite des réflexions sur le rapport relatif à la dimension sociale de la mondialisation, qui a eu l'immense mérite de déterminer les étapes fondamentales d'une croissance sociale et économique durable, accompagnée par une amélioration, tant quantitative que qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale.

La mondialisation nécessite la prise en compte d'une pluralité de facteurs qui résultent de l'interaction de la dimension sociale avec les dimensions économiques, politiques et technologiques.

Pour toutes ces raisons, notamment s'agissant des politiques du travail, nous nous félicitons de ce que les points abordés dans le rapport convergent avec les lignes directrices de la Stratégie européenne pour l'emploi de Lisbonne. En ce qui concerne l'Italie, une telle approche permet d'établir des liens concrets avec les principes fondamentaux de la législation réformant le marché du travail comme, par exemple: la création d'un marché du travail dynamique et transparent qui permet de créer davantage d'emplois et de garantir un accès égal à tous à un emploi stable et de qualité, et qui permet également de définir une stratégie visant à pallier les faiblesses structurelles de l'économie, à savoir: le chômage des jeunes, le chômage de longue durée, la sous-représentation des femmes et des personnes âgées sur le marché du travail; le combat contre l'exclusion sociale prenant appui sur des politiques préventives qui tiennent compte avant tout de la situation sociale effective de la population et de différents groupes sociaux; un système efficace de services de l'emploi et l'introduction de modes de flexibilité issus du dialogue social afin de trouver un équilibre entre la nécessaire compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux et les besoins fondamentaux en matière de protection et d'amélioration de l'emploi; l'application de politiques de travail modernes et efficaces, notamment dans les secteurs les plus défavorisés des pays en développement, en faveur des catégories de citoyens les plus exposés au risque d'exclusion sociale.

Le gouvernement italien partage pleinement l'Objectif de la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies, ainsi que les propositions faites par l'OIT concernant la nécessité de définir des stratégies qui permettront aux jeunes du monde entier de trouver véritablement un emploi digne et productif.

Dans ce contexte, l'Italie se rend bien compte que son marché du travail est l'un des plus complexes en Europe. C'est pour toutes ces raisons que nous nous engageons sur le chemin du changement en mettant en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer, dans le cadre d'une stratégie transversale, les passerelles entre l'éducation, la formation et le travail. La formation et le travail en entreprise en alternance confèrent un sens véritable à la formation professionnelle, au lieu d'en faire un simple outil assujéti à l'évolution des modes de production. La formation et l'éducation ne doivent pas être vues comme des éléments séparés. La réflexion et l'action doivent être considérées comme complémentaires. Une telle approche constitue une véritable innovation dans notre pays où, trop longtemps, la culture et le monde du travail ont été mis en opposition au lieu d'être considérés, à travers leurs différences, comme aussi importants l'un que l'autre. En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, il est fondamental de garantir la sécurité et la santé des travailleurs. L'Italie croit fermement à la mise en œuvre des stratégies identifiées à cet égard par l'OIT, visant à atteindre le bien-être physique, moral et social au travail par des mesures d'emploi, de santé publique et de prévention. C'est pourquoi toutes ces politiques doivent viser à atteindre cet objectif, objectif qui ne se mesure pas simplement par l'absence d'accidents ou de maladies professionnelles, mais qui implique également l'adoption de toute une série de mesures complémentaires qui doivent permettre de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, de prévenir les risques sociaux (stress, harcèlement au travail, dépression, angoisse, dépendances), de mieux prendre en considération les effets de l'évolution démographique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et, également, de mieux tenir compte de l'évolution des formes du travail et de son organisation.

En outre, la culture de la prévention doit être renforcée, elle doit tenir compte de l'éducation des travailleurs, de leur formation.

Il faut améliorer le système scolaire et l'enseignement dans un contexte de la formation professionnelle tout au long de la vie et sensibiliser davantage les employeurs à l'importance d'un environnement de travail satisfaisant

L'Italie soutient et participe sans faille aux efforts déployés par les Nations Unies, l'OIT et toutes les organisations internationales pour que le développement mondial d'une économie de marché se fasse dans le respect de la dignité de chaque être humain et des règles qui garantissent un développement harmonieux et équilibré.

Original anglais: M. SINGH (travailleur, Fidji)

En tant que représentant des travailleurs de notre délégation, j'ai l'honneur et le plaisir de vous saluer au nom des travailleurs de la République indépendante des îles Fidji.

Les travailleurs de Fidji sont véritablement reconnaissants de pouvoir exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations dans ce forum. Les organisations syndicales de travailleurs sont toutes affiliées au Congrès des syndicats de Fidji (FTUC), qui œuvre depuis soixante ans à la défense des droits des travailleurs. Nous venons de célébrer ces soixante années de lutte pour la protection des travailleurs de Fidji et l'amélioration de leurs conditions de travail et droits syndicaux. Le FTUC œuvre en faveur de

l'amélioration de l'organisation des syndicats et au renforcement de leurs capacités pour que les travailleurs les plus vulnérables, ceux du secteur semi formel et ceux dont les formes d'emplois sont les plus précaires, puissent faire entendre leur voix et être représentés. Il continuera à renforcer ses compétences pour comprendre et expliquer les modifications des politiques économiques et les mutations de l'environnement commercial ainsi que pour apporter des réponses aux conséquences négatives qu'elles peuvent avoir pour les travailleurs, y compris sur la question des droits humains et la promotion de la bonne gouvernance. Les travailleurs du secteur public qui sont soumis à des processus de restructuration seront soutenus avec vigueur pour qu'ils puissent continuer à se faire entendre et à être représentés pendant et après la restructuration.

Je voudrais vous présenter rapidement quelques sujets qui sont particulièrement importants pour nous. Les travailleurs de Fidji sont soucieux de protéger leurs droits et leurs privilèges, en particulier ceux que leur confèrent les conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par Fidji, mais ils ont recours par ailleurs à d'autres moyens et méthodes pour atteindre leurs objectifs. Nous l'avons déjà dit, lors de sessions précédentes de la CIT, nous avons participé à des débats tripartites pour contribuer à la formulation d'une nouvelle législation nationale sur les relations professionnelles.

Le cadre législatif régissant celles-ci datait en effet de l'époque coloniale, mais l'influence des conventions fondamentales de l'OIT se fait de plus en plus sentir. La législation du travail contient plusieurs lois sur les relations professionnelles jugées inappropriées par les partenaires sociaux. Fidji a ratifié 25 conventions de l'OIT, y compris les huit conventions fondamentales chères au mouvement syndical. C'est pourquoi il y a une huitaine d'années, nous avons commencé à réviser ces lois et, finalement, nous avons abouti à un projet de loi sur les relations professionnelles.

Le congrès des syndicats de Fidji espère que le gouvernement actuel fera tout son possible pour que ce projet soit adopté par le Parlement afin que les relations professionnelles à Fidji reposent sur de nouvelles bases. Les trois partenaires sociaux ont débattu ensemble de ce projet de loi pendant plus de neuf ans, ce qui représente un énorme travail. C'est maintenant au gouvernement qu'il revient de faire preuve de volonté politique pour qu'il soit adopté par le Parlement. Cependant, selon les dernières informations dont nous disposons, lors de ses deux dernières réunions, le Cabinet n'est pas parvenu à prendre de décision à ce propos. Notre mouvement est très inquiet de cette situation. Le FTUC désire déclarer solennellement que, si ce projet tarde à être adopté, il n'aura pas d'autre choix que de saisir le Comité de la liberté syndicale, en particulier en ce qui concerne les violations des droits fondamentaux tels que le droit de grève, l'interférence de l'Etat dans la gestion des syndicats et les restrictions imposées à l'expression de la solidarité locale et internationale. Le sujet du droit de grève a été débattu pendant des décennies. L'environnement dans lequel fonctionnent les syndicats a changé par rapport à ce qui existait il y a environ soixante ans, quand la Déclaration universelle des droits de l'homme fut proclamée et quand les premières conventions fondamentales de l'OIT sur lesquelles le mouvement syndical s'appuie largement ont été adoptées.

Ceux qui ont suivi les événements de notre petit coin du Pacifique savent que notre nation a traversé des crises constitutionnelles importantes durant les vingt dernières années. Cependant, nous avons une Constitution nationale qui est considérée par les experts en droit constitutionnel comme l'une des meilleures au monde. Pourtant, le gouvernement ne tient pas ses promesses et ne se prévaut pas de ses dispositions pour faire progresser le pays sur le plan constitutionnel, économique ou social. Les questions relatives au maintien de l'ordre nous ont préoccupés grandement. Le gouvernement vient de présenter un projet de loi de réconciliation et d'unité au Parlement, dont l'objectif sous-jacent est d'offrir l'amnistie à ceux qui ont été incarcérés pour avoir participé au renversement du gouvernement démocratiquement élu en mai 2000. Ce projet de loi interfère avec les pouvoirs judiciaires et son adoption créerait non seulement un précédent dangereux, mais elle susciterait la poursuite de l'agitation sociale dans le pays.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi viole la Constitution fidjienne, la Déclaration des droits de l'homme, les principes de la bonne gouvernance et l'Accord de Cotonou. Il aura aussi une incidence négative sur les investissements étrangers directs, entraînant une nouvelle dégradation de l'économie et exacerbant en termes relatifs et absolus la pauvreté qui existe dans notre société.

La promotion de la réconciliation et de l'unité entre les diverses communautés de Fidji est une excellente idée, mais l'ingérence dans le pouvoir judiciaire et la violation des dispositions constitutionnelles sont à tout le moins absolument scandaleuses.

Un autre sujet qui nous préoccupe gravement au plan national est la rationalisation du système de propriété agraire. Le manque de progrès en la matière a eu un impact très négatif sur l'industrie du sucre et, en général, sur la population active du pays. Une autre répercussion négative de nos grands problèmes nationaux et sociaux est une déperdition de main-d'œuvre qualifiée qui émigre vers les autres pays en développement de la région.

Pour conclure cet exposé rapidement, nous espérons pouvoir nous exprimer sur d'autres sujets non inscrits à l'ordre du jour de cette session, si l'occasion se présente.

Original anglais: M. TATEISI (employeur, Japon)

Le rapport du Directeur général diffusé cette année nous amène à nous interroger comment les mandants envisagent le rôle futur des activités de l'OIT, au milieu de mutations de taille que connaît aujourd'hui le climat du travail. Face à ces circonstances, je voudrais accorder mon soutien afin que l'on réaménage le travail décent comment objectif mondial et pilier des projets et dépenses de l'OIT à l'avenir. J'estime que c'est là la bonne piste à suivre. J'estime que la signification du travail décent varie sensiblement d'un pays à l'autre. C'est en effet le reflet de facteurs tels que la culture, l'état du marché du travail et le stade de développement économique. Par exemple, dans les pays qui sont encore en butte à la pauvreté, cela peut être synonyme d'emplois avec un salaire minimum garanti qui permettrait de s'affranchir de la pauvreté. D'un autre côté, dans les pays développés, cela peut être synonyme d'emploi qui non seulement assure un revenu sûr mais également des possibilités d'épanouissement. En tant que tel, le travail décent est un concept relatif qui, sans doute, continuera

d'évoluer, au fur et à mesure que les peuples lutteront pour une situation plus décente.

Quant à la question de savoir ce que signifie le travail décent aujourd'hui au Japon, je voudrais dire quelques mots en rapport avec les difficultés concernant l'emploi des jeunes, qui devient une problématique de taille au Japon. Chez les jeunes, le taux de chômage est de 9,5 pour cent environ, ce qui représente deux fois plus que le taux moyen pour toutes les tranches d'âge confondues. Le problème est rendu plus aigu par l'augmentation spectaculaire des groupes de jeunes qui ont des rapports négligeables avec la société. Je veux parler de ce que l'on appelle les «freeters», les adeptes du temps partiel, qui ne prennent jamais d'emploi à temps complet. Je voudrais aussi parler des «neets», acronyme qui signifie en anglais «ni en études, ni en formation, ni employé». Outre la difficulté pour la personne de faire des projets pour son propre avenir, j'estime que la situation est un énorme problème pour notre pays. Pourquoi? Parce que le gonflement de la main-d'œuvre non qualifiée est susceptible de réduire la force compétitive de la branche concernée de l'industrie.

Outre le manque de perspectives d'emploi pour les jeunes, le renoncement à l'idée de trouver un travail que l'on désire réellement, l'aversion que l'on a d'accepter un travail rebutant mais régulier, sont cités comme des motifs par les jeunes eux-mêmes, motifs qui les incitent à rester des «freeters» et des «neets». En d'autres termes, les jeunes ont perdu l'espoir de s'épanouir au travail. L'espoir ne naît, dit-on, que lorsque les efforts de chacun sont susceptibles d'être récompensés. Dans le cas du Japon cela semble montrer que, pour résoudre le problème de l'emploi chez les jeunes, nous allons devoir créer et fournir des emplois qui leur octroieront l'espoir qui les inciterait à renouveler leurs efforts. Le gouvernement japonais prend lui aussi des mesures. Les ministères et les agences concernés adoptent une approche concertée afin d'aider les jeunes dans leurs efforts de subvenir à leurs besoins. Le programme vise à créer de nouveaux emplois, à améliorer le marché du travail, à développer les capacités et à susciter des perspectives d'ascension de carrière.

Autre aspect clé dans le volet concernant le travail décent au Japon, je veux parler de la préparation de différentes possibilités. Le climat économique évolue avec la mondialisation et l'expansion du service tertiaire. Les valeurs et les priorités individuelles elles aussi connaissent des mutations. Les entreprises se doivent de diversifier leurs styles d'emploi pour que cela corresponde avec la diversification des employés. Les entreprises doivent aussi se demander comment faire le lien entre le dynamisme de leurs ressources humaines variées et leurs activités. Dans le même temps, elles doivent prévoir un système de dotation en personnel propice afin que chaque employé puisse exercer ses propres talents. Parvenir à cet objectif de travail décent, en ce sens, devient également une haute priorité.

Comme je le signalais à l'instant, le travail décent est un concept relatif. Dans la recherche de cet objectif, je comprends bien que chaque pays ou que chaque territoire est censé déterminer des priorités particulières et les résoudre une par une. Le tripartisme a un rôle important à jouer dans cette recherche de travail décent dans chaque pays en ce sens que les parties concernées doivent être associées à l'établissement des objectifs.

Le tripartisme fonctionne au mieux lorsque les trois parties sont chacune autonomes mais soudées par des liens de confiance mutuelle. La création d'un partenariat équitable et d'une confiance mutuelle entre employés et patronat s'avèrera tout particulièrement importante en tant que condition préalable. Afin que le tripartisme fonctionne pleinement dans chaque pays, l'OIT doit continuer de fournir une assistance technique afin de renforcer les capacités des employeurs et de leurs organisations.

J'attends beaucoup des activités de l'OIT pour atteindre cet objectif de travail décent. Les employeurs japonais sont disposés à y apporter une contribution positive.

Original anglais: M^{me} BAKORU ZOE (Ministre de la Parité, du Travail et du Développement social, Ouganda)

Le rapport du Directeur général de cette année, *Une alliance mondiale contre le travail forcé*, s'attache à un droit fondamental et principal au travail. Je tiens à faire état du soutien de mon gouvernement pour cette alliance mondiale contre le travail forcé.

L'engagement de mon gouvernement en faveur des droits fondamentaux des travailleurs s'est traduit par la ratification des huit conventions du travail fondamentales. De même, mon gouvernement accorde la plus grande priorité à leur mise en œuvre et les principes fondamentaux de ces conventions sont tous repris dans notre Constitution nationale de 1995.

Comme le rapport global l'indique, une bonne partie du travail forcé, de nos jours, se trouve dans le secteur informel. Par conséquent, nous devons nous concentrer sur ce secteur. Le secteur informel manque d'organisation et de supervision, et par conséquent, œuvrer pour le développement des capacités.

Il est de notre devoir de mettre un terme au travail forcé, particulièrement les partenaires sociaux. Par conséquent, il est nécessaire de développer les capacités de tous les partenaires sociaux pour leur permettre d'atteindre tous les travailleurs, notamment ceux de l'économie informelle.

Permettez-moi de m'attacher à certains points prévus à l'ordre du jour de cette Conférence. L'emploi des jeunes se trouve au cœur de l'action de mon gouvernement. Les jeunes représentent 56 pour cent de la main-d'œuvre nationale. Le taux de chômage national est de 3,2 pour cent. Le chômage des jeunes, en revanche, est le double: 6,2 pour cent. Donc, ce sont les jeunes qui sont frappés de plein fouet par le chômage et le sous-emploi. Alors, pour renverser la tendance, nous devons mettre en place des politiques efficaces d'amélioration de l'emploi des jeunes. Une amélioration de l'employabilité exige l'investissement dans l'éducation et la formation. Les éléments clés sont la promotion de la formation professionnelle et de faire en sorte que le cursus corresponde aux compétences demandées par le marché du travail. Pour que les jeunes sortent de la pauvreté, il faut qu'ils soient actifs économiquement, il faut les mobiliser, les former, leur trouver du travail. Il faut donc nous concentrer sur les options qui leur sont offertes en tant qu'individus tout au long de leur vie et nous devons également comprendre les défis économiques et sociaux qui leur sont lancés et pour ce faire, nous devons créer des emplois et les aider, hommes et femmes, à trouver un travail rémunéré et

productif dans des conditions de liberté, de sécurité et de dignité humaine. Mon gouvernement a pris de nombreuses initiatives: l'enseignement primaire universel, le régime jeunes créateurs d'emplois et d'autres régimes de crédit innovateur pour financer de petits projets générateurs d'emplois. Nous avons un Conseil national des jeunes qui se concentre essentiellement sur l'emploi des jeunes. Nous avons également cinq jeunes membres du Parlement qui représentent les intérêts des jeunes dans toutes les régions du pays.

Le problème du chômage et de la pauvreté est un problème mondial, mais c'est l'Afrique qui en souffre le plus parce qu'elle a aussi d'autres problèmes: le VIH/SIDA et les personnes déplacées à cause des troubles civils, qui deviennent victimes du travail forcé et de la traite des êtres humains. Face à ce problème, un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine s'est tenu au mois de septembre de l'année dernière. Pour assurer le suivi des recommandations de ce Sommet, un Conseil des ministres a eu lieu au mois d'avril de cette année. Il faut absolument mettre en œuvre les recommandations qui y ont été adoptées.

Pour résoudre le problème de la pauvreté et de l'emploi, il faut renforcer la collaboration économique et créer des réseaux régionaux. Un des aspects fondamentaux de ce problème, par exemple, c'est l'accès aux marchés. Les pays en développement n'ont pas un accès égal et juste aux marchés mondiaux, et il conviendrait que l'OIT intervienne auprès de l'OMC. C'est ainsi que nous pouvons créer davantage d'emplois et de ressources en Afrique.

Je tiens à faire état du soutien de ma délégation au développement d'un nouvel instrument qui crée un cadre pour la santé et la sécurité au travail. Nous sommes également en faveur de l'adoption d'une nouvelle convention, complétée par une recommandation sur le travail dans le secteur de la pêche et je tiens à rappeler que l'essentiel de l'activité de la pêche dans nos rivières et lacs relève du secteur informel, c'est de la pêche artisanale effectuée par des pêcheurs indépendants.

Je tiens à réaffirmer l'engagement de l'Ouganda dans la bataille mondiale contre le travail forcé, la pauvreté et le chômage. Je tiens également à reconnaître la contribution effectuée par l'OIT et la communauté des bailleurs de fonds pour soutenir les efforts de développement de mon pays.

Enfin, je ne doute pas que nos discussions permettront de consolider les actions nationales et internationales indispensables si nous voulons régler les problèmes de notre monde contemporain.

M. N'KOLO BALAMAGE (*Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, République démocratique du Congo*)

Je félicite le Directeur général du BIT pour l'excellent rapport soumis à notre examen, pour les activités réalisées par l'OIT durant la période 2003-04.

Je saisis la présente opportunité pour joindre ma voix à celle des éminents orateurs qui m'ont précédé pour préciser la vision de la République démocratique du Congo quant aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session.

S'agissant de l'examen du projet de budget pour l'exercice 2006-07, la délégation de la République démocratique du Congo se réjouit des efforts consentis par le BIT pour l'affectation de certaines dépenses importantes au niveau des directions régionales car, à mon avis, c'est à ce niveau que les

pays Membres ont le plus besoin de moyens pour réaliser les différents programmes initiés par et avec l'appui du BIT.

Au sujet de la transmission des rapports sur l'application des normes internationales du travail, la République démocratique du Congo explique le retard observé par le fait du conflit armé qui n'a pas permis la libre circulation des personnes à travers le pays. A présent que la guerre a cessé et que la paix s'installe, mon pays s'engage à respecter les dispositions des articles 19 et 22 de la Constitution de l'OIT.

Quant aux conditions de travail du secteur de la pêche, de la santé et de la sécurité au travail, la délégation de mon pays soutient l'élaboration de conventions et recommandations pour une définition claire des questions.

S'agissant de la protection de l'enfant et de l'avenir de la jeunesse, le gouvernement de mon pays a procédé à la ratification de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. Cette disposition a été intégrée dans la législation nationale du travail.

Pour un meilleur encadrement de 3 000 enfants soldats démobilisés, le gouvernement, avec l'appui du BIT et des bailleurs de fonds, a mis sur pied une structure dénommée Coordination nationale de démobilisation et de réinsertion (CONADER). Les enfants démobilisés ont la possibilité de suivre une formation professionnelle assurée par l'Institut national de préparation professionnelle.

Par ailleurs, il convient de noter que des démarches sont en cours pour l'adhésion du gouvernement congolais au réseau YEN en vue du renforcement des capacités de la promotion des emplois de jeunes.

Il est à noter que, dans le cadre de la promotion du dialogue social, le gouvernement a conclu à Mbudi, localité située à 30 kilomètres de Kinshasa, un accord avec tous les syndicats de l'administration publique et du secteur privé. Aux termes dudit accord, une trêve sociale est observée durant la période de transition.

Pour donner le ton aux prochaines élections politiques, le ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, en accord avec les délégués des employeurs et des travailleurs, a organisé, depuis mars dernier, des élections syndicales qui se clôtureront à la fin du mois de juillet prochain.

Dans le même ordre d'idée, avec l'appui technique et financier du BIT, une session extraordinaire du Conseil national du travail destiné à finaliser l'adoption des textes réglementaires du nouveau Code du travail se tiendra au courant de la deuxième quinzaine du mois de juillet 2005.

En sa qualité de pays post-conflit confronté à un sévère problème de chômage, la République démocratique du Congo a mis en chantier, avec l'appui du BIT, le Programme-cadre de création d'emplois et de revenus (PROCER). La finalité de ce programme est de résoudre le problème du chômage et de la pauvreté rampante.

Le PROCER repose sur l'utilisation optimale des matériaux locaux, le recours aux techniques locales appropriées, la participation communautaire et la mise en œuvre des techniques à haute intensité de main-d'œuvre, HIMO, par rapport aux méthodes faisant appel davantage à l'équipement.

L'ensemble de la population potentiellement active des zones rurales et urbaines bénéficiera de ce programme. Le secteur privé sera renforcé dans le

cadre de la réhabilitation des institutions de la micro finance et de la promotion de micro, petites et moyennes entreprises. Les services publics seront visés à travers le volet de renforcement du rôle de l'Etat.

Le Programme-cadre de création d'emplois et de revenus constitue une traduction dans les faits de la Déclaration et du Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en session extraordinaire du 8 au 9 septembre 2004 à Ouagadougou.

Le gouvernement de la République démocratique du Congo réitère ses remerciements à l'endroit du BIT pour l'appui technique qu'il lui a apporté dans l'élaboration du PROCER et sollicite son soutien au projet de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds afin d'obtenir leur adhésion et contributions à la mise en œuvre des stratégies de ce programme.

Pour terminer, la République démocratique du Congo constate avec amertume qu'au XX^e siècle notre planète a été secouée par diverses tensions, des termes des échanges économiques injustes, des conflits armés et le terrorisme international annihilant ainsi les efforts de développement, de la paix et de la justice sociale que l'humanité était en droit d'attendre.

Voilà pourquoi, en ce nouveau Millénaire, la République démocratique du Congo en appelle à la solidarité internationale afin que la loi de la force entre les nations cède le pas à la force du droit et du travail décent.

Original anglais: M. PEET (Ministre du Travail et de l'Immigration, Bahamas)

Le monde du travail, tel que nous le connaissons, connaît des mutations constantes. Les Bahamas, comme d'autres Etats Membres se heurtent à la difficulté de créer des emplois pour leurs ressortissants de même que pour ceux qui habitent ou résident aux Bahamas. Nous sommes particulièrement conscients des effets de la mondialisation sur un pays en développement, de la dynamique des tendances du marché du travail, et du rôle toujours en évolution joué par nos partenaires tripartites de notre développement national. Nous reconnaissons que ces difficultés ont motivé le gouvernement des Bahamas à faire face à ces défis.

Les efforts conjugués visant à progresser sous la thématique: «faire du travail décent l'objectif mondial» coïncident avec le mandat du gouvernement des Bahamas. Non seulement nous nous engageons à mettre en œuvre les conclusions des conférences de Copenhague et de Beijing qui font progresser l'emploi et la solution des problèmes du travail par le développement social et l'égalité hommes-femmes, mais aussi à soutenir les vérités fondamentales de la Déclaration du Millénaire, de laquelle dérive la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail*. Dans ce contexte, j'ai le plaisir de faire savoir à cette auguste assemblée que, grâce aux nombreux investissements faits aux Bahamas, une multitude de possibilités d'emploi existe maintenant pour les hommes, les femmes et les jeunes de notre nation. Un investissement d'une valeur de 1,2 milliard de dollars par le Baha Mar Cable Beach Touristic Redevelopment Project est censé créer 4 500 emplois décents à temps complet à l'étape de construction et 9 000 emplois décents à son achèvement sur une

période de trois ans. L'enveloppe de 250 millions affectée au projet de l'entreprise *The Chub Cay Associates* dans les îles Berry a, d'ores et déjà, servi à recruter une centaine de travailleurs. Le projet de Kerzner International dans sa phase III, qui, à l'heure actuelle, emploie 200 habitants des Bahamas, est censé augmenter le nombre des travailleurs à 1 800 ce mois-ci, alors que l'année prochaine ce chiffre atteindra, selon les prévisions, 2 500 travailleurs.

Le gouvernement des Bahamas a traité et approuvé plus de 4 milliards de dollars E.-U. d'investissements depuis trois ans sous l'administration Christie. Ainsi, la demande pour des artisans qualifiés ne cesse d'augmenter. A cet effet, la formation continue et des formations nouvelles sont une priorité pour notre gouvernement. Nous le voyons d'ailleurs se traduire dans tous les mémorandums d'accords signés par les investisseurs qui demandent que des fonds soient affectés à la formation des habitants.

C'est ainsi que Kerzner International, organisation de développement, a sponsorisé un programme d'apprentissage pour les travailleurs du Bahamas dans la phase III de son projet et Baha Mar Cable Beach Redevelopment Project a affecté une enveloppe de 12 millions de dollars pour la formation continue des habitants. En outre, le gouvernement, par le biais de son ministère de l'Education, l'Institut technique et de formation des Bahamas, le Lycée des Bahamas et le Département du Travail et l'Association hôtelière des Bahamas ont créé un groupe spécial mixte chargé d'élaborer un programme de formation technique et professionnel afin de répondre à la demande en travailleurs qualifiés aux Bahamas et de recommander un plan de travail exhaustif visant à mieux préparer la population active des Bahamas aux possibilités d'emplois qui se présenteront à l'avenir.

Certes, les chiffres du chômage augmentent constamment dans le monde. Mais en tant que ministre du Travail, j'ai le plaisir de dire que le chômage a reculé aux Bahamas qui connaissent un des taux de chômage les plus faibles de la région.

Le gouvernement des Bahamas a conscience du rôle notable que nos partenaires sociaux, de même que la société civile, jouent dans la promotion d'un environnement de travail productif et sécurisé dans notre société démocratique. A cette fin, cette approche consensuelle des liens entre partenaires sociaux a débouché sur une négociation fructueuse et l'exécution de 35 conventions collectives sur une période de trois ans. Un tel effort concerté et cette bonne volonté réelle témoignent largement de la stabilité de notre économie. Nous sommes ensemble résolus à poursuivre la promotion d'un travail décent par la mise en œuvre de meilleures conditions de travail et de stratégies visant réduire la pauvreté.

Conformément aux critères de l'OIT pour la sélection du groupe faîtière qui représente les travailleurs aux Bahamas, le Cabinet a décidé de reconnaître le Congrès national des syndicats (NCTU) regroupant 18 000 travailleurs comme représentant officiel des travailleurs aux Bahamas. En œuvrant de concert dans l'esprit réel de tripartisme, j'estime que nous pouvons accomplir beaucoup plus pour les travailleurs.

Nous sommes reconnaissants à nos collègues de la région des Caraïbes et du CARICOM pour avoir permis aux Bahamas de représenter nos intérêts collectifs au Conseil d'administration de l'OIT pendant

les trois dernières années. Cette expérience a été extrêmement gratifiante et a aidé à faire progresser les programmes d'emploi dans notre région. Nous félicitons nos collègues pour leur élection au Conseil d'administration et les assurons de notre soutien sans faille.

Pour conclure, j'aimerais rappeler la résolution éthique de mon gouvernement de poursuivre le travail avec l'OIT et de la soutenir dans sa quête pour la promotion de la dignité et l'égalité en matière de travail pour tous les mandants comme façon de lutter contre la pauvreté mais aussi de contribuer à mettre en œuvre des politiques et des pratiques pertinentes pour la promotion des initiatives liées au marché du travail et pour le développement durable dans nos économies nationales.

M. NDIAYE (*Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles, Sénégal*)

Les questions soumises cette année à notre attention s'inscrivent dans la continuité des réflexions et actions entamées depuis 1999, centrées sur le concept de travail décent.

Aujourd'hui, après les importants progrès dans la conceptualisation et la vulgarisation, le moment est venu de passer à une nouvelle étape dans le processus d'intégration du concept dans les priorités de l'agenda mondial du développement.

À l'heure actuelle, une telle exigence est incontournable au regard de l'articulation qu'il convient de faire entre l'Agenda du travail décent et les cadres de référence du développement définis aux niveaux interrégional, régional et national tels que le Nouveau partenariat pour le développement (NEPAD), les Objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie de réduction de la pauvreté, etc.

Les valeurs de référence de l'OIT, valeurs universelles de civilisation et rempart sûr contre les dérives et méfaits de la mondialisation, doivent, à cet égard, toujours inspirer notre démarche d'opérationnalisation du concept de travail décent.

C'est tout le sens qu'il convient de donner à la déclaration dite de Ouagadougou adoptée en septembre 2004 lors du Sommet spécial des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la pauvreté.

Ce Sommet, à bien des égards inédit, a connu un franc succès et suscite beaucoup d'espoirs et va ainsi constituer un repère important, une référence incontournable pour les différents programmes et politiques de développement qui seront initiés sur le continent.

Comme preuve de l'engagement de notre pays à réaliser les objectifs contenus dans la déclaration, le Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, a, par décret, mis en place un comité national intersectoriel sur l'emploi et la pauvreté comprenant les représentants du Gouvernement, des organisations d'employeurs, des organisations de travailleurs et de la société civile.

Les résolutions, recommandations et conclusions issues de ce Sommet, ainsi que l'Agenda pour le travail décent de l'OIT constitueront des sources principales d'inspiration pour les membres du comité.

C'est dire que les questions dont la Conférence est saisie cette année portant sur l'emploi des jeunes, la santé et sécurité au travail, la pêche, la durée du travail revêtent un réel intérêt pour des pays comme le mien.

Par ailleurs, dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes, je voudrais réaffirmer ici toute la disponibilité du Sénégal à conduire un programme pilote de promotion de l'emploi des jeunes en comptant, comme par le passé, sur le soutien et l'appui du BIT qui ne nous ont, du reste, jamais fait défaut.

Dans leur quête permanente de plus de justice, de paix, de liberté et de progrès dans le contexte d'un monde en mutation marqué par l'émergence de nouveaux paradigmes de développement, les peuples, plus que jamais, doivent faire face à leur destin et sont ainsi condamnés à relever des défis d'une complexité croissante.

La crédibilité des réponses et solutions apportées aux différents problèmes dépend en grande partie de la capacité des États et des partenaires sociaux à s'adapter à des situations de changement rapide.

C'est dire que l'idée de renforcer les capacités organisationnelles et opérationnelles des administrations du travail, des organisations syndicales de travailleurs et des organisations d'employeurs retient toute notre attention et doit être érigée en priorité pour donner plus d'élan à notre ambition de promouvoir et de réaliser davantage les quatre objectifs stratégiques que nous nous sommes assignés.

Dans ce cadre, la collaboration fructueuse avec le BIT a permis au Sénégal d'accomplir des progrès importants et d'obtenir des résultats probants dans la promotion du dialogue social, l'extension du système de protection sociale, la fixation de priorités en matière de politique de l'emploi, la promotion des principes et droits fondamentaux au travail et en particulier les droits relatifs à la liberté syndicale et à la négociation collective.

Je voudrais, ici, témoigner toute la reconnaissance du gouvernement de la République du Sénégal au BIT qui, je l'espère, continuera à nous accompagner dans nos politiques et programmes de développement national davantage articulés autour du concept de travail décent et productif.

Original anglais: M^{me} BRIGHI (travailleuse, Italie)

L'OIT doit relever des défis qui ont été clairement explicités dans le rapport du Directeur général et dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Tous reconnaissent que le développement des instabilités et inégalités politiques et sociales, l'absence de règles justes et démocratiques pour guider l'internationalisation de la production, la croissance des zones de libre échange sans protection des droits des travailleurs permettent une exploitation croissante des travailleurs et la violation de leurs droits fondamentaux.

Face à ce phénomène, l'OIT peut jouer un rôle très important. Les défis internes et externes rendent l'application efficace des stratégies de l'OIT d'autant plus nécessaire. Le monde du travail a besoin de réponses urgentes et l'OIT a l'immense responsabilité de chercher et de trouver des solutions adéquates et les gouvernements devront fournir les ressources nécessaires. C'est pourquoi il est important que le budget de l'OIT soit approuvé pour réaliser cet énorme travail.

Nous voyons avec regret que l'appel lancé par la Commission mondiale dans son rapport afin de réduire les déficits de démocratie et de cohérence est resté sans écho.

Nous ne voyons toujours pas les décideurs de ce monde s'engager à définir des règles démocratiques et des programmes qui contiennent une forte dimen-

sion sociale afin de guider les preneurs de décision des gouvernements et des institutions internationales.

A cet égard, l'OIT peut et doit jouer un rôle central malgré les nombreuses oppositions et résistances. Il nous faut ici rappeler que la Déclaration de Philadelphie donne à l'OIT un mandat très large sur cet aspect.

La promotion d'emplois productifs, l'emploi décent et le respect des droits fondamentaux des travailleurs peinent à trouver une place dans les agendas des gouvernements et des organisations internationales.

Cela est malheureusement vrai quand les sujets ne sont pas incorporés de manière explicite dans les Objectifs de développement du Millénaire ni dans les programmes des institutions financières internationales, et encore moins à l'ordre du jour de la prochaine réunion ministérielle de l'OMC. Pourtant, la promotion de l'emploi et des droits fondamentaux des travailleurs sont indispensables pour lutter contre la pauvreté.

Nous reconnaissons les efforts du Directeur général dans cette direction, mais nous sommes extrêmement préoccupés par l'opposition depuis longtemps de certains gouvernements qui, en renouvelant leur coalition, créent des obstacles et cherchent à affaiblir l'OIT dans son rôle de normalisation et dans ses mécanismes de supervision, faisant ainsi passer des intérêts politiques immédiats avant le reste.

Nous devons au contraire améliorer et renforcer la normalisation, les mécanismes de supervision et, en particulier, les activités du Comité de la liberté syndicale. A cet égard, nous sommes heureux de la nouvelle orientation choisie par le Bureau. Nous sommes très préoccupés par la violation incessante des droits fondamentaux des travailleurs dans de nombreux pays du monde, en particulier la Colombie, la Birmanie, le Zimbabwe, le Burundi, le Swaziland et le Bélarus, et nous sommes particulièrement contents des conclusions du comité d'experts en ce qui concerne la Colombie.

Le tripartisme, sans approche *a posteriori* et sans procédures bureaucratiques, devrait être le critère de base qui permette de prendre aussi bien les grandes décisions stratégiques que les décisions concernant les activités quotidiennes et les programmes sur le terrain.

Dans cette situation internationale particulièrement complexe, les partenaires sociaux doivent être renforcés et non pas remplacés par d'autres organisations.

Pourtant, ici même, certains considèrent la participation des partenaires sociaux comme un vestige du passé à remplacer par d'autres organisations.

Pour toutes les nouvelles initiatives focales comme celles concernant l'économie informelle, la responsabilité sociale de l'entreprise ou les zones franches, les mandants des pays ou secteurs prioritaires devraient être associés, formés et soutenus pour qu'ils puissent créer des points focaux tripartites de l'OIT sur le plan régional et national, dans les programmes et activités de coopération technique.

L'application de l'Accord OIT-Union européenne et de l'initiative connexe concernant la dimension sociale du commerce devrait aller dans cette direction, et se faire en concertation avec ACTRAV et ACT/EMP. Le rôle de la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les multinationales devrait être renforcé, ainsi que les principes directeurs de

l'OCDE et les accords-cadres, en tant qu'instruments qui pourraient contribuer à la promotion d'une concurrence loyale. A ce propos, nous sommes heureux de l'appui de la Commission de l'Union européenne à propos de la nécessité d'introduire une dimension sociale dans la mondialisation. L'OIT devrait promouvoir la définition de principes directeurs internationaux et bien sûr l'inclusion de cette dimension sociale dans les investissements directs étrangers.

A ce propos, nous voudrions vous rappeler les conclusions importantes qui ont été adoptées lors de la session spéciale sur le Myanmar. Elles devraient être appliquées rapidement. Sur ce point particulier, je veux rappeler à cette Conférence que le prix Nobel de la paix, Aung San Suu Kyi, qui aura 60 ans dans quelques semaines, est en résidence surveillée depuis neuf ans. Je demande instamment aux gouvernements et aux employeurs d'appliquer ces conclusions, qui sont un moyen d'éliminer le travail forcé. C'est un défi que l'OIT a souligné dans son rapport, qui explique clairement une fois de plus le lien entre les anciennes et les nouvelles formes de travail forcé, qui se basent sur la violation des droits de l'homme, le manque de démocratie et l'absence de règles démocratiques. L'OIT doit promouvoir des programmes et des alliances qui se fondent sur le renforcement des capacités et du rôle de ses mandants, la création d'emplois et la ratification de la Convention sur les droits des travailleurs migrants. Ce défi est étroitement lié à cette priorité qu'est l'organisation dans l'économie informelle, en particulier pour les femmes. Nous saluons l'idée d'un programme de formation spécifique sur le travail forcé au Centre de Turin. Nous sommes persuadés que ce centre a un rôle très important à jouer dans ce domaine. Nous apprécions les efforts réalisés pour renforcer le processus de coordination entre le Centre et Genève, et nous demandons aux gouvernements de soutenir encore plus ses activités de formation.

Original espagnol: M. DORADO CANO (*gouvernement, Venezuela*)

Le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela se félicite du rapport du Directeur général. Ce rapport souligne la profondeur de la crise qu'engendre le modèle économique actuel qui a suscité la frustration et n'a pas répondu aux attentes en matière d'emploi, sapant la sécurité et la stabilité de la démocratie.

Face à la crise de l'emploi qui sévit partout dans le monde, le Directeur général rappelle les questionnements et les doutes que génère la mondialisation, mettant en question les fondements éthiques d'une économie qui repose sur un marché prétendument libre, où les hommes et les femmes sont relégués au second plan et où les autorités semblent accueillir, dans bien des cas avec scepticisme et, dans d'autres, impuissantes, des règles qui leur sont imposées de l'extérieur de leurs frontières nationales.

La République bolivarienne du Venezuela estime, elle aussi, que nous sommes entrés dans une phase décisive et que le moment est venu pour les gouvernements et les peuples de dire dans quel monde ils veulent vivre et construire. En cette croisée des chemins, il faut ouvrir le débat sur la mondialisation, sur les règles d'un commerce juste, sur la responsabilité des institutions financières internationales, et des entreprises multinationales, sur le renver-

sement des valeurs imposées par la concurrence et la productivité à tout prix, qui ont pour priorité absolue le profit maximum, sur l'autel duquel les aspirations légitimes de l'humanité sont sacrifiées.

Aujourd'hui, on s'interroge sur la question de savoir si les modèles de consommation et de propriété liés à la mondialisation sont véritablement universels et si la richesse est une valeur individuelle ou une vertu collective. L'heure est venue d'affirmer qu'un autre monde est non seulement possible, mais qu'il est indispensable. C'est une aspiration universelle commune aux travailleurs au chômage, aux moyens, petits et micro-employeurs dont les entreprises ferment, ou encore aux petits exploitants agricoles, exclus du marché international qui est contrôlé à partir de centres de pouvoir par le biais de subventions au moyen de pratiques déloyales.

On ne trouvera pas la solution aux problèmes qui accablent l'humanité, par exemple le drame du chômage ou la piètre qualité des emplois, dans cette course infernale du capitalisme engagée dans son étape néolibérale.

La construction d'une nouvelle société présuppose que l'on rompe avec les dogmatismes. Une petite élite mondiale ne peut pas écraser et diriger l'humanité entière. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour dire qu'il faut construire une société plus humaine et plus solidaire, plus juste, plus inclusive et, également, plus responsable sur le plan de l'environnement, de la société et du travail.

Dans ce débat, il faut prendre en compte les éléments essentiels que sont notre histoire, nos savoirs, les bonnes pratiques des autres peuples et de leurs dirigeants, en nous inspirant tout particulièrement du rôle joué par les travailleurs, non seulement en tant que producteurs mais aussi en tant que détenteurs et gestionnaires de richesses.

A cet effet, la République bolivarienne du Venezuela s'est lancé un défi: promouvoir les entreprises à participation sociale – entreprises fermées dans les années quatre-vingt-dix – auxquelles employeurs et travailleurs participent ensemble comme copropriétaires et cogestionnaires, l'Etat s'engageant à les aider financièrement, à faciliter leur modernisation et à leur offrir une assistance technique.

Grâce à cette formule et à un large secteur d'économie sociale autogérée, impliquant directement 300 000 travailleurs, on assiste au développement d'une politique d'inclusion sociale et de développement endogène, qui nous permet d'augmenter toutes les capacités productives de notre pays.

Nous faisons en sorte qu'autour du travail fleurissent de nouvelles relations de production reposant, elles, sur la solidarité et la justice.

C'est une vision qui repose sur une approche du commerce faisant jouer les complémentarités et la coopération, et non la concurrence effrénée.

Le gouvernement a retrouvé son rôle régulateur en matière d'économie et moteur en matière de politique sociale, en vue de garantir la protection des intérêts et des droits de la population, surtout ceux des pauvres et des exclus.

C'est pourquoi le rôle du capital et de l'initiative privée sont toujours importants, ainsi que les normes commerciales, qui sont, elles, subordonnées à l'intérêt général. C'est ainsi que nous devons lutter contre les monopoles et en faveur de la démocratisation et de la participation socialement responsable du secteur privé dans les domaines financiers, commerciaux, des communications, agricole et industriel.

Grâce à cette volonté, le gouvernement bolivarien a laissé derrière lui la période sombre de la conspiration néolibérale des années quatre-vingt-dix, période marquée par la déstabilisation des institutions démocratiques, poussée par un secteur des employeurs privilégié et monopoliste.

Après avoir atteint des chiffres record en 2001, 2002 et janvier 2003, et jusqu'à 21 pour cent après le sabotage pétrolier, le chômage est redescendu à 11 pour cent au mois de décembre 2004, soit une diminution de 10 pour cent en moins de deux ans, et un million de nouveaux postes de travail ont été créés.

Cette diminution s'est accompagnée d'une croissance économique soutenue qui atteint près de 18 pour cent en 2004 et qui se chiffre à 8 pour cent pour le premier trimestre de cette année.

A ces chiffres encourageants s'ajoutent les efforts faits par le gouvernement pour alphabétiser 1 600 000 personnes et intégrer dans l'enseignement secondaire 600 000 élèves, exclus auparavant du système éducatif en raison des coupes budgétaires insensées opérées dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix.

Le Venezuela montre aujourd'hui qu'il est possible que les gouvernements soient cohérents entre les discours qu'ils prononcent et les mesures qu'ils appliquent, c'est pourquoi, dans ce forum où se retrouvent gouvernements, travailleurs et employeurs du monde entier, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la paix et de la démocratie et nous condamnons ouvertement toutes les formes d'impérialisme et de domination internationale.

L'humanité appelle de tous ses vœux l'instauration d'un monde différent. Le peuple vénézuélien et son gouvernement s'engagent en faveur de cette cause. Nous pensons qu'elle est aussi celle que défend l'OIT dans son combat en faveur de la création d'un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité.

Original espagnol: M. TOMADA (Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Argentine)

Je remercie le Directeur général pour son rapport et pour le rapport global dans lequel il nous convie à une réflexion sur l'action que nous menons, alors que les mutations du monde du travail nous remettent chaque jour en question.

D'où l'importance des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la présente conférence, qui sont tous liés aux principes élémentaires de la dignité humaine et aux valeurs de mon gouvernement.

Malheureusement, nous débattons une fois de plus de certains thèmes à cause du maintien de politiques publiques qui se fondent sur le principe malthusien, selon lequel, pour garantir la croissance économique mondiale, il était inévitable, pendant une période de l'histoire, d'exclure du travail productif et décent la moitié de la population mondiale. Ce qui se préparait, c'était bel et bien une concentration et une centralisation absolument gigantesques du capital.

Le récent rapport de l'OIT qui préconise *une alliance mondiale contre le travail forcé*, révèle l'ampleur du phénomène et la variété des formes qu'il prend encore aujourd'hui dans diverses régions de la planète.

Dans notre pays, nous avons déjà mis l'accent sur le renforcement de l'inspection du travail, comme outil principal de lutte contre les conditions de travail forcé qui pourraient exister.

Le rapport préliminaire pour la Conférence de l'OIT indique que c'est l'emploi des jeunes qui souffre du plus grand déficit de travail décent.

Une stratégie favorable aux laissés-pour-compte ne peut être couronnée de succès que si l'on envisage l'emploi comme un instrument de choix pour faire cesser la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté. Il convient donc d'œuvrer en faveur de l'emploi des jeunes au moyen d'une politique cohérente de croissance de l'emploi.

Notre gouvernement est en train de construire une politique qui associe les objectifs éducatifs et sociaux, afin de favoriser l'égalité des chances.

En vue du prochain Sommet des Amériques, qui se tiendra en novembre 2005 dans notre pays, l'Argentine, avec l'appui d'autres pays frères, a obtenu que le thème prioritaire du débat soit l'une des grandes préoccupations de la région et de l'OIT elle-même: «Créer des emplois pour éradiquer la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique». Nous nous orientons d'ores et déjà vers un consensus qui pourrait devenir un engagement politique à privilégier l'emploi de qualité dans les politiques des pouvoirs publics.

Pour cela, le bloc du MERCOSUR s'appuie sur la déclaration que les ministres du Travail ont signée en 2004, et qui préconise l'élaboration d'une stratégie régionale pour la croissance de l'emploi.

Notre gouvernement reconnaît la nécessité d'intégrer la dimension éthique du travail, absente de l'approche purement économique de la dernière décennie, qui subordonnait les conditions de travail à l'économie. Aujourd'hui, nous cherchons à remplacer ces valeurs par une démarche qui fasse de l'emploi une source de cohésion sociale, élément clé de la dignité de la personne humaine et de la citoyenneté.

Maintenant que la renégociation de la dette extérieure est en bonne voie, nous sommes en mesure de nous acquitter peu à peu de la dette sociale pour que chacun ait sa place dans la société. Honorer la dette sociale, c'est s'acquitter de la promesse démocratique de notre pays et c'est un engagement partagé avec les nouveaux gouvernements de notre région.

Au plan économique et social, le gouvernement du président Kirchner apporte un changement car il réintroduit l'éthique de la redistribution et de l'emploi comme moteurs de la croissance économique. Pour ce faire, face à la pensée unique, il a mis en œuvre des politiques actives pour le développement.

Pour ce qui est de l'emploi, nous vous proposons d'orienter le marché national vers l'exportation, l'objectif étant de redistribuer les revenus avec une stratégie productive qui consolide la place de la petite et moyenne entreprise dans la chaîne de la valeur ajoutée. Cela passe par l'intervention de l'Etat dans l'organisation du marché.

Le changement est évident. L'Etat a pour rôle essentiel d'aplanir les inégalités sociales, il doit garantir un travail de qualité et met en rapport ceux qui veulent travailler et ceux qui produisent.

C'est pourquoi nous tiendrons compte des préoccupations exprimées ici par les employeurs et la CGT. En effet, l'une de nos plus profondes convictions est que le dialogue social doit être renforcé.

Dans ce contexte, la récente réunion du Conseil de l'emploi, de la productivité et des salaires avec la Commission tripartite de l'égalité des chances ainsi que la Commission du travail agricole et la relance systématique de la négociation collective tendent à

renforcement des institutions démocratiques grâce à la reconnaissance et à la participation des employeurs et des syndicats, sans exclusion.

Pour conclure, après des années de société de marché, après que notre continent ait été victime de modèles d'intégration régionale purement mercantilistes et financiers, nous assistons aujourd'hui, en Amérique latine, à l'avènement d'une nouvelle légitimité des pouvoirs publics et de la société civile, dans laquelle les droits humains, sociaux et du travail sont pleinement respectés. Acceptant l'invitation à la réflexion, formulée par le Directeur général, je crois qu'il était grand temps de rétablir le lien entre l'éducation et le travail, qui jamais n'aurait dû être abandonné.

Je crois qu'il était grand temps de replacer le travail au centre de la société. Je crois aussi qu'il était grand temps que l'Etat reprenne son rôle metteur de l'ordre dans un monde du travail injuste. Et surtout, je crois qu'il était temps de mobiliser toute notre intelligence, tous nos efforts et, par dessus tout, nos convictions.

Original espagnol: M. HALKIN (employeur, Mexique)

Il se confirme de plus en plus que les vraies solutions dans les pays démocratiques passent par la participation des partenaires sociaux, c'est-à-dire par le tripartisme et le dialogue social.

Cette pratique guide notre action au Mexique. Elle est aussi la conviction qui la sous-tend.

La lutte pour l'emploi étant au cœur de toute action des employeurs au Mexique, nous accueillons avec intérêt le rapport sur l'emploi des jeunes. Nous considérons que la promotion de l'emploi pour ce groupe important de la société est valable pour de nombreux Etats Membres et, évidemment, pour notre pays aussi. C'est pourquoi il importe que les conclusions qui seront formulées dans ce domaine soient réalistes, accessibles et coordonnées entre les secteurs afin qu'elles puissent être traduites en solutions efficaces, propres à favoriser l'emploi de la jeunesse dynamique de notre pays, et il est souhaitable que les conclusions de cette commission soient coordonnées avec les autorités chargées de l'éducation.

Les graves problèmes auxquels sont confrontés les systèmes de pension dans le monde nous portent à penser que nous devrions avoir un instrument relatif aux systèmes de sécurité et de santé, sous forme de déclaration proposant un ensemble de mesures d'orientation qui soient réalisables dans chaque pays, conformément à ses capacités et à la nécessité où il se trouve de mettre en œuvre des politiques dans ce domaine. Un tel instrument ne devrait pas générer de nombreuses réglementations mais devrait néanmoins permettre de faire face aux graves problèmes de sécurité et de santé au travail.

L'économie parallèle est un phénomène fâcheux, source de graves problèmes et d'isolement culturel qui ne peuvent que nuire à long terme à la société. Les employeurs font leur possible pour intégrer cette population travailleuse au secteur formel et lui permettre de contribuer à la croissance ordonnée du pays. Ce phénomène ne profite nullement à l'économie formelle et contribue encore moins à une normalisation de l'emploi assortie de garanties sociales.

La revitalisation du tripartisme permettra de prendre des décisions collégiales judicieuses et viables à long terme; c'est pourquoi nous sommes persuadés que le fait de le promouvoir et de le renforcer dans

le respect des acteurs sociaux permettra de jeter les bases d'un avenir radieux dans le domaine du travail.

Le Mexique, comme chacun sait, souffre énormément du phénomène de l'émigration qui compromet les chances d'intégration sociale et morale de la population. C'est pourquoi seule une action engagée sur décision de l'Etat et à titre de politique, à travers des programmes portant sur une durée maximale de six ans, garantira aux jeunes de notre pays la possibilité d'étudier et d'obtenir des diplômes académiques, techniques et autre qualifications à quelque niveau que ce soit, d'aller au bout de leur ambition et de trouver la place espérée dans le milieu du travail. Sans cela, nous les condamnerons à l'exil, à la frustration ou au découragement, éternels ennemis du développement et terreau fertile des problèmes sociaux.

Nous sommes d'accord avec les piliers définis dans le programme du secteur présenté par le Directeur général du BIT, car les principes et droits fondamentaux au travail sont au cœur des préoccupations des employeurs. L'accès à l'emploi pour tous les hommes et toutes les femmes est un élément essentiel qu'il faut orienter vers la protection sociale et soutenir par le dialogue social tripartite. Dans mon pays, les organisations d'employeurs orientent leurs activités sur ces questions et se montrent soucieux de créer le plus grand nombre d'emplois, d'emplois dignes, sûrs et rémunérés correctement.

Nous formons le vœu que la Conférence fera apparaître des solutions efficaces qui permettront de créer de petites et moyennes entreprises, éléments clés de l'emploi, de renforcer les entreprises existantes et ainsi de faire réellement progresser l'économie de nos pays.

Enfin, la CONCAMIN, organisme représentant les employeurs mexicains, est très consciente de la responsabilité sociale des entreprises et lutte pour que soit dûment reconnue la présence des industriels dans les débats législatifs et dans les organes d'interprétation et d'application des normes, ce qui devrait se traduire par un renforcement des institutions et de la fonction des employeurs, dont l'action est déterminante pour la création de richesses, la création d'emplois et la stabilité sociale.

Original anglais: M^{me} MAHASE-MOILLOA (gouvernement, Lesotho)

La délégation du Lesotho et moi-même voudrions vous transmettre la très cordiale salutation de la population du Lesotho, appelé aussi «la montagne dans le royaume céleste».

Je voudrais remercier et féliciter le Directeur général du BIT et le Conseil d'administration pour les questions qui ont été inscrites à l'ordre du jour. Il ne fait aucun doute que l'Agenda du travail décent, que l'OIT promeut, ne peut pas être considéré de façon isolée.

Il va de soi que pour parvenir au travail décent, des questions qui sont étroitement liées doivent être traitées simultanément. Par exemple, les questions de la sécurité et de la santé au travail, l'emploi des jeunes et le temps de travail, qui sont examinées par la Commission de l'application des normes, sont bien accueillies par mon gouvernement.

Le gouvernement a toujours estimé que, même si le Lesotho est un pays en développement au fort taux de chômage, il fallait créer des emplois décents

et respecter les lois nationales et les normes internationales du travail. Nous avons toujours pensé que le développement, s'il n'a pas un visage humain, n'est pas durable sur le long terme.

Vous conviendrez avec moi que l'inspection du travail joue un rôle essentiel dans la réalisation du travail décent. C'est pour cela que nous sommes résolus à améliorer notre système d'inspection du travail. Nous voudrions remercier le BIT pour son assistance technique dans ce domaine.

Le premier pas dans la bonne direction a été de créer une inspection nationale. Un spécialiste du BIT a été envoyé dans notre pays pour évaluer notre système et, d'ici à la fin de ce mois, les inspecteurs du travail suivront une formation aux techniques modernes de l'inspection du travail.

Il serait malvenu de ma part de ne pas souligner le soutien financier fourni par le gouvernement des Etats-Unis, ainsi que l'assistance technique du BIT dans le cadre du projet d'amélioration des systèmes du travail dans l'Afrique australe (ILSSA). On sait que le nombre d'heures ouvrées a des incidences sur la sécurité et la santé au travail. Un nombre excessif a des effets adverses sur la santé mentale, physique et spirituelle des travailleurs.

Mon gouvernement convient que la convention sur la durée du travail, qui a été adoptée il y a très longtemps, ne permet pas de relever les défis d'aujourd'hui et de faire face à l'évolution actuelle du monde industrialisé.

Nous estimons donc qu'il faut revoir les normes sur le temps de travail et les adapter au monde actuel.

Toutefois, il faut concilier la nécessité pour les pays de rester compétitifs à l'heure de la mondialisation et la nécessité de protéger la sécurité, la santé et le bien-être spirituel des travailleurs.

Je voudrais aussi insister sur la nécessité de créer des emplois pour les jeunes. On ne saurait insister assez sur l'importance de ce point. Il est devenu essentiel. Les jeunes sont confrontés à de nombreuses difficultés, notamment ils sont menacés par la toxicomanie. Parfois, ils doivent s'occuper de leur famille lorsque leurs parents sont victimes du VIH/SIDA. Il faut aussi créer des emplois pour les jeunes car ce sont eux qui jouent un rôle vital pour bâtir une société de citoyens responsables, et qui sont les futurs dirigeants de nos pays.

C'est pour cela que mon gouvernement fera tout son possible pour jouer un rôle prépondérant et agir avec les différentes parties prenantes afin de faciliter la création d'emplois pour les jeunes. Je sais que le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique australe est en train d'organiser une conférence qui se tiendra en octobre 2005 en Afrique du Sud. Mon gouvernement y participera activement.

En conclusion, j'aimerais féliciter le Directeur général de tenir le cap dans ces conditions financières extrêmement difficiles. J'appuie sa proposition visant à accroître le budget: les pays en développement ont encore besoin, par exemple, d'une assistance technique dans beaucoup de domaines de l'administration du travail. Mon gouvernement appuie le Directeur général qui réalise une tâche difficile, et lui adresse ses meilleurs vœux, à lui et à son équipe, pour leur action future.

(La séance est levée à 13 h 15.)

Neuvième séance

Jeudi 9 juin 2005, 15 h 05

Présidence de M^{me} Anderson et de M. Chiriboga

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DISCUSSION (SUITE)

Original espagnol: La PRÉSIDENTE

Nous reprenons la discussion concernant les rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

Original allemand: M. BARTENSTEIN (Ministre fédéral de l'Économie et du Travail, Autriche)

Je me réjouis de constater que, depuis l'an dernier, nous avons franchi une nouvelle étape vers la réalisation de l'objectif consistant à faire du travail décent un enjeu véritablement mondial. Ce concept commence à s'établir dans les instances multilatérales. L'Union européenne l'a officiellement intégré dans sa politique, le Conseil de l'UE dans le cadre de ses conclusions relatives à la dimension sociale de la mondialisation, la Commission européenne dans celui de son nouveau programme social.

Trois thèmes abordés dans le cadre de cette Conférence revêtent une importance toute particulière pour l'Autriche: il s'agit de l'emploi des jeunes, de la protection du travail et des horaires de travail. Je commencerai par quelques commentaires sur l'emploi des jeunes. La voie suivie par l'Autriche, qui s'est dotée d'un système de formation à double filière, s'est révélée relativement fructueuse et j'ose espérer que l'expérience que nous avons acquise dans ce domaine pourra être utile à d'autres pays. Investir dans la formation c'est investir dans l'avenir, car l'on sait bien qu'une main-d'œuvre bien formée est un atout de premier ordre pour assurer la réussite économique d'un pays. Des initiatives, telles que les programmes de qualification et d'emploi en faveur des jeunes, la mise en place de mécanismes incitant les entrepreneurs à prendre des jeunes en apprentissage, la création d'un réseau de soutien en faveur des jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage, la formation intégrée des apprentis ou la possibilité de passer un examen sanctionnant les capacités professionnelles, autrement dit l'octroi d'un enseignement débouchant sur l'obtention d'un diplôme et ouvrant l'accès aux études supérieures, sont autant de mesures grâce auxquelles le taux de chômage des jeunes reste comparativement peu élevé en Autriche.

La sécurité de l'emploi des jeunes est également un thème auquel nous attachons la plus grande importance. La plupart des jeunes qui entrent dans la vie active sont en effet peu ou mal informés des

dispositions concernant la protection des travailleurs et des tâches incombant aux inspecteurs du travail. Dans le cadre de l'initiative en matière d'inspection du travail intitulée «Teamforkids», mise en œuvre en collaboration avec plusieurs écoles, nous avons réussi, en 2004, à sensibiliser de nombreux enseignants et plus de 100 000 jeunes aux questions concernant la sécurité de l'emploi. La sécurité et la sûreté de l'emploi sont au cœur du travail décent, et il convient de signaler que les normes fondamentales du travail n'ont pas encore réglé tous les aspects de cette question essentielle, puisqu'il ne s'agit rien de moins que de garantir la protection de la vie et de la santé des travailleurs. Si les débats concernant la mise en place d'un cadre permettant de promouvoir la protection du travail pouvaient déboucher sur l'élaboration d'un instrument susceptible d'être ratifié universellement et de combler définitivement cette lacune, ce serait un véritable succès pour la qualité de vie des travailleurs du monde entier.

J'aborde maintenant la question des horaires de travail. L'évolution de plus en plus rapide du contexte économique et de la vie professionnelle impose à l'OIT une révision de ses normes. Il conviendrait notamment de moderniser deux conventions du travail, les conventions n^{os} 1 et 30, qui ne répondent plus aux besoins de flexibilité du travail qui caractérisent notre époque.

Je terminerai par quelques remarques sur la réforme de la Conférence. Le raccourcissement de la durée de la Conférence ne doit être envisagé que si le Bureau estime qu'il s'agit d'une mesure réaliste. La possibilité de mener les débats dans d'autres lieux ne doit également être envisagée que si l'on peut s'assurer que cela n'amputera pas le budget de l'Organisation et que la qualité de la Conférence n'en pâtira pas. Le débat sur la réforme ne doit en aucun cas déboucher sur une remise en question de la position de la Commission de l'application des normes, considérée comme la «conscience» de l'Organisation ni porter atteinte à ses méthodes de travail qui ont fait leurs preuves.

Original anglais: M. BIYAMA (Ministre du Travail et des Relations professionnelles, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Je suis très fier d'être devant vous tous dans cette enceinte internationale au nom de ma délégation, du gouvernement et du peuple de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Je suis très heureux de pouvoir vous transmettre le soutien de mon gouvernement aux rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur

général. Depuis qu'elle est devenue Membre de l'OIT en 1976, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours soutenu le rôle de l'OIT en tant qu'autorité compétente pour établir des normes internationales du travail. Notre présence et notre participation à cette 93^e session de la Conférence internationale du Travail viennent affirmer encore une fois l'engagement incessant de notre pays et son adhésion à la mission de l'OIT et aux causes qu'elle défend. La Papouasie-Nouvelle-Guinée soutient le travail accompli par l'OIT pour promouvoir un travail décent.

Eu égard à la ratification des conventions fondamentales de l'OIT portant sur les droits humains fondamentaux et à l'adoption de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, notre pays s'efforce de traiter les questions de travail.

L'élaboration d'un Livre blanc national sur la réduction de la pauvreté et le travail décent ainsi qu'un plan national d'action sur le travail décent ne fait que réaffirmer l'engagement du gouvernement dans ses efforts pour éliminer toutes les formes de violation des droits de l'homme, dont le travail forcé et obligatoire est une composante clé.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée est déterminée à soutenir le Conseil d'administration dans sa tâche qui est de défendre la dignité humaine, l'égalité et la liberté sur le lieu de travail. Le défi que lance l'OIT pour éliminer toutes les formes de travail forcé est accepté sincèrement par mon gouvernement. Avec les développements qui sont en cours et grâce aux programmes qui sont mis en œuvre, mon pays tiendra son engagement de garantir que le travail forcé et obligatoire sera définitivement éliminé.

Ayant ratifié toutes les conventions liées au travail forcé, c'est-à-dire la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et au vu de la révision législative qui est en cours, notre pays a créé un environnement qui permettra d'introduire et de renforcer ces conventions dans notre cadre législatif national.

Se basant sur notre Constitution nationale qui fournit les bases de la liberté dans les différents aspects de nos existences et qui cherche à libérer tous les citoyens du fléau du travail forcé, mon gouvernement est engagé dans cette cause mondiale menée par l'OIT et indique qu'il fera tout ce qui est à sa portée pour garantir que le travail forcé et obligatoire ne triomphe pas au nom du développement économique.

Au regard des progrès en cours, le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée déclare qu'il maintiendra son engagement et ne ménagera aucun effort pour veiller à ce que le travail décent devienne une réalité dans notre pays et que le fléau du travail forcé et obligatoire soit éliminé au plan juridique, dans la société et disparaisse de la vie quotidienne de notre peuple afin qu'il reste un peuple d'hommes et de femmes libres et soit en mesure d'atteindre l'objectif du travail décent.

Original arabe: M. ABU-LIBDEH (gouvernement, Palestine)

J'exprime mes remerciements et ma gratitude au Directeur général pour tous les efforts qu'il a fournis dans le cadre du BIT.

Nous avons lu avec attention le rapport du Directeur général qui porte sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Nous lui som-

mes reconnaissants et nous avons conscience des efforts qu'il a dû consentir pour produire ce rapport.

Nous attirons votre attention sur les observations du groupe arabe participant à cette session et nous espérons que celles-ci seront considérées comme des remarques de base qui nous permettront à l'avenir de mettre en œuvre des politiques et de définir la position du BIT à l'égard de la situation de ces travailleurs. Nous espérons également qu'elles serviront de base aux rapports à venir. Nous soutenons l'appel lancé par le Directeur général dans le cadre de ce rapport pour que des mesures soient prises pour assurer le suivi de la situation de nos travailleurs et de nos employeurs qui vivent sous le joug de l'occupation et qui subissent des pratiques arbitraires et pour que les mesures administratives adéquates soient prises pour assurer le succès de cette opération. Il est essentiel que les remarques et les positions du groupe arabe soient traduites dans toutes les langues pour que tout le monde puisse en prendre connaissance.

Il va sans dire que tous les peuples du monde sont épris de bien-être et de paix. Le peuple palestinien, qui vit sous le joug de l'occupation, est sans doute un des peuples qui en est le plus épris. Il tend à vivre dans la paix et la sécurité. Nous constatons que le peuple palestinien n'a pas les conditions nécessaires pour pouvoir créer une paix durable. Ce qui nous fait défaut, c'est la stabilité politique et la présence de l'occupation israélienne sur les territoires palestiniens et arabes. Nous aspirons à établir un Etat indépendant, sur notre terre nationale, dont la capitale sera Al-Qods. Nous avons soutenu la feuille de route adoptée par le quatuor et qui a été appuyée par la communauté internationale. Or nous constatons que l'autre partie ne fait pas les efforts nécessaires pour que la feuille de route soit mise en œuvre. Elle poursuit la construction du mur de séparation en dépit de toutes les résolutions internationales et de la légitimité internationale. Ce sont là des pratiques qui sont dévastatrices pour la vie politique, économique et sociale de notre peuple. Nous constatons également que l'implantation des colonies, la confiscation des terres et l'expansion de colonies se poursuivent.

Quant au nouveau climat de dialogue qui existe entre nous et les Israéliens, mentionné dans le rapport du Directeur général, il est menacé par les pratiques quotidiennes du gouvernement israélien contre notre terre et notre peuple.

En raison du blocus, de l'encerclement et des assassinats, notre économie, en général, et le marché du travail, en particulier, sont en pleine crise. Le taux de chômage augmente considérablement. Sur les 900 000 individus qui forment la population active, 300 000 sont au chômage.

Nous sommes d'accord avec le Directeur général qui a dit que les perspectives d'avenir sont obscures. D'après lui, l'emploi en Israël est essentiel à l'économie palestinienne pour combattre le chômage.

Les Israéliens sont tenus d'ouvrir le marché du travail aux Palestiniens car ils sont responsables sur les plans politique et moral de l'accroissement du taux de chômage en raison de l'occupation des terres palestiniennes et de toutes les mesures prises qui ont empêché le développement et la stabilité de notre économie. L'Autorité nationale palestinienne, malgré ses ressources limitées et l'accroissement de ses charges, s'emploie à élargir l'assise sociale du processus de paix dans cette région, en essayant de

réduire le fossé entre les riches et les pauvres et en créant des emplois; nous citons à titre d'exemple le programme d'emploi provisoire qui vise à fournir des emplois temporaires aux chômeurs. Nous citons également le Fonds palestinien pour l'emploi et la protection sociale que le Conseil d'administration du BIT a contribué à créer. Nous aspirons à ce que ce Fonds soit enfin un pilier sur lequel puisse s'appuyer l'Autorité nationale palestinienne pour aller de l'avant. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous dire que nous employons à achever les mesures administratives et juridiques nécessaires pour que ce fonds puisse exercer effectivement ses fonctions.

Enfin, malgré les sacrifices considérables du peuple palestinien et malgré l'incapacité de la communauté internationale à imposer sa volonté au gouvernement israélien, notre peuple est déterminé à continuer à lutter pour qu'il puisse recouvrer ses droits et, en premier, celui d'instaurer un Etat indépendant dont la capitale sera Al-Qods, de garantir le retour des réfugiés et de libérer les prisonniers et les détenus présents dans les prisons israéliennes. La paix juste sera toujours pour nous un objectif noble.

Je souhaite également que tous les peuples du monde puissent jouir de la paix et de la sécurité.

Original anglais: M. KLINPRATOOM (Ministre du Travail, Thaïlande)

C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Royaume de Thaïlande, à l'occasion de ce rassemblement important.

La délégation thaïlandaise partage l'opinion du Directeur général sur la façon d'aller de l'avant. Les quatre objectifs stratégiques de l'OIT sont essentiels si l'on veut réduire la pauvreté et veiller à ce que la mondialisation apporte une contribution à l'amélioration du bien-être humain, aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres. Le gouvernement de la Thaïlande s'est engagé à faire en sorte que les travailleurs thaïlandais, qu'ils travaillent dans un secteur formel ou informel de l'économie, occupent des emplois corrects, conformément aux principes de l'OIT.

La Thaïlande a déployé des efforts afin de promouvoir le travail correct, en d'autres termes, une reconnaissance des droits et des prestations de base pour les travailleurs et l'encouragement du dialogue social qui constitue les piliers essentiels dans le cadre de programmes de développement, permettant de garantir des conditions de travail décentes. Grâce à différents programmes soutenus par l'OIT et d'autres organisations internationales, la Thaïlande est en train de renforcer le niveau d'éducation de sa population et d'élargir les possibilités d'emploi ouvertes aux femmes et aux jeunes. Des ressources sont consacrées à favoriser l'esprit d'entreprise et à promouvoir micro et petites entreprises, afin que ceux qui arrivent sur le marché puissent disposer des connaissances et compétences nécessaires leur donnant accès à des emplois décents ou leur permettant de créer des entreprises. Ces efforts sont déployés dans le cadre plus général des stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national.

La traite et la migration de la main-d'œuvre constituent de grands sujets de préoccupation. Les femmes et les enfants sont les principales victimes de la traite d'êtres humains exploités dans le cadre de la prostitution, du travail domestique forcé, du travail forcé et d'autres formes de travail dangereux. Grâce au Mémoire d'accord conclu entre la Thaïlande

et ses pays voisins, nous sommes en train de régulariser la situation des travailleurs migrants en provenance du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Myanmar. Selon la législation thaïlandaise, ils auront le droit, au même titre que les travailleurs thaïlandais, de recevoir un traitement équitable et de bénéficier d'une protection juridique.

En vertu du Mémoire d'accord sur la coopération contre la traite des êtres humains dans la sous-région du grand Mékong, le gouvernement de la Thaïlande et ceux du Cambodge, de la République démocratique populaire lao, de la Chine, du Viet Nam et du Myanmar sont en train de collaborer afin d'empêcher la traite de ces groupes vulnérables. Le flux des travailleurs migrants sera réglementé, ce qui réduira les risques de traite humaine.

En ce qui concerne le problème du travail forcé, le gouvernement est en train de modifier toute législation qui serait obsolète ou ne serait plus pertinente compte tenu de la situation actuelle, afin de garantir leur conformité avec les conventions de l'OIT.

Au sujet de la question de la protection sociale, la Thaïlande a lancé un programme d'assurance chômage depuis le 1^{er} août dernier. L'objectif est d'offrir une protection sociale aux travailleurs et de leur garantir des lieux de travail sûrs et sains.

Les efforts déployés ne peuvent aboutir à aucun résultat positif sans l'étroite collaboration de toutes les parties prenantes. Nous devons sensibiliser la société et l'encourager à participer davantage, afin que nous puissions parvenir à un consensus sur l'ampleur des problèmes. Il y a encore beaucoup à faire, mais je suis certain qu'avec un objectif clair et un véritable engagement nous pourrions surmonter ces obstacles et parvenir à nos objectifs.

Original anglais: M. AMAN (gouvernement, Bangladesh)

Je remercie le Directeur général qui nous a soumis un rapport très complet. Nous apprécions beaucoup son engagement s'agissant de relever les défis auxquels nous sommes confrontés.

La qualité des relations professionnelles est condition sine qua non de la croissance économique industrielle et de la création d'emplois. Le gouvernement du Bangladesh est fermement engagé en faveur de la protection des droits des travailleurs, d'où l'importance particulière que nous attachons à notre collaboration avec l'OIT. Sous la houlette du Premier ministre, la Bégum M^{me} Khaleda Zia, le Bangladesh est en train de prendre des mesures afin d'améliorer la qualité de vie des travailleurs. Nous souhaitons garantir la justice sociale sur le lieu de travail.

La Commission nationale du Code du travail, après avoir passé en revue toutes les lois relatives au travail, a soumis un projet de Code du travail très complet. Nous avons constitué un comité d'examen tripartite chargé d'examiner cette proposition. Nous attendons le rapport final du Comité d'un instant à l'autre.

Parmi les autres activités que nous avons déployées récemment, citons la promulgation d'une législation concernant le bien-être des travailleurs des secteurs du transport privé; cette législation est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2005. A l'heure actuelle, nous sommes en train d'élaborer la loi fondamentale pour le bien-être du travailleur.

Nous avons également entrepris un programme visant à créer des opportunités d'emplois pour les travailleurs ayant pris une retraite anticipée et les

salariés licenciés. Un montant de 300 millions de takas a été attribué à l'exercice fiscal 2004-05 pour la formation continue de 15 000 personnes et l'attribution de microcrédits à des travailleurs indépendants.

Compte tenu de l'ampleur du chômage et de la pauvreté dans le pays, l'Agenda pour un travail décent de l'OIT revêt une importance toute particulière. Je suis heureux de constater que l'OIT collabore avec nos autorités pour mettre en œuvre ce programme.

Notre Premier ministre, la Bégum Khaleda Zia, s'est engagée en faveur de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Nous avons déjà connu de nombreux succès dans de nombreux secteurs par exemple, des programmes d'intervention directe, comme celui qui s'intitule «Vivres contre scolarisation» et diverses incitations financières pour favoriser l'éducation des filles. Nous apprécions d'ailleurs beaucoup la participation de l'OIT dans ce domaine.

Des contraintes budgétaires nous ont obligés à limiter nos activités visant à améliorer le bien-être des travailleurs et à leur garantir certaines prestations sociales. Avec le développement économique, nous espérons pouvoir surmonter ces difficultés et être en mesure de proposer une vie décente à tous.

Original anglais: M. SOMANY (employeur, Inde)

Nous sommes d'accord avec l'avis exprimé par le Directeur général: plutôt que de chercher à innover, nous devrions regarder en arrière et consolider les idées, approches et résolutions dont s'est enrichie cette institution au fil du temps.

La Déclaration et le document sur le travail décent ont jeté les bases d'une autre politique du travail. Les objectifs du plein emploi, de la sécurité sociale et de l'égalité entre les sexes ont été également adoptés par d'autres institutions multilatérales. «Réduire le déficit du travail décent» nous a présenté les conditions misérables dans lesquelles travaillent des milliers de personnes, et le rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a montré comment des pays et des communautés ont été marginalisés par le processus de mondialisation.

Je crois que tous ces rapports nous ont donné des informations très complètes à la fois d'un point de vue factuel et d'un point de vue idéologique. Les autres institutions des Nations Unies sont d'accord avec les objectifs de l'OIT. Même la Déclaration du Millénaire des Nations Unies reconnaît qu'il faut accorder la priorité au travail des jeunes et des femmes. Il n'y a donc aucune raison de ne pas chercher à atteindre résolument ces objectifs de développement. Le thème de cette session devrait être: «Des idées à l'action»; cela serait l'hommage le mieux adapté à la réputation de cette Organisation.

L'Agenda du travail décent, qui fixe les objectifs stratégiques de l'OIT, renferme les valeurs essentielles du monde du travail. Ses quatre piliers sont les raisons d'être de cette Organisation. Toutefois, si nous évaluons la réalisation de ces objectifs par pays, nous constaterions l'existence d'un énorme écart, ce qui, à mon sens, commande à l'OIT de faire l'effort de penser mondialement et d'agir localement.

La création d'emplois est une solution à beaucoup de problèmes et doit retenir toute notre attention. Le chômage mondial atteindra prochainement la barre des 200 millions de personnes. Le chômage des

jeunes est particulièrement alarmant. En Asie du Sud, cela représente plus de 13 pour cent de la population, soit 66 millions de personnes. Cette situation est la cause d'aberrations sociales qui peuvent engendrer des troubles de l'ordre public, l'insécurité, des tensions sociales, etc.

Je félicite l'OIT d'avoir choisi ce sujet comme l'un des thèmes de la Conférence. Je suis convaincu que les conclusions de la Commission seront assorties d'un calendrier de mise en œuvre qui sera dûment respecté. L'OIT devrait s'appuyer sur d'autres institutions multilatérales telles que le FMI et la Banque mondiale pour parrainer des programmes visant à développer l'esprit d'entreprise, l'emploi indépendant et les ressources humaines, surtout dans les pays en développement et les pays sous-développés, où le chômage des jeunes est particulièrement grave.

Le rapport du Directeur général sur l'emploi des jeunes vient à point nommé. La création d'entreprises est la principale solution au problème du chômage. Elle requiert, certes, un soutien multi-institutionnel, mais repose essentiellement sur le développement de l'esprit d'entreprise et la formation professionnelle. Ainsi, lorsque le secteur manufacturier ne crée plus d'emplois, la promotion de l'emploi indépendant par la création de micro-entreprises constituerait une planche de salut.

Les cours de formation que dispense l'OIT sur la façon de démarrer une petite entreprise ou une autre activité rémunératrice sont très utiles. Ces programmes doivent être réactivés et mis en œuvre dans les pays où le taux de chômage est le plus élevé.

La sécurité sociale fait partie intégrante de l'objectif du travail décent. Moins de 10 pour cent de la population des pays les plus pauvres bénéficient d'une protection sociale adéquate. Une initiative de l'OIT dans ce domaine serait souhaitable.

Le moment est venu de reconsidérer la question de la sécurité sociale dans un contexte mondialisé, en créant, par exemple, un fonds de protection sociale à l'intention des populations défavorisées de la planète. Je suis convaincu qu'un mécanisme de ce type pourrait être étudié et devenir une réalité dans un proche avenir.

Le secteur informel, qui emploie près de 90 pour cent de la main-d'œuvre de mon pays et d'autres pays en développement, mérite une plus grande attention. Dans ce secteur, employeurs et salariés sont logés à peu près à la même enseigne: ils manquent de qualifications et de ressources, n'ont pas accès aux marchés et travaillent dans de mauvaises conditions. C'est à ce secteur que s'applique le mieux le mot d'ordre du travail décent. Il est très important que l'OIT applique sa politique et ses programmes dans le secteur informel pour y améliorer les conditions de travail, la qualité des emplois et la productivité. Elle devrait se pencher sur les conditions de vie des travailleurs du secteur informel et compléter les efforts des gouvernements dans ce domaine.

Je tiens à féliciter l'OIT pour son travail colossal sur la dimension sociale de la mondialisation – je veux parler du rapport publié l'année dernière qui a dévoilé les aspects cachés de la mondialisation. Toutefois, ce qui est plus important encore, ce sont les activités de suivi de l'OIT.

Cette année, les régions côtières de l'Asie-Pacifique ont été touchées par le tsunami qui a causé une tragédie d'une ampleur incommensurable. En Inde, près de 2,7 millions de personnes ont été

affectées par cette catastrophe. Nous sommes reconnaissants au pays et aux organisations d'employeurs qui ont exprimé leur solidarité. Il faut à présent relever le défi de la reconstruction. Nous comptons sur une aide généreuse de l'OIT pour mettre en œuvre des programmes générateurs de revenus dans les zones touchées par le tsunami, afin de réduire la souffrance des victimes.

Original espagnol: M. LJUBETIC GODOY (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Chili)

En premier lieu, je tiens à transmettre mes saluts cordiaux à toutes les délégations présentes à la 93^e session de la Conférence de la seule organisation internationale tripartite.

Le Directeur général nous invite à prendre le temps de la réflexion, ce qui nous semble tout à fait approprié, et arrive à point nommé eu égard au rôle que l'Organisation doit jouer. Toute réflexion est une invitation à se souvenir des origines et des facteurs qui ont présidé à la naissance et à la nature de l'Organisation internationale du Travail, et à penser à la façon de poursuivre cette inspiration originelle et de la mettre en rapport avec les défis de notre temps.

Le Directeur général décrit les problèmes graves qui caractérisent la situation socioéconomique de la plus grande partie du monde. On peut dire que l'économie mondiale a avancé exclusivement sur la base de considérations monétaires et de marché, sans se soucier des valeurs sociales et du travail, et tout particulièrement de la dignité du travail et de son importance pour la cohésion et le bien-être de nos sociétés. L'humanité n'a probablement jamais connu autant d'activités économiques. Les technologies de la connaissance et les télécommunications se sont développées très rapidement et offrent de nombreuses possibilités d'échange et d'interaction entre nous tous, avec toutes les opportunités et les attentes que cela comporte. Toutefois, les résultats obtenus n'ont jamais été aussi frustrants, tout particulièrement en ce qui concerne la création d'emplois décents, lesquels sont le principal moyen de parvenir à l'égalité, la cohésion et la justice sociale.

Nous n'avons jamais assisté comme aujourd'hui à autant de création de richesses, et jamais non plus ces richesses n'ont été distribuées avec autant d'injustice. Cette voie ne nous conduit pas à un monde meilleur. Ce n'est pas non plus le monde dont ont rêvé les personnes qui ont eu le courage et la lucidité de créer une organisation comme l'OIT, et à laquelle nous participons, nous qui sommes chargés de conduire nos pays. Ainsi, la réflexion à laquelle nous sommes invités devrait aboutir à l'affirmation suivante: l'OIT joue un rôle essentiel; son caractère tripartite, sa fonction normative à l'échelle internationale, sa présence active sont plus importants que jamais.

L'OIT, qui représente nos peuples et nos espérances, doit être un instrument et un espace privilégiés pour que le dynamisme de l'économie et la croissance aillent toujours de pair avec les objectifs d'égalité et de travail décent dans toutes nos sociétés.

L'un des principaux moyens de réaliser ces objectifs, c'est que l'OIT, qui exprime la volonté des pays qui la composent, renforce et approfondisse son rôle opérationnel et son rôle d'assistance technique. En tant que garant des normes internationales, elle doit accompagner les processus

d'intégration économique et commerciale qui sont de plus en plus fréquents dans les pays et groupes de pays. Il ne fait aucun doute que cette intégration ne doit pas viser seulement l'élargissement des marchés des biens et des services et une plus grande fluidité du système financier. Elle doit aussi rechercher le bien-être de nos peuples.

Par conséquent, la mondialisation de l'économie doit aussi s'accompagner d'une mondialisation croissante des normes et des conditions de travail afin de garantir la création d'emplois décents. En d'autres termes, les débats politiques et techniques sur cette intégration, tout particulièrement celle de pays aux niveaux de développement différents, ne doivent pas se fonder uniquement sur les avantages comparatifs des pays, en général la supériorité technologique et productive d'un côté, et les plus faibles coûts de main-d'œuvre de l'autre, mais aussi sur la volonté commune que l'intégration débouche sur l'amélioration des conditions de vie dans tous les pays.

Nous sommes convaincus que, sans mondialisation des normes du travail décent, il sera très difficile pour les pays de progresser. En effet, une perspective exclusivement économique et financière orientera toujours la mondialisation vers l'abaissement des coûts du travail et, par conséquent, vers l'abaissement des conditions de travail, ce qui nous éloignera progressivement de notre objectif: le travail décent pour tous.

Le Chili est un petit pays, modeste, dont l'économie est ouverte sur le monde. Il est donc touché par les problèmes auxquels nous réfléchissons aujourd'hui. Il a accompli des efforts importants: différents accords d'intégration ont été signés. Certains des plus importants contiennent des dispositions qui reprennent celles de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. D'autres rendent obligatoire le dialogue social qui est un moyen d'examiner les aspects du travail prévus dans ces accords. Ainsi, dans le cadre du renforcement de la démocratie, nous avons pu mener à bien des réformes qui donnent davantage de vigueur aux droits collectifs des travailleurs, mettre en place l'assurance chômage, qui sera l'axe de nos politiques contre le chômage, réduire pour la première fois en 75 ans la durée de la journée de travail et lancer une réforme du système judiciaire qui garantit des décisions de justice rapides aux acteurs un monde du travail.

Parce que nous sommes convaincus que la mondialisation et le développement économique doivent aller de pair avec le progrès du bien-être social nous considérons de façon positive les questions soumises à la Conférence.

Le chômage des jeunes auquel la Conférence accorde une attention toute particulière, est une question d'actualité qu'il faut traiter résolument et qui a des incidences sur l'avenir. L'absence de débouchés pour les jeunes et la discrimination qu'ils connaissent en raison de leur manque d'expérience professionnelle sont des problèmes qu'il faut traiter sur le long terme. Lorsqu'une grande proportion de jeunes n'est pas dans la vie active, on se prive d'un capital humain précieux, de talents et de l'énergie novatrice nécessaire pour créer de nouvelles possibilités de progrès.

Dans notre pays, nous avons cherché à relever ce défi avec des politiques qui luttent contre la désertion scolaire et qui promeuvent une amélioration permanente de la formation. Elles cherchent à relier

davantage l'éducation et le travail, et à mettre en place des systèmes de formation permanente et de certification des compétences. Par ailleurs, la protection des travailleurs contre les maladies et les accidents du travail est devenue l'une des principales préoccupations des économies productives.

Chaque année, environ 2 millions de personnes meurent sur le lieu de travail. Il faut donc lutter contre les maladies et les accidents du travail. Ainsi, en tant qu'Etat Membre de l'OIT, nous adhérons à l'initiative de l'Organisation qui vise à mettre en œuvre un instrument pour promouvoir la sécurité et la santé au travail.

Le travail dans le secteur de la pêche est également un des thèmes importants de cette session. Pour un pays comme le nôtre, où la mer est l'une des principales ressources économiques, ce débat est une priorité. Notre conviction est claire parce que cette activité est très importante pour notre économie, notre culture, il faut renforcer les normes du travail qui s'y appliquent. Nous avons mis l'accent sur les droits fondamentaux des pêcheurs afin de leur garantir des conditions de travail décentes en mer. L'adoption d'une convention sur le travail dans le secteur de la pêche, qui tienne compte de ces paramètres importants, nous semble une tâche inévitable pour la Conférence. Nous appuierons cette démarche.

Original anglais: M. BAYARSAIKHAN (Ministre de la Prévoyance sociale et du Travail, Mongolie)

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui a été présenté par le Directeur général à la 93^e session de la Conférence, donne une idée très claire des mesures prises pour éliminer le travail forcé ou obligatoire.

La nouvelle Constitution de la Mongolie, qui a été adoptée en 1992, garantit le droit de chacun de choisir librement son emploi et proclame que personne ne doit être contraint au travail forcé, ce qui crée des conditions juridiques favorables à l'élimination du travail forcé.

Notre gouvernement a pris des mesures appropriées pour trouver une solution à ces questions difficiles. En février 2005, le Parlement a ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, et nous avons commencé à réviser la législation nationale et la réglementation pour pouvoir mettre en œuvre les dispositions de ces conventions.

Le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique a organisé un séminaire sur le travail forcé en Mongolie dans le cadre de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi pour que ces conventions soient dûment appliquées. Cela a permis aux pays de la sous-région de mieux comprendre le travail forcé et a encouragé des initiatives nationales et l'échange d'expériences et d'informations. Nous pensons que l'aide technique de l'OIT jouera un rôle essentiel pour la mise en œuvre des conventions susmentionnées en Mongolie.

Le gouvernement de la Mongolie appuie pleinement la stratégie relative à l'application d'un système de gestion en matière de sécurité et santé au travail, conforme au mécanisme de dialogue social pour la mise au point de nouveaux instruments, qui établirait un cadre dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail et créerait une culture de la

prévention au travail, comme cela a été proposé à la 91^e session de la Conférence.

Notre gouvernement accorde une attention particulière à la santé et la sécurité au travail et a adopté une politique très complète et des mesures en vue d'éliminer les risques de blessure ou d'accident au travail et de créer un environnement de travail sûr.

Notre gouvernement a mis en œuvre un programme national de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail en deux étapes. Les principaux résultats de ce programme ont été l'élaboration d'une législation sur la sécurité et la santé au travail, la mise en place d'un système de gestion et de surveillance de la sécurité et de la santé au travail et la sensibilisation de diverses institutions à ces questions.

Le gouvernement a récemment adopté un programme national destiné à améliorer la santé et la sécurité au travail et l'environnement du travail, sur la base des éléments suivants: nécessité de mieux faire comprendre l'importance de ces questions; intensification des efforts déployés par l'Etat; trouver une nouvelle façon de mettre en œuvre la stratégie de la santé et de la sécurité au travail ainsi que les recommandations de l'OIT

Le programme vise à établir une culture de la prévention, à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, à garantir un environnement de travail qui soit adéquat, à améliorer la mise en œuvre de la législation sur la sécurité et la santé au travail, à renforcer le dialogue social et à développer un réseau d'information sur la santé et la sécurité au travail.

Ces activités seront mises en œuvre avec la participation active du gouvernement et de ses organes, des organisations de travailleurs et d'employeurs, ainsi que d'autres organisations non gouvernementales.

Notre gouvernement est tout à fait d'accord pour que la Conférence tienne une discussion générale sur la promotion de l'emploi des jeunes fondée sur une approche intégrée. C'est en effet un défi crucial que de diminuer le taux de chômage des jeunes, et nous avons essayé d'améliorer le contexte juridique de façon à répondre aux besoins particuliers de ce groupe de population.

Il est nécessaire de promouvoir les connaissances de base en ce qui concerne l'emploi des jeunes et d'élaborer des programmes d'emploi pour les jeunes. Le gouvernement va réaliser un projet qui s'intitule *Promouvoir un emploi décent et productif pour la jeunesse* en 2005-2007. Il s'agit d'élargir les connaissances et de promouvoir le travail productif et décent pour les jeunes, de partager des informations sur les pratiques entre parties intéressées, et d'identifier la façon dont on pourrait mettre au point et réaliser un programme d'action national pour promouvoir l'emploi des jeunes.

Je souhaite à cette 93^e session de la Conférence internationale du Travail tout le succès possible.

Original russe: M. YURKIN (travailleur, Ukraine)

Dans son introduction intitulée «Consolider les progrès et aller de l'avant», le Directeur général du Bureau international du Travail a évoqué un grand nombre de questions et d'idées concernant l'activité de l'Organisation en rapport avec la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans le monde actuel, la dynamique des événements sociaux a atteint un niveau tel que l'on peut parler d'un véritable choc du futur. Le futur arrive

trop vite et les gens n'ont pas le temps de s'y habituer. La tâche de l'Organisation internationale du Travail est donc de les y aider.

Un exemple manifeste de ces changements rapides, c'est précisément l'Ukraine où la Révolution orange a entraîné des mutations profondes de la société.

A l'actif du nouveau pouvoir, on peut citer à cet égard des programmes sociaux de grande ampleur et l'objectif clairement défini de se mettre aux normes sociales européennes.

Le gouvernement a montré avec vigueur sa volonté de faire en sorte que chaque citoyen de notre pays se rende compte que sa vie a gagné en consistance. C'est pourquoi les syndicats de l'Ukraine ont appuyé le programme du nouveau gouvernement qui s'intitule *Aller vers les gens*, dont de nombreuses dispositions correspondent aux revendications des syndicats.

Cette année, dans le cadre de ce programme, les dépenses sociales ont considérablement augmenté en Ukraine. Le salaire minimum a augmenté, ainsi que la pension minimum, la retraite moyenne, l'aide pour les soins à l'enfant, les allocations familiales, l'aide pour les enfants sous tutelle, pour les enfants handicapés, et c'est donc une percée de la politique sociale qui n'avait pas été possible avec le pouvoir précédent.

Enfin, le gouvernement a écouté les syndicats et a porté son attention vers les biens publics, qui deviennent peu à peu une source importante de création d'emplois décents et de recettes pour le budget de l'Etat.

Nous pensons que les recettes provenant de l'activité des monopoles de l'Etat représenteront cette année plus de 6 milliards de grivnos, soit six fois plus que l'année dernière.

Les syndicats de l'Ukraine prônent des mesures de lutte contre la pauvreté de la population, notamment de la population active. Cela n'est possible que si l'on assure un niveau de salaire décent, indexé sur la croissance des prix à la consommation pour améliorer la solvabilité de la population.

Ainsi, le salaire mensuel moyen en Ukraine a augmenté cette année de presque 30 pour cent par rapport à la même période de l'année dernière. C'est une somme qui dépasse de plus de 52 pour cent le minimum vital qui a été fixé pour la population apte au travail. Les salaires moyens ont dépassé les prix à la consommation de 15 pour cent.

Malgré cela, environ 28 pour cent de la population de notre pays vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Ce sont surtout des travailleurs de l'agriculture et du secteur des services.

La création des conditions de travail décent et la réduction de la pauvreté ne seront pas possibles tant que ne sera pas réglé un problème extrêmement important, à savoir la dette salariale, qui représente plus d'un milliard de grivnos, soit près d'un sixième de la masse salariale mensuelle de l'ensemble des travailleurs. Il faut faire en sorte que le salaire minimum soit proche du minimum vital. A l'heure actuelle, le salaire minimum représente moins de 70 pour cent du minimum vital.

Il faut que la situation s'améliore également sur le marché du travail car le taux de chômage, déterminé selon la méthodologie du BIT, représente 8,6 pour cent de la population active (le taux de chômage déclaré s'élève à 3,5 pour cent).

A l'heure actuelle, pour un emploi vacant, il y a cinq chômeurs déclarés. En outre, selon des évaluations

diverses, il y aurait de 2 à 7 millions d'ukrainiens qui sont obligés de travailler à l'étranger. Un accord général conclu entre les syndicats, les entrepreneurs et le gouvernement prévoit un accroissement des possibilités d'emploi pour au moins 500 000 personnes, une réduction du niveau de chômage et la mise en place de stages périodiques de perfectionnement du personnel, au moins tous les cinq ans.

Les syndicats ukrainiens, qui voient désormais dans la législation du travail un élément important pour la création d'emplois, essaient de faire adopter un nouveau Code du travail qui garantisse un travail décent à tous ceux qui sont prêts à travailler honnêtement. Cependant, malgré l'inclusion dans ce projet de textes sur la liberté d'association et de négociation collective et sur l'égalité entre les hommes et les femmes, on essaie de diminuer les droits inscrits dans le code en invoquant l'absence de certains d'entre eux. On oublie du même coup que dans ces pays, cette lacune est compensée par des systèmes de protection sociale.

Nous espérons que l'adoption d'un programme de coopération entre le BIT et l'Ukraine incitera à faire du travail décent un principe directeur pour toutes les stratégies nationales de développement économique et social de l'Ukraine, et nous avons transmis des propositions dans ce sens au Bureau international du Travail. La mise en œuvre de ce programme permettra ainsi d'améliorer la coopération entre le BIT et l'Ukraine.

Et je voudrais espérer que la discussion au cours de la présente session permette, pour reprendre les paroles du Directeur général, de rendre leur dignité aux travailleurs, et au travail son caractère décent.

Original anglais: M. ZELHOEFER (travailleur, Etats-Unis)

Je voudrais commencer par poser quelques questions. L'OIT devrait être au cœur du système multilatéral et transformer la mondialisation. Pourquoi pas? Nous devrions faire de l'objectif du travail décent pour tous une composante essentielle de la mondialisation afin que les travailleurs et leurs familles en bénéficient dans tous les pays. Pourquoi pas?

Cette Organisation n'est à nulle autre pareille car elle repose sur le tripartisme. Les normes internationales du travail sont un autre fondement de l'OIT et, au cœur de ces normes, on trouve la liberté d'association, le droit qu'ont les travailleurs de former librement leur propre organisation syndicale et de négocier collectivement pour défendre et faire avancer leurs intérêts et la société en général. Malheureusement, la liberté d'association est attaquée de toutes parts dans beaucoup trop de pays, y compris aux Etats-Unis. La liberté d'association et le droit de négociation collective doivent être pleinement respectés et mis en œuvre, dans tous les pays où ils n'existent pas aujourd'hui. Pourquoi pas?

Le Directeur général dans son discours a utilisé l'expression «une crise mondiale de l'emploi». L'OIT a la grande responsabilité d'aider à résoudre cette crise sur tous les fronts. A cette fin, l'OIT doit disposer de ressources adéquates. Le travail de l'OIT concerne tous les Etats Membres dans toutes les régions. Cette reconnaissance a été démontrée très clairement lors du vote récent sur le budget. Ce vote n'était pas un exercice bureaucratique, c'était une affirmation vigoureuse de l'importance de cette Organisation pour chacun de ses Membres.

Le Directeur général doit être félicité, car il a défendu un budget qui doit permettre à l'OIT de faire face à des responsabilités, et les gouvernements qui ont pour la plupart voté ce budget, doivent être salués.

Les défis qu'affronte l'OIT sont de fait très nombreux et l'un des plus sérieux est celui du travail forcé en Birmanie. L'OIT et ses mandants doivent pleinement appliquer les mesures qui sont contenues dans la résolution adoptée en 2000, afin que ce régime mette un terme définitif au recours au travail forcé, pratique brutale, s'il en est.

En Colombie également, la situation est extrêmement dangereuse pour les dirigeants et les membres syndicaux. Il n'est question que de cinq condamnations alors que des centaines de syndicalistes ont été tués au cours des dernières années. C'est avec plaisir que nous avons entendu hier le gouvernement inviter le président du Comité de la liberté syndicale et les représentants des employeurs et des travailleurs de la Commission de l'application des normes à se rendre en Colombie. Nous devons poursuivre nos efforts pour que ce gouvernement mette un terme à la violence et que les travailleurs puissent reconstituer leur mouvement.

Il est fort déplorable que le gouvernement du Bélarus ait obtenu un siège au Conseil d'administration au début de cette semaine. Nous respectons l'autonomie des groupes. Mais nous ne comprenons pas comment on peut concilier le respect dû à un membre du Conseil d'administration et le fait que son gouvernement doit faire face à une commission d'enquête pour avoir détruit le mouvement syndical indépendant.

Pour conclure, il est important de souligner la pertinence de la notion de travail décent, qui est acceptée par un nombre toujours plus grand de mandants. Ainsi, le récent Sommet des Amériques à Monterrey au Mexique a confirmé l'attachement au principe du travail décent et à la promotion de la mise en œuvre de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, dans la certitude que le respect des droits des travailleurs est primordial si l'on veut réduire la pauvreté et promouvoir un développement social et économique durable.

Enfin, je terminerai en notant que l'OIT traite de la valeur de la dignité au travail et dans la société, et je citerai Robert Francis Kennedy qui disait: «Certains voient les choses comme elles sont et demandent *pourquoi?* Moi je rêve de choses qui n'existent pas encore et je demande *pourquoi pas?*».

Original anglais: M. FARRUGIA (employeur, Malte)

Au nom de la délégation des employeurs de Malte à cette Conférence, je félicite le Directeur général pour son rapport instructif. Il y a juste un an que Malte est membre de l'Union européenne, et cet événement dans notre histoire a eu des conséquences très importantes sur notre environnement social et économique, comme en témoigne la rapide restructuration des entreprises et de l'économie en général pour récolter les bienfaits de cette appartenance à l'Union européenne.

La Déclaration du Millénaire et l'Agenda de Lisbonne ont fixé des buts ambitieux pour la création d'emplois sur plusieurs années. De nombreux pays n'ont pas atteint les buts de la Déclaration du Millénaire et de l'Agenda de Lisbonne et beaucoup d'objectifs fixés pour 2015 pour la Déclaration du Millénaire et pour 2010, pour la Stratégie de Lisbonne, ne seront pas atteints, vu la tendance écono-

mique actuelle. Il en a résulté un désappointement et la frustration chez les citoyens qui se sont exprimés par les référendums en France et aux Pays-Bas concernant la Constitution européenne. La leçon ici est que les objectifs à long terme doivent être plus qu'une liste de vœux et que les buts globaux, transnationaux, ne doivent pas perdre de vue les engagements nationaux.

Qui plus est, il s'avère, selon certains, que ces exercices ont placé un accent trop élevé sur la prise en compte de l'offre de travail sans tenir compte de la demande. Les employeurs considèrent que la croissance et l'emploi ne peuvent être encouragés que par l'esprit d'entreprise, et les gouvernements et les syndicats doivent créer un environnement de nature à encourager l'investissement et les possibilités d'emplois décents.

A Malte, les employeurs exhortent le gouvernement à adopter des mesures pour améliorer la compétitivité et il est vraiment regrettable qu'après de larges débats tripartites comprenant de telles mesures les syndicats se soient retirés de cet accord.

L'échec de ce test du dialogue social à Malte est attribué au fait que l'on connaît les problèmes mais qu'il n'y a pas la volonté politique d'agir. Les employeurs insistent en permanence sur le fait que la compétitivité est une condition sine qua non pour la création d'emplois décents et pour prévenir l'exclusion sociale et la pauvreté.

Nous avons plusieurs défis à Malte. A un niveau stratégique, le gouvernement a établi un plan d'action nationale formulé avec la participation des parties intéressées. Ceci complète les objectifs de l'Agenda de Lisbonne, mais bon nombre des cibles ont été ajustées pour tenir compte de la réalité et de la situation particulière de Malte.

Les cibles de l'emploi ont des implications importantes dans différents domaines, notamment la retraite qui constitue une priorité chez nous en ce moment. L'étendue de la réforme dépendra de l'aptitude à augmenter le rapport entre actifs et retraités. Par conséquent, l'emploi productif des jeunes fait partie de cette stratégie et est complétée par les efforts visant à accroître la valeur des ressources humaines par l'investissement dans l'éducation et en vue de canaliser les jeunes vers des emplois qui correspondront aux besoins de l'industrie. Les initiatives en faveur des jeunes doivent aller de pair avec les initiatives visant d'autres segments du marché du travail dans le cadre d'une stratégie d'ensemble comprenant l'allongement de l'âge de départ à la retraite, une plus grande participation des femmes, des politiques de l'immigration, etc.

L'environnement social et économique est un milieu évolutif, et des stratégies sont nécessaires pour répondre à un scénario aussi dynamique. Les principes du travail décent de l'OIT, qui sont reflétés dans le modèle social européen, doivent tenir compte de la politique sociale et des questions d'emploi dans un débat plus vaste prenant dûment en considération les réalités économiques. Il faut également reconnaître que l'adoption de solutions universelles aura des conséquences négatives sur l'économie et qu'elle n'aura pas les effets voulus; à titre d'exemple, le temps de travail à Malte. Tous les partenaires sociaux reconnaissent que seuls les employeurs devraient pouvoir déterminer le nombre d'heures travaillées en moyenne dans la semaine et qu'il ne faudrait pas l'imposer par une réglementation rigide.

Dès lors, les actions définies par le Directeur général, dans son document pour faire du travail décent un but mondial, sont louables pour autant qu'elles permettent aux partenaires sociaux d'élaborer des mesures adaptées aux réalités nationales. A cet égard, l'OIT peut travailler plus étroitement avec les autorités nationales et jouer le rôle de courroie de transmission. Ainsi, on pourra répondre à un environnement dynamique. Ces nouveaux systèmes sont une évolution du système traditionnel qui offrent davantage de souplesse dans l'emploi, ce qui est à l'avantage de tous les partenaires sociaux. Par exemple, la modulation du temps de travail à Malte fait partie des solutions propres à encourager une plus grande participation des femmes à l'emploi.

Nous pensons que l'OIT a un rôle majeur à jouer pour élaborer de nouveaux moyens de répondre à des formes nouvelles d'emploi, même si cela peut impliquer que les méthodes traditionnelles doivent être mises à jour pour évaluer de tels développements.

Les programmes par pays pour le travail décent de différents pays peuvent être évalués et servir de référence à d'autres pays.

Les employeurs de Malte soutiennent l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT; c'est un moyen puissant de créer des emplois, et ils recommandent que l'OIT consacre ses ressources limitées à son mandat relatif au monde du travail et évite de s'aventurer dans des autres domaines qui ne font pas partie de sa mission. Ces fonds peuvent également servir à revoir la structure de la Conférence et des autres réunions de l'OIT pour les rendre plus conviviales.

Les employeurs de Malte continueront comme par le passé à participer au dialogue social et à promouvoir pleinement la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. De nombreuses autres organisations à Malte ont également souscrit au Pacte mondial, qui est une manifestation de leur adhésion aux principes de la responsabilité sociale des entreprises. L'un des principaux défis, pour nombre de pays, est de faire coïncider progrès économique et développement social, et les employeurs de Malte, en tant que tenants de l'économie de marché, ne ménageront aucun effort pour promouvoir l'esprit d'entreprise et faire avancer la société.

Original russe: M. SHMAKOV (travailleur, Fédération de Russie)

Je voudrais avant tout noter le caractère nouveau de la démarche adoptée par le Directeur général, qui donne à la Conférence une plus grande liberté pour examiner les problèmes, sans se limiter à des cadres thématiques.

Dans son intervention, le Directeur général a évoqué des problèmes importants, dont la solution en fait nous permettra de voir dans quelle mesure l'Organisation pourra répondre aux défis de notre époque actuelle.

En tant que délégué de la Russie, j'appuie pleinement les efforts déployés par le Directeur général, notamment ceux visant à promouvoir le programme et budget et à surmonter le problème concernant l'augmentation du budget. Nous pensons que les discussions de la dernière session du Conseil d'administration nous permettent d'espérer que le concept de la croissance zéro, qui existait jusqu'à présent, sera modifié, malgré l'opposition active de certains gouvernements.

Les travailleurs de la Russie sont très intéressés à ce que des activités de l'Organisation aussi importantes que l'activité normative et le contrôle de l'application des normes soient suffisamment financées. En effet, il est impensable qu'une activité aussi fondamentale de l'OIT soit interrompue à cause d'un déficit de financement. Ces activités de l'Organisation sont vitales pour garantir le travail décent, réduire la pauvreté, éradiquer le travail des enfants, promouvoir le droit des femmes et des jeunes, lutter contre le VIH/SIDA et pour bien d'autres choses.

Nous sommes préoccupés de voir que les investissements des donateurs prennent une place de plus en plus importante. Nous ne sommes pas en principe contre le financement extrabudgétaire de la coopération, mais nous voudrions éviter que le BIT se transforme en une organisation de coopération technique. Nous pensons que l'Organisation a une vocation beaucoup plus vaste et que l'on attend beaucoup plus d'elle et, comme je l'ai déjà dit, nous devons renoncer à la croissance zéro du budget.

L'Organisation a ceci d'unique, qu'elle est tripartite et prône le dialogue social. Malheureusement, nous sommes préoccupés par certaines tendances dangereuses au niveau national, comme cela s'est produit en Russie récemment. Ainsi, au ministère du Travail russe, nous n'avons plus de système de consultations. Cette mesure pseudoréformatrice montre que le gouvernement de mon pays ne s'intéresse pas suffisamment aux relations du travail. Notre commission tripartite chargée de promouvoir la communication et la consultation entre les partenaires sociaux a tout de même réalisé la gravité des conséquences des mesures prises par le gouvernement russe. De nombreuses erreurs ont été faites, par exemple, la conversion de certains avantages sociaux en termes financiers et monétaires. Ainsi, les contribuables paient pour promouvoir des politiques qu'ils n'approuvent pas. Les syndicats de la Russie ont noté qu'au cours de leurs 100 ans d'existence, le dialogue social s'est développé à tous les niveaux en tant qu'instrument pour garantir le travail décent et éradiquer la pauvreté dans notre pays. C'est pourquoi il est indispensable que l'Organisation internationale du Travail nous aide en ce nouveau millénaire à nous montrer à la hauteur de nos ambitions.

Original anglais: M. NAKAJIMA (travailleur, Japon)

Le rapport du Directeur général cette année est très différent de celui des années précédentes, et il illustre bien la volonté du Directeur général de faire en sorte que le rôle de l'Organisation corresponde mieux à ce monde en mutation. Cependant il s'agit de savoir à quelle fin et comment. Permettez-moi donc de souligner trois points.

Tout d'abord, le rôle fondamental du BIT est d'appliquer des normes adaptées à notre époque, et de favoriser leur application durable, une réforme radicale et la révision des normes.

La mondialisation croissante a renforcé l'interdépendance des pays, de sorte qu'ils ne sont plus à même de décider d'une manière autonome des facteurs essentiels qui permettent de garantir l'emploi, ou de préserver ou d'améliorer le salaire et les conditions de travail.

Ce type de situation indique qu'il est plus que jamais nécessaire et important d'élaborer et de mettre en œuvre des normes internationales du travail. Il est regrettable que ces dernières années, pendant la

Conférence, certains orateurs aient ouvertement négligé ce rôle normatif.

On entend souvent des arguments simplistes concernant l'élaboration des normes ou l'assistance technique. Cependant il faut bien comprendre que l'assistance technique fait partie de ce rôle fondamental qui doit assurer une meilleure compréhension sociale et permette l'application des normes. L'absence de règles garantissant l'équité ou l'insuffisance de l'application ont créé des disparités intolérables partout et à tous les niveaux, aggravant ainsi l'instabilité sociale.

La question budgétaire, qui est la base de nos activités, fait l'objet de ma deuxième remarque.

Le titre du programme et budget proposé à cette Conférence est «Faire du travail décent un objectif mondial». Personne ne trouve à redire à ce thème, qui vise à assurer un emploi décent et productif. Pour ce faire, nous devons doter l'Organisation de ressources humaines très compétente si nous voulons qu'elle puisse s'acquitter de son rôle. Une gestion financière efficiente est bien sûr, essentielle et toute dépense superflue devrait être évitée. Cependant, étant donné la structure et les activités de l'Organisation, ces coûts afférant au personnel ne devraient pas être gérés comme dans les entreprises ou dans d'autres institutions.

A cet égard, au cours des discussions du programme et du budget, l'attitude adoptée par certains grands contributeurs au budget de l'Organisation a été inappropriée car ils ont manifesté qu'ils souhaitaient vivement que l'on réduise le budget, sans tenir compte ni du rôle ni de l'utilité de l'Organisation.

Une telle attitude est hautement critiquable. J'estime qu'elle est néfaste à une mondialisation plus juste, et à un développement plus stable et plus durable favorisant l'avènement du travail décent partout dans le monde. Le budget du BIT est infime comparé aux dépenses militaires des superpuissances dont on dit qu'elle avoisinent quelque milliards de dollars chaque jour. En outre, les activités du BIT contribuent à la création d'une société de paix. Leur valeur morale mérite des mesures budgétaires appropriées qui doivent être en tout cas beaucoup plus rentables et beaucoup plus efficaces que des dépenses militaires.

Troisièmement, je voudrais parler de l'importance du tripartisme. Il doit être respecté à toutes les phases des diverses activités, depuis leur planification jusqu'à leur évaluation. Des réformes d'envergure visant l'adaptation aux changements qui surviennent exigent un fonctionnement plus efficace du mécanisme tripartite. Le rapport du Directeur général souligne l'importance que revêt le tripartisme et son efficacité pratique. Une réforme structurelle au sein du Bureau devrait être dûment envisagée, de façon à ce que le point de vue des travailleurs et des employeurs sur son fonctionnement quotidien, soit communiqué directement au Directeur général par le truchement d'ACTRAV et d'ACT/EMP.

Avant de conclure, j'aimerais vous faire part de notre expérience.

S'agissant de l'application des normes, le problème le plus aigu en ce qui nous concerne demeure les restrictions des droits syndicaux fondamentaux pour les fonctionnaires, à propos desquelles le Comité de la liberté syndicale a émis à deux reprises des recommandations en faveur d'une réforme, notamment législative.

Des négociations sont en cours entre les syndicats et le gouvernement mais malheureusement, elles ne progressent pas sur le fond.

Le gouvernement du Japon siège en permanence au Conseil d'administration, et il est le deuxième contributeur au budget. Bien entendu, il doit se comporter en conséquence. Le moins qu'il puisse faire est de ratifier et de mettre en œuvre toutes les conventions fondamentales.

Pour conclure, je voudrais dire que nos syndicats sont déterminés à déployer tous les efforts possibles pour réaliser nos objectifs grâce à des négociations avec le gouvernement.

Original espagnol: M. MARTÍNEZ MOLINA (travailleur, Chili)

Le travail décent est l'aspiration des millions d'hommes et de femmes qui luttent sans relâche pour échapper à la pauvreté et à l'exclusion sociale. La mondialisation et l'application d'un certain modèle de développement économique font qu'il est de plus en plus difficile de parvenir à cet objectif.

De la rue monte un cri d'alarme: les démocraties n'ont pas réussi à créer des conditions de travail et de vie dignes. La mondialisation a creusé les inégalités entre les pays et au sein de ces pays.

La rapidité avec laquelle le monde du travail a changé et continuera de changer nous contraint à centrer le débat sur la question de la dimension sociale et de la mondialisation.

La menace permanente de la pénurie de postes de travail ne doit pas affaiblir notre exigence d'un travail décent, car il s'agit là d'un élément essentiel du développement des pays, et d'un moyen pour réduire la pauvreté.

Dans mon pays, le Chili, on a pu constater que la croissance économique n'a pas suffi, à elle seule, à résoudre le problème de l'inégalité sociale: il faut pour cela une politique d'emplois de meilleure qualité, ainsi que des salaires meilleurs et assortis d'une protection sociale.

A l'OIT, nous nous efforçons de promouvoir le travail décent: Or l'externalisation de la production et les services qui font intervenir des sous-traitants, des pourvoyeurs de main-d'œuvre, et d'autres formes de triangulation du travail, vont dans le sens contraire.

La forme actuelle d'organisation du travail, dans laquelle les entreprises se subdivisent ou demandent à des tiers de se charger des relations du travail, favorise le travail au noir, les emplois précaires sans protection sociale, les bas salaires et un traitement indigne, les groupes les plus vulnérables étant les femmes et les jeunes.

Les conditions de travail des femmes montrent qu'elles ont accès à des emplois de mauvaise qualité et de courte durée. Le monde du travail n'a pas pris en compte la situation particulière des femmes.

Il est urgent de résoudre les problèmes des femmes qui doivent s'occuper de leurs enfants, et de mettre fin aux discriminations de salaire et de traitement.

Ce sont les jeunes qui ont le plus de difficultés pour obtenir un emploi.

L'entrée dans le monde du travail, c'est-à-dire le premier emploi, revêt une importance particulière dans la vie d'un jeune et peut s'avérer déterminante pour sa vie professionnelle.

Le manque d'expérience, prétexte qui est évoqué pour ne pas recruter des jeunes, ne doit pas entraîner de discriminations en ce qui concerne le salaire ou les autres droits.

Par conséquent, on ne peut pas être d'accord avec l'idée selon laquelle il faut offrir aux jeunes des emplois pour un salaire minimum différent, bien évidemment plus bas. On ne peut pas non plus accepter que les jeunes doivent se contenter d'emplois de moindre qualité.

A l'heure actuelle, de nombreux jeunes de 18 ou 19 ans ont déjà des responsabilités: subvenir aux besoins de la famille lorsque leurs parents sont au chômage, ou lorsqu'ils ont eux-mêmes des enfants.

Nous devons promouvoir des programmes de formation, investir dans un enseignement technique de qualité, créer des systèmes de bourses et encourager l'esprit d'entreprise.

De cette façon, on offrira aux jeunes la possibilité d'accéder à un emploi décent et de le conserver.

Le développement économique n'est pas une fin en soi. Son objectif doit être de renforcer la qualité de vie des hommes et des femmes dans des conditions de liberté, de justice et de dignité humaine.

Original espagnol: M. TREJOS BALLESTERO (Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Costa Rica)

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail contient l'un des objectifs primordiaux de nos nations à l'heure actuelle: le travail décent. Pour surmonter la pauvreté grâce au travail, le Costa Rica accorde une attention toute particulière à la promotion du travail des jeunes. L'examen de cette question montre l'importance qu'a la dimension humaine dans l'économie mondiale.

Cependant, nous constatons avec préoccupation les chiffres actuels du chômage. Il y a des millions de chômeurs et de personnes en situation de sous-emploi, parmi lesquels malheureusement les jeunes représentent une proportion significative. N'oublions pas qu'au-delà de ces statistiques il y a des familles qui doivent faire face à d'énormes difficultés pour se nourrir et élever leurs enfants, sans compter les conflits et tensions que cette situation entraîne.

La politique sociale commence par une politique économique adéquate, qui doit promouvoir la croissance économique comme moyen de créer des emplois bien rémunérés. Mon gouvernement s'est engagé en priorité à surmonter la pauvreté, à éviter la détérioration de la situation de l'emploi, à accroître la productivité

Actuellement, notre gouvernement promeut la politique publique en faveur des jeunes, par le biais de stratégies importantes qui permettront d'obtenir de meilleures conditions pour que la population puisse avoir accès à une vie économique et sociale digne. L'une des façons d'y parvenir, c'est de promouvoir de nouvelles formes d'éducation formelle. Il va sans dire qu'il s'agit de relier l'éducation et une formation professionnelle qui soit productive. L'objectif principal est d'offrir aux jeunes la possibilité d'entrer dans le monde du travail dans des conditions dignes. L'identité d'un peuple est définie par son éducation, laquelle est primordiale pour construire des familles plus solides et plus sûres si la stabilité de l'emploi est garantie.

L'emploi des jeunes devient ainsi un critère indispensable pour réaliser les Objectifs du Millénaire, en particulier ceux qui ont trait à la réduction de la pauvreté, à l'enseignement et à l'égalité entre hommes et femmes.

Les programmes «université pour le travail» et «réduire les inégalités», élaborés par l'Institut na-

tional d'apprentissage du Costa Rica donnent aux jeunes la possibilité d'accéder à la formation professionnelle, des bourses ayant été accordées aux jeunes en situation de risque sociale et de pauvreté.

Je souscris donc à ce qu'a dit le Directeur général du BIT, dans son rapport: «Pour stimuler l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes, il est essentiel de promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises. [...] Dès l'école primaire, nous devons promouvoir une culture de la créativité dans tous les domaines.»

Il s'agit là d'une mission à laquelle mon gouvernement souscrit. L'Etat émane des personnes et, par conséquent, doit répondre à leurs nécessités et aspirations, parmi lesquelles le travail continue d'occuper une place essentielle puisqu'il donne un sens et une dignité à la vie et qu'il est au service de l'homme.

J'exhorte par conséquent tous les pays présents à la Conférence de s'acquitter de l'engagement qu'ils ont souscrit de construire des sociétés plus justes, afin que nous puissions rechercher une mondialisation différente qui débouche sur un travail décent pour tous et sur la justice sociale.

Le Costa Rica continuera d'œuvrer en faveur de la promotion, de l'élaboration et de l'application de normes et de recommandations dont le but sera de rendre notre législation et nos procédures conformes aux engagements que nous avons pris en tant qu'Etat Membre de l'OIT.

Notre délégation souhaiterait également manifester sa reconnaissance au Directeur général, au Bureau à Genève et au bureau régional au Costa Rica pour les efforts entrepris et pour leur coopération avec le gouvernement qui cherche à améliorer l'application des principes qui émanent des huit conventions fondamentales, lesquelles ont été ratifiées et sont en vigueur au Costa Rica.

Original anglais: M. HAYAT (Ministre du Travail et de la Main-d'œuvre, Pakistan)

Je remercie le Directeur général pour son rapport d'introduction détaillé proposant des orientations pour le travail à venir de cette Conférence.

L'heure est venue de nous demander si nous avons été à la hauteur des engagements que nous avons pris dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et pour la mise en œuvre des décisions prises à Copenhague, Beijing, Monterrey, Johannesburg et Doha et de dresser le bilan de ce que nous avons accompli au cours des dernières années.

Alors que pour certains notre époque est une époque merveilleuse marquée par la croissance, les investissements et la mondialisation, pour la majorité des gens, la période actuelle est la pire qu'ils n'aient jamais vécue. Ainsi, un milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour, près de trois milliards avec moins de deux dollars par jour, onze million d'enfants meurent chaque jours de maladies que l'on pourrait prévenir, 114 millions n'ont pas accès à l'enseignement primaire et 190 millions de personnes sont au chômage. En dépit de ces difficultés colossales, le monde n'a jamais été aussi en mesure de supprimer la faim et la pauvreté au cours de notre vie grâce à des ressources financières, des moyens techniques et des projets concrets pour des actions internationales et nationales.

Mais ce qui fait défaut, c'est la volonté politique au niveau national comme au niveau international. Nous pensons que l'OIT, grâce à sa structure tripar-

tite unique, peut jouer un rôle phare au niveau multilatéral pour supprimer la pauvreté. On peut y parvenir grâce au travail décent et rémunérateur. C'est une source de fierté pour nous que le dernier Conseil d'administration ait adopté l'Agenda global pour l'emploi sous la présidence du Pakistan.

C'est grâce à la persévérance, à la sincérité et à des politiques ciblées que nous avons pu négocier un tournant dans l'économie du Pakistan. La stabilité économique actuelle est le résultat de mesures de très grande portée destinées à limiter le rôle du secteur public, à élargir le rôle du secteur privé, à renforcer le rôle régulateur du gouvernement et à permettre aux forces du marché de déterminer dans leurs grandes lignes les prix et la production.

Au cours des dernières années, notre économie a connu une croissance régulière de 6 pour cent environ. En dépit de graves chocs économiques, le Pakistan a réussi à atteindre un taux de croissance de 8,4 pour cent au cours de l'exercice 2004-05. Le Pakistan est résolu à traduire ses forces macroéconomiques en un effort soutenu pour hausser le niveau de vie de son peuple en augmentant les dépenses de développement.

Les budgets de développement au niveau provincial et fédéral ont été considérablement augmentés, l'accent étant mis sur l'allègement de la pauvreté et le développement du secteur social. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le cadre à moyen terme du développement, mis au point par le gouvernement avec une aide technique considérable de l'OIT, a placé le secteur social au centre de la planification du développement. Lors d'une réunion du Conseil de sécurité national, le Président Musarhaf, le 8 juin 2005, a annoncé que le plan-cadre de développement à moyen terme (2005-2010) verra la création de 7 millions d'emplois dans le pays pour réduire le chômage qui devrait passer des 7,5 pour cent actuels à 4 pour cent. De telles mesures devraient également réduire la pauvreté de 30 pour cent. Le Pakistan s'est engagé à investir dans le secteur socio-économique afin d'augmenter le revenu de sa population, ce qui, à son tour, contribuera à la durabilité d'un climat favorable à l'investissement. L'augmentation des investissements amènera la création de davantage d'emplois rentables dans notre pays.

La lecture du rapport du Directeur général sur les situations des travailleurs dans territoires arabes occupés, est encore une fois, consternante. En dépit de quelques avancés dans le processus de paix, la situation des Palestiniens en général, et des travailleurs palestiniens en particulier, est encore très dure. Cela a été aggravé par la construction du mur dit «de sécurité» et qui a été déclaré illégale par la Cour internationale de Justice. Des fermetures nombreuses, des points de contrôle, des barrages routiers, des barrières et d'autres aspects de l'occupation restreignent gravement le mouvement des personnes et des biens dans les territoires occupés et autour et créent de très grandes difficultés.

La pauvreté continue de croître dans la région. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce que me dit M. Saeb Erakat, le ministre palestinien des Négociations: «la meilleure façon de lutter contre la terreur est de faire renaître l'espoir». Avec un taux de chômage de 40 pour cent chez les jeunes et presque la moitié de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national, il n'y a pas beaucoup d'espoir dans la région mais nous devons faire renaître l'espoir et la paix.

Original anglais: M. ZARB (travailleur, Malte)

Je tiens à féliciter le Directeur général pour son rapport très clair sur la lutte contre le travail forcé.

Le rapport de cette année porte sur le travail forcé, et le relie à la traite des êtres humains. Un environnement marqué par ces deux facteurs malheureux est un environnement qui ne respecte pas le principe de la justice sociale.

Par ailleurs, un environnement qui lutte de façon efficace contre le travail forcé se fonde sur la négociation collective et le bien-être social.

La négociation collective libre permet aux travailleurs de négocier leurs conditions de travail sans ingérence de l'Etat. Dans un tel système, le travail ne peut pas être forcé parce que le système considère les employeurs et les travailleurs comme des acteurs égaux. Par conséquent, la législation contre toute forme de travail forcé est un pas dans la bonne direction et peut être renforcée par l'introduction d'une négociation collective libre.

La justice sociale soutient la libre négociation collective mais elle donne également un élan à l'établissement de systèmes de sécurité sociale. Les systèmes de sécurité sociale ont fourni toute une gamme de services allant de l'éducation aux retraites. Là où de tels systèmes sont en place, le facteur d'attraction de la traite des êtres humains est fortement diminué alors qu'en même temps la dignité humaine est favorisée.

Les partenaires sociaux – gouvernement, employeurs et syndicats – doivent s'assurer que de tels systèmes sont non seulement en place mais également qu'ils fonctionnent bien.

En outre, il relève de notre devoir de promouvoir ces systèmes dans les pays où existent le travail forcé et la traite des êtres humains.

On peut supposer que les pays où de telles situations semblent ne pas se présenter, prennent des mesures très limitées. Ce n'est pas le cas et le plan d'action proposé par le Directeur général l'indique clairement. Par conséquent, les syndicats doivent étendre leurs activités au secteur informel de l'économie.

Il est malheureux que de nombreux gouvernements et employeurs exploitent les circonstances économiques mondiales actuelles afin de saper les conditions de travail même dans le secteur formel.

L'Union générale des travailleurs de Malte est convaincue qu'elle a joué un rôle déterminant dans l'introduction de la négociation collective libre à Malte. Toutefois, nous craignons sérieusement que notre système ne soit encore une fois menacé.

En février dernier, le gouvernement maltais a introduit de nouveaux amendements pour réduire le congé payé des travailleurs. Cette législation va à l'encontre de l'esprit de négociation collective libre et par conséquent des conventions collectives elles-mêmes.

Il y a peu, notre gouvernement a été mis à l'épreuve, au moment où les syndicats, ensemble, ont commencé à discuter de la possibilité d'un référendum afin de rendre aux travailleurs ce qui leur appartient et surtout ce qui a déjà fait l'objet de conventions collectives. Toutefois, ces discussions ont été sérieusement mises en péril lorsque le gouvernement a menacé d'abaisser encore les conditions de travail si les syndicats persistaient à demander un référendum.

Nous craignons qu'une telle attitude ne conduise à un démantèlement graduel du système de négocia-

tion collective que nous avons réussi à mettre en place et à maintenir au cours des 50 dernières années.

Malheureusement, l'attitude du gouvernement sert de modèle aux employeurs qui cherchent à abaisser les conditions de travail des salariés et également à entraver les activités des syndicats visant à s'introduire dans le secteur informel.

Nous sommes fermement convaincus que le démantèlement lent de nos systèmes est responsable du travail forcé et de la traite des êtres humains et encourage, par l'exemple, les Etats où les situations déplorables de ce type sont ouvertement approuvées.

Original arabe: M. DJILANI (employeur, Tunisie)

J'ai le plaisir de remercier très sincèrement M. Juan Somavia, Directeur général du BIT, pour les idées et propositions précieuses présentées dans ce rapport et relatives aux problèmes sociaux et économiques qui préoccupent le monde aujourd'hui.

Tous les pays du monde ne négligent aucun effort pour résoudre les problèmes de l'emploi qui est un des facteurs les plus importants de la stabilité économique et sociale. Les pays en développement rencontrent, plus particulièrement, de grandes difficultés face à ce défi, notamment à cause de la concurrence engendrée par l'extension de la mondialisation, l'effacement des frontières économiques et la réduction des mesures de protection.

En Tunisie, les forces actives sont toutes conscientes de l'importance du problème de l'emploi et de ses conséquences sur la vie sociale. C'est pourquoi les autorités ont accordé une attention particulière à cette question, et le Président, M. Zine El Abidine Ben Ali, lui a donné la priorité absolue dans son programme électoral présidentiel. Le Président a pris plusieurs initiatives pour encourager l'esprit d'entreprise, promouvoir l'emploi et accélérer le recrutement des diplômés qui représentent la moitié des nouveaux demandeurs d'emploi et dont le nombre est appelé à augmenter dans les prochaines années par suite des politiques de l'éducation et du développement des ressources humaines entreprises en Tunisie. L'Etat a également lancé, en coopération avec les partenaires sociaux, de nouvelles initiatives pour promouvoir la formation, la réhabilitation et une meilleure réorientation au sein des entreprises, condition essentielle pour répondre au défi de l'emploi. Nous sommes tous appelés à poursuivre nos efforts dans ce sens afin de créer un environnement plus favorable qui attirera les investissements étrangers dans notre pays et renforcera la compétitivité de nos entreprises sur les marchés local et étranger.

Nul doute que relever ce défi est une responsabilité collective qui requiert un esprit d'entente et l'engagement à respecter les principes de la paix sociale et éviter de paralyser nos entreprises affaiblissant ainsi leur compétitivité surtout dans ces circonstances économiques difficiles et fluctuantes.

Les nouveaux développements sur la scène économique mondiale impliquent que les institutions cherchent de nouveaux débouchés et s'orientent vers de nouvelles professions plus adaptées à l'évolution de la société. Nous pensons qu'il faudrait donner à l'avenir une place plus grande aux activités industrielles à haute valeur ajoutée ou à celles liées à l'économie du savoir. Ces domaines sont devenus un moyen indispensable de créer un nouvel élan dans les entreprises et promouvoir

l'emploi, notamment pour les diplômés. Nous devons accorder également une attention toute particulière au secteur des services, une des conditions essentielles pour relever ce défi et notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Permettez-moi de vous inviter ici à participer aux réunions de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui se tiendra en Tunisie en novembre prochain et qui a pour but de contribuer à la réduction de la fracture numérique entre le Nord et le Sud et œuvrer à instaurer une solidarité internationale dans ce domaine ouvrant la voie à une mondialisation plus juste et offrant une égalité de chances pour un développement humain global.

De nombreux pays en développement font face aujourd'hui à des situations difficiles en raison de l'expiration des accords multilatéraux dans le secteur du textile, la poursuite des politiques d'ouverture économique ainsi que l'adhésion de nouveaux Etats à l'OMC. Je pense que cette situation appelle à réviser certains aspects liés aux conditions de la concurrence mondiale loyale, à s'opposer fermement aux politiques de dumping et de commerce parallèle et à œuvrer au respect des droits sociaux des travailleurs reconnus internationalement de telle sorte que tous les pays aient les mêmes chances de réussite et que le seul juge entre eux soit la compétence, la qualité et le contrôle des coûts, conformément à des normes et des principes reconnus et respectés par tous.

Permettez-moi enfin de réitérer ici notre solidarité et notre soutien à la juste cause palestinienne et au droit du peuple palestinien à construire un Etat indépendant à l'intérieur de frontières reconnues et à vivre en paix comme tous les autres peuples de la région.

Je ne peux que remercier sincèrement et exprimer toute mon estime à l'OIT pour les nombreux efforts qu'elle déploie afin de nous offrir cette occasion d'exprimer nos préoccupations et nos intérêts et de dialoguer avec les autres partenaires sociaux afin de résoudre les principaux problèmes posés aujourd'hui sur la scène internationale.

Original anglais: M. MARICA (Ministre du Travail, du Développement technologique et de l'Environnement, Suriname)

Le gouvernement de la République du Suriname, au moment où il s'apprête à assumer de nouvelles responsabilités administratives, tient à faire le point sur les résultats des politiques socioéconomiques, largement acceptées, qu'il a mises en œuvre. La politique du travail occupe certes une place de plus en plus importante dans notre politique nationale, mais il reste néanmoins beaucoup à faire; il importe notamment que tous les partenaires sociaux s'engagent à réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. La société du Suriname s'efforce de mettre le travail au service du bien-être individuel et collectif. Il convient de poursuivre le processus d'intégration et de centralisation et d'intégrer dans les politiques nationales une approche cohérente en matière d'emploi. A cet égard, il appartient à l'OIT, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, de poursuivre la consolidation d'une administration du travail efficace, ce qui contribuera à l'élaboration de bonnes pratiques et facilitera la réalisation des objectifs prévus dans l'Agenda pour le travail décent. Le gouvernement du Suriname est à ce propos extrêmement favorable aux programmes nationaux en faveur du travail décent, dont nous espérons qu'ils

renforceront la pertinence du fonctionnement tripartite et trouveront leur place à tous les stades des processus décisionnels.

Au cours des dernières années, la situation du Suriname s'est caractérisée globalement par une stabilité macroéconomique et politique, par le renforcement des structures démocratiques, ainsi que par la mise en œuvre de politiques destinées à attirer les investisseurs et à faciliter l'activité des entreprises. Cette orientation s'est traduite par la création d'un nombre important d'emplois décents et de débouchés professionnels dans le secteur formel. Le gouvernement du Suriname partage avec l'OIT l'idée selon laquelle le meilleur moyen d'assurer la réussite de la lutte contre la pauvreté consiste à offrir à chaque individu la possibilité de trouver et de conserver un emploi décent. Il serait à cet égard souhaitable que l'OIT, éventuellement avec l'aide des recommandations des pays en développement, s'attache à découvrir de nouvelles manières de mettre en valeur les idées maîtresses de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.

Je suis fier de signaler que notre pays a su harmoniser les points de vue sur les questions relatives au travail à tous les échelons des mécanismes de consultation et de coopération et a également réussi à assurer leur participation. Pour renforcer l'impact du tripartisme, les trois partenaires sociaux ont confirmé leur détermination à intervenir auprès du ministère du Travail en participant activement aux travaux d'un Conseil consultatif du travail récemment mis en place. S'agissant des mesures prises par le ministère du Travail, les grandes priorités ont été déterminées dans le cadre d'un vaste consensus. La politique nationale de l'emploi, soucieuse de faire progresser la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, s'est attachée à promouvoir l'esprit d'entreprise; tel est également l'objectif d'organismes de coopération tripartite qui jouent depuis de nombreuses années un rôle décisif au sein de l'administration du travail.

Dans les premiers mois de l'année, les partenaires sociaux ont engagé des discussions sur le principe du salaire minimum et sont parvenus à harmoniser leurs points de vue sur cette question, notamment sur le rôle qui leur incombe respectivement dans ce domaine. Ils sont véritablement déterminés à renforcer les préparatifs et à consolider le dialogue social, qui permettront l'instauration de ce système. Il est toutefois évident que le Suriname, dans ce domaine, a encore beaucoup à apprendre de l'expérience des autres pays, et c'est la raison pour laquelle je ne peux que soutenir la proposition du Directeur général concernant la création de mécanismes susceptibles de favoriser les échanges d'expériences entre pays en développement sur les questions présentant pour eux un intérêt commun.

Il importe que les hommes et les femmes bénéficient de chances égales en ce qui concerne l'emploi et le revenu – il s'agit là d'un élément essentiel des quatre piliers du travail décent. Pour l'heure, le Suriname, soucieux de lutter contre le chômage des jeunes, met à profit le développement de secteurs comme le tourisme, le bâtiment et les industries extractives pour offrir aux jeunes le maximum de débouchés. Après des années de discussion et de bonnes pratiques mises en œuvre par les fonctionnaires et les partenaires sociaux, la question du congé de maternité rémunéré et les dispositions y relatives bénéficie désormais d'un degré de priorité élevé

dans le dialogue tripartite à court terme. Il s'agit là d'une question qui requiert l'engagement et la coopération du ministère des Affaires sociales. C'est la raison pour laquelle je me réjouis de constater que l'OIT intègre le renforcement des capacités du ministère des Affaires sociales dans les quatre séries de mesures qu'il juge nécessaires.

Le Suriname étant un pays en développement ressent d'une manière bien particulière l'influence des changements qui surviennent dans le monde d'aujourd'hui. Le rapport pour la 95^e session de la Conférence intitulé *La relation de travail* incite le gouvernement à apporter une attention accrue à l'évolution du monde du travail et des relations professionnelles, et le contraint également à identifier les nouveaux risques auxquels sont confrontés les travailleurs et à prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Dans un tel contexte, la promulgation d'une législation visant à protéger les travailleurs et à assurer la qualité des emplois existants et à venir fait partie des priorités essentielles du Programme d'action du ministère du Travail de mon pays.

Je souhaiterais conclure en rappelant l'importance de la coopération internationale et en soulignant la nécessité de mobiliser suffisamment de ressources pour offrir aux pays en développement l'assistance technique qui leur permettra d'atténuer l'impact inévitable de la mondialisation. C'est pourquoi nous approuvons avec enthousiasme l'idée des ministres africains des finances selon laquelle, compte tenu de la corrélation évidente qui existe entre pauvreté et déficit de travail décent, il importe de placer la question de l'emploi au cœur des priorités nationales en matière de développement.

Original anglais: M. LEE (travailleur, République de Corée)

Comme on l'a souligné dans le rapport sur la mondialisation, les travailleurs dans le monde sont confrontés à une plus grande insécurité dans leur emploi et également à la menace de la mondialisation, fondée sur le néolibéralisme.

La République de Corée n'est pas une exception. Les travailleurs souffrent de l'instabilité de l'emploi et de licenciements massifs dus aux restructurations continues. La moitié d'entre eux ont déjà été relégués à des travailleurs atypiques. Etant donné cette situation, le gouvernement de la République de Corée a essayé de mettre en œuvre une loi pour protéger ces travailleurs atypiques. Cependant, cette loi n'est pas appuyée par les travailleurs parce qu'elle manque de mesures de protection mais elle comprend un certain nombre de dispositions qui peuvent augmenter le nombre de ces travailleurs.

Ce problème des travailleurs atypiques est plus grave en République de Corée où il n'y a pas de système de sécurité sociale et où il y a une discrimination extrême entre les travailleurs habituels réguliers et les irréguliers, et la plupart des travailleurs irréguliers sont involontairement dans cette situation.

Il s'ensuit que la situation de l'emploi devient de plus en plus instable, à part ce que l'on appelle le travail décent, pour reprendre ce que dit M. Somavia. A cet égard, il faut souligner que le FKTU et le KCTU veulent une législation de protection pour les travailleurs atypiques de façon à envisager la suppression de la discrimination. A cette fin, je pense que des mesures devraient être prises pour garantir la sécurité de l'emploi pour ces travailleurs qui sont particulièrement défavorisés, et

ce dès que possible par des consultations tripartites d'une façon plus raisonnable et sereine.

Comme vous le savez, le gouvernement de la République de Corée n'a ratifié que 20 conventions de l'OIT depuis qu'il a adhéré à l'Organisation en 1991. Certaines conventions essentielles, concernant la liberté syndicale, n'ont pas encore été ratifiées. C'est la raison pour laquelle le Comité de la liberté syndicale a procédé à une surveillance des droits des travailleurs de la République de Corée, et ce depuis des années. A cet égard, le gouvernement a lancé récemment ce que l'on appelle la feuille de route pour les relations industrielles avancées, de façon à revoir les lois du travail et les relations syndicales en conformité avec les normes internationales.

Nous estimons que ces efforts sont positifs mais il faut souligner que cette feuille de route n'est pas tout à fait acceptable car certains de ses points, comme la permission d'utiliser des travailleurs de remplacement, l'introduction et le renforcement des droits des travailleurs à des contre-mesures et l'interdiction par la loi de verser un salaire à des représentants de syndicats qui travaillent à plein temps à ces fonctions, ne sont pas conformes aux normes internationales.

J'espère donc sincèrement que notre gouvernement modifiera la législation et le système syndical conformément aux normes internationales du travail, en ratifiant également les conventions de l'OIT, notamment celles sur la liberté d'association.

Nous avons un rapport sur le travail forcé cette année pendant la Conférence. C'est une des questions essentielles sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui a été adoptée en 1998. Je dois, à cet égard, exprimer notre regret profond de voir que le cas de ce que l'on a appelé les femmes de réconfort, ou prostituées, utilisées par les soldats japonais pendant la deuxième guerre mondiale, a été exclu de la liste des cas individuels qui doivent être examinés par la Commission pour l'application des normes.

Vous savez que ce cas a été discuté d'une façon continue depuis près de 10 ans, depuis que l'affaire a été soumise au BIT en 1995. La Commission d'experts pour l'application des normes, à plusieurs occasions, a dit que ce cas n'était pas seulement une violation de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, mais également un crime très grave qui est une violation flagrante des droits de l'homme. Il a recommandé à plusieurs reprises que le gouvernement japonais prenne des mesures appropriées pour répondre aux demandes des victimes.

En outre, le groupe des travailleurs de la Commission pour l'application des normes a fait une proposition spéciale à la Conférence qui demande aux représentants du gouvernement japonais et aux employeurs japonais d'envisager une réunion avec toutes les parties concernées, y compris les représentants tripartites du Japon et des syndicats concernés pour trouver une solution. Cependant, le gouvernement japonais n'a pas encore répondu à cette proposition.

Dans ce contexte, je demande instamment au gouvernement japonais et aux employeurs japonais d'accepter immédiatement cette mesure et de prendre des mesures appropriées, y compris présenter des excuses officielles et verser des dommages intérêts aux victimes. En même temps, je demande au BIT d'accorder plus d'attention à cette question pour que l'on trouve une solution à ce cas.

(M. Chiriboga prend place au fauteuil présidentiel.)

Original anglais: M. AKSAM (travailleur, Indonésie)

J'adresse ma sincère reconnaissance au Directeur général pour le travail très vaste qu'il a fait pour promouvoir le plan d'action en faveur du travail décent.

J'ai ici la possibilité de répéter, au nom des travailleurs de l'Indonésie, notre profonde gratitude et notre très profonde reconnaissance à tous ceux qui nous ont adressé leurs messages de sympathie, leur appui précieux et leur aide après le tsunami en Indonésie, notamment dans la province d'Aceh, et c'est avec une grande tristesse que je veux vous faire savoir qu'environ 3 300 syndicalistes sont morts ou disparus sur les 69 000 syndicalistes enregistrés dans tous les secteurs, y compris l'Association des enseignants de la province d'Aceh. Cette perte tragique a une incidence significative sur les activités des syndicats dans notre région, sans parler des situations très difficiles auxquelles sont confrontés les membres de leurs familles. A cet égard, ma délégation et tous les syndicats de l'Indonésie aimeraient exprimer leur reconnaissance au BIT, à la Confédération internationale des syndicats libres, aux autres organisations syndicalistes et à d'autres organisations qui ont continué à nous aider en établissant des représentants et des bureaux dans la province d'Aceh.

Le séisme et le tsunami ont frappé l'Indonésie à un moment où le gouvernement est en train d'assurer une reprise économique. A l'heure actuelle, la croissance économique ne suffit pas pour créer plus d'emplois de façon à résoudre le problème d'un chômage important dont la plupart des victimes sont les jeunes.

Confronté au problème de l'emploi des jeunes dans notre pays, le gouvernement de l'Indonésie a déjà créé un réseau d'emplois de la jeunesse en Indonésie et a mis au point un plan d'action pour l'emploi des jeunes et, par là même, nous nous engageons à promouvoir l'emploi des jeunes, à faire comprendre l'importance de ce problème à la société de façon à mobiliser les partenaires et les autres parties prenantes pour faire en sorte que ces programmes se traduisent en actions.

Nous nous félicitons des efforts déployés par le gouvernement pour renforcer la croissance économique en faisant passer plusieurs lois et règlements destinés à faire venir davantage d'investissements étrangers. En outre, le gouvernement a achevé ses programmes de législation du travail avec la mise en place de trois grandes lois sur les syndicats, des lois sur la main-d'œuvre et des lois sur le règlement des différends.

Néanmoins, nous sommes très déçus de la reconnaissance de l'emploi souple ou flexible dans la loi sur la main-d'œuvre, car il s'agit là de traiter les travailleurs d'une façon qui n'est pas satisfaisante. Leur statut en souffrira et à cet égard, le statut des travailleurs peut passer d'un statut de travailleur régulier à celui de travailleurs irréguliers travaillant sous contrat, et les travailleurs peuvent devenir à ce moment-là des travailleurs qui ont un contrat d'emploi temporaire. Cela créera des relations d'emploi instables avec des salaires peu élevés et une protection sociale insuffisante.

Nous estimons que ces nouvelles lois du travail et leur mise en œuvre ne sont pas réalistes; qu'elles

sont inadéquates et ineffectives et ne peuvent engendrer la confiance des investisseurs ou créer des emplois ou assurer la protection des droits fondamentaux et des intérêts des travailleurs.

En outre, nous estimons qu'il faut œuvrer pour assurer un environnement propice aux investissements, augmenter la productivité sur le marché mondial, créer plus d'emplois, respecter les droits des travailleurs et la justice sociale.

Nous nous félicitons que le ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations se soit engagé sérieusement à améliorer l'administration du travail et à assurer une mise en œuvre adéquate et réelle de toutes les politiques et règlements mettant au point un nouveau paradigme des relations industrielles. Étant donné ce que je viens de vous dire et, étant donné l'engagement pris par le gouvernement, le ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations a organisé, avec le BIT, le Sommet tripartite national sur les priorités des relations industrielles, en janvier 2005, et ce sommet a adopté huit recommandations importantes qui doivent servir de principes directeurs au gouvernement et à ses partenaires sociaux.

Grâce à ces principes directeurs, les différents partenaires tripartites sont parvenus à un accord sur les priorités principales, en ce qui concerne les problèmes auxquels ils sont confrontés. Les participants sont convenus également de continuer à agir pour établir et maintenir des relations professionnelles stables et bonnes en Indonésie. En conséquence, les travailleurs expliquent que les recommandations devraient être mises en œuvre et j'espère que le gouvernement les réalisera pour développer des politiques et des programmes clairs et réalistes, en tant que partie des engagements pris par le gouvernement, et nous croyons fermement que cela devrait être bénéfique au tripartisme.

Enfin, nous voulons encourager un véritable dialogue social qui ne soit pas une campagne politique. Nous espérons que cela ne se répètera pas. En outre, nous comptons sur le BIT, qui a un rôle important à jouer en encourageant et en aidant les mouvements syndicaux et les autres partenaires sociaux à améliorer les relations professionnelles en Indonésie, notamment en ce qui concerne les droits des travailleurs et la justice sociale, comme je l'ai dit auparavant.

Original espagnol: Le PRÉSIDENT

Au nom de la Conférence, j'aimerais manifester de nouveau à vous-même, M. Aksam, et au peuple indonésien notre solidarité envers vos travailleurs, votre gouvernement et vos employeurs suite à la tragédie qui s'est produite dans votre pays.

Original espagnol: M^{me} ESCOTO ABREU (*employeuse, République dominicaine*)

La délégation des employeurs de la République dominicaine accueille avec satisfaction les réflexions stimulantes du Directeur général de l'OIT, M. Juan Somavia, et est tout à fait d'accord avec lui pour dire que ce qui est en jeu à l'heure actuelle, c'est la valeur et la dignité du travail dans nos sociétés contemporaines.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Son rôle est aujourd'hui encore plus important dans un monde mondialisé et nous devrions donner une impulsion aux politiques publiques dans nos sociétés afin d'offrir un travail décent et de bonne qualité aux travailleurs qui sont de plus en plus nombreux, en

particulier les jeunes, afin d'améliorer l'égalité entre les sexes et afin de faire face au problème du VIH/SIDA.

Dans ce contexte, l'architecture multilatérale joue un rôle de premier ordre car nous ne parviendrons aux Objectifs du Millénaire qu'à condition que l'on mette à disposition de nos pays des moyens qui soient à la mesure des enjeux.

Pour les employeurs de la République dominicaine, il faut davantage d'équité et de justice dans le monde pour pouvoir parvenir à ces objectifs. Nous devons également faire preuve de réalisme dans la façon dont nous allons devoir nous atteler au problème de la dette extérieure des pays du Sud. Nous devrions également garantir une meilleure coordination au niveau mondial des institutions de Bretton Woods et cela est synonyme de responsabilités plus grandes des agences de financement, aussi bien au niveau international qu'aux niveaux régional, national et local.

Au niveau national, cela veut dire que les budgets doivent attribuer davantage de ressources à l'éducation, à la santé et à la transformation des secteurs productifs, et ce en toute équité. Qui plus est, il faut un climat de stabilité et de sécurité juridique afin que le flux d'épargne et d'investissement deviennent un cercle vertueux susceptible de donner une impulsion au marché du travail et que la démocratie et le développement renforcent les libertés réelles dont jouissent les individus, comme l'a affirmé M. Amartya Sen, prix Nobel d'économie et l'un des principaux idéologues du paradigme du développement humain.

Dans notre pays, la République dominicaine, nous nous sommes retrouvés à nouveau dans le cadre d'un accord avec le Fonds monétaire international dont la nature et l'origine sont la mise en faillite de trois banques, et qui est en train de s'appliquer dans un cadre de fragilité, celui de notre marché du travail.

Il faut pour cela un consensus, une forte capacité de tolérance, un dialogue et une concertation politique. Officiellement, l'objectif de stabilité macroéconomique a été atteint. Des réformes fiscales et sociales sont en cours et un programme dont le premier but est de porter secours aux couches les plus vulnérables de la nation a été mis en œuvre.

Le secteur des employeurs, conscient du rôle qu'il peut jouer dans la société, est en train d'accélérer son programme de responsabilité sociale des entreprises et élargit la responsabilité des organisations de la société civile qui doivent prendre des mesures en ce qui concerne le travail afin de répondre aux besoins de la population et afin de créer des emplois productifs et d'atténuer les effets du programme de stabilisation.

Le concept des réseaux de protection destinés à limiter l'impact du programme d'ajustement structurel constitue un élément essentiel si l'on veut préserver le tissu social de la nation. De nouvelles forces économiques nous poussent à intégrer davantage l'économie informelle dans notre économie structurée. Cela fait partie de notre effort de développement national, et les micro-entreprises, les petites et les moyennes entreprises jouent un rôle actif en ce qui concerne la création d'emploi et l'innovation technologique. Quant aux grandes entreprises, elles opèrent leur transformation pour trouver de nouveaux créneaux et répondre aux nouveaux paramètres du marché.

En ce moment, nos efforts visent essentiellement à constituer un pacte social qui servira de cadre au projet de la nation les vingt prochaines années. Le Conseil économique, social et institutionnel est en train de jouer un rôle déterminant dont la structuration pourra grandement bénéficier de la coopération avec l'OIT, étant donné qu'il s'agit de l'institution la plus ancienne du système des Nations Unies, et que son mandat est tout à fait pertinent en matière de dialogue social. Si la quête de la paix, de la cohabitation humaine et de l'unité dans la diversité est au cœur des préoccupations de notre Organisation, si nous devons, à l'heure actuelle, faire face à de plus grands défis face à l'incertitude, l'insécurité et la mise en place de conflits qui ne contribuent en rien au développement humain, alors le moment est venu de revoir les moyens d'action de l'OIT et de toute la structure des Nations Unies si tant est que nous souhaitons une paix durable et le bien-être de l'humanité. Ce n'est que grâce à la mise en place d'une nouvelle culture de la coopération internationale qu'il sera possible de parvenir aux Objectifs du Millénaire et au développement humain.

Pour conclure, je demande aux trois secteurs de mon pays, la République dominicaine, qu'ils se donnent la main afin de conclure un pacte de travail en équipe en vue du développement d'une nation meilleure, celle de la République dominicaine.

M. AKOUETE (*représentant, Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains*)

En tout premier lieu, l'ODSTA, par ma voix, tient à remercier le Directeur général pour ce rapport concis et ciblé sur les véritables préoccupations des travailleurs africains en général et des organisations affiliées à l'Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains, en particulier.

Des défis importants sont soulevés dans ce rapport et dans le cadre de cette discussion. Permettez que nous nous appesantissions tout d'abord sur une question qui ne saurait être passée sous silence: celle du budget 2006-07 de l'OIT.

En effet, s'il est vrai que nous devons consolider les progrès pour aller de l'avant, une telle entreprise doit se faire avec des moyens conséquents et avec le concours de tous les mandants. A défaut, nous assisterons à une érosion des acquis et à une régression sans précédent de notre organisation internationale, l'OIT.

Renforcer l'OIT aujourd'hui contribuera, à n'en point douter, à renforcer la justice sociale et, par voie de conséquence, à renforcer la paix dont mon continent africain a tant besoin aujourd'hui.

Dans notre monde actuel empreint de mondialisation et de libéralisme, l'emploi décent et productif doit être au centre de toutes les activités, et principalement des activités de l'OIT, si nous voulons que les travailleurs africains sortent de la pauvreté grandissante qui les frappe.

C'est la raison pour laquelle nous fondons beaucoup d'espoir, nous Africains, dans le suivi de la rencontre des partenaires sociaux et surtout dans le Sommet des chefs d'Etat réunis à Ouagadougou en septembre 2004. Cette initiative est porteuse d'espoir au vu des volontés politiques affichées mais les capacités opérationnelles et institutionnelles devront suivre également.

Les mêmes préceptes valent pour l'emploi des jeunes. L'Afrique est un continent avec un fort potentiel de jeunes et ces jeunes doivent participer au développement.

La solution de l'entrepreneuriat ou encore de la création d'entreprises proposée par le Directeur général est intéressante et salutaire. Mais cette proposition suppose l'accès au crédit ou à un système financier qui permette aux pauvres et aux jeunes d'accéder à des financements. Toute chose qui n'est pas facile et évidente dans les pays africains. C'est pour cela que nous devons donc appuyer le suivi de la Déclaration des partenaires sociaux adoptée à Ouagadougou.

La transition nous semble toute trouvée pour aborder la question du travail forcé que le Directeur général soulève dans son rapport. Les jeunes sont les grandes victimes aujourd'hui du travail forcé dans le monde, bien évidemment en raison de leur jeunesse, de leur physique, et ils constituent la plus grande portion de candidats à l'immigration. Le rapport global cette année montre qu'aucun pays, aucun continent n'est épargné par ce fléau qui, malgré son origine séculaire, continue de perdurer.

Si des efforts doivent être faits au niveau des mentalités pour sensibiliser les auteurs de ces pratiques, ils doivent l'être aussi en ce qui concerne les politiques migratoires trop rigides qui obligent les candidats à l'immigration fuyant la pauvreté à croiser le chemin des esclavagistes ou à s'engager dans les sentiers périlleux de la clandestinité. En cela, bien évidemment, le dialogue social et la coopération technique ont un rôle prépondérant à jouer.

Nous ne saurions terminer cette discussion sans aborder les activités normatives et la situation dans les territoires arabes occupés. Les normes et le système normatif doivent être renforcés et c'est l'une des raisons pour laquelle nous avons déjà manifesté plus haut notre soutien sans faille à un budget en expansion. L'ODSTA estime qu'en aucun cas les normes ne sauraient dépendre de l'extrabudgétaire.

Enfin, la situation des Palestiniens en général et des travailleurs palestiniens en particulier est insoutenable et empire d'année en année. La question est quasiment abordée chaque année et nous pensons qu'il est temps de prendre des engagements fermes dans l'intérêt de tous les travailleurs palestiniens.

Cette tribune est aussi pour moi l'occasion d'évoquer les situations de guerre, d'instabilité politique et de déficit démographique qui sont monnaie courante en Afrique actuellement.

Enfin, nous souhaitons beaucoup de courage au Directeur général pour l'effort qu'il ne cesse de déployer pour l'amélioration des conditions de travail dans le monde entier et particulièrement en Afrique.

Original anglais: M. STEYNE (travailleur, Royaume-Uni)

Le Congrès des syndicats et les 69 syndicats affiliés font campagne pour l'égalité et la justice pour tous au travail au Royaume-Uni, qu'il s'agisse de citoyens britanniques ou de migrants, de femmes ou d'hommes, de vieux ou de jeunes, de Blancs ou de Noirs, d'handicapés ou de gens valides, d'homosexuels ou d'hétérosexuels. Nous sommes des internationalistes convaincus et nous luttons avec les syndicats du monde entier en faveur du travail décent, de la dimension sociale de la mondialisation, d'une Europe sociale et de l'application universelle des droits fondamentaux du travail, et pour reléguer la pauvreté aux oubliettes de l'histoire.

Mais nos ressources ne sont pas infinies. Nous avons défini des priorités et nous soutenons les syndicats libres, en particulier en Colombie, au Zimbabwe, en Palestine et en Iraq. Le tripartisme, le

dialogue social et le plein respect de la liberté syndicale et du droit à la négociation collective – libéré de toute violence ou intimidation – sont les pierres angulaires du développement équitable, au même titre que la paix, la démocratie, la liberté d'expression et de mouvement et l'absence de discrimination. Ainsi, d'un côté, nous invitons instamment les gouvernements à soutenir les fonds spéciaux de l'OIT pour la Colombie et pour la Palestine. Mais, d'un autre côté, nous sommes absolument stupéfiés et atterrés devant l'élection du gouvernement du Bélarus au Conseil d'administration.

Une OIT plus forte au sein d'un système des Nations Unies plus fort sont des éléments pour assurer la primauté du droit international. L'année dernière, lors de notre débat sur le rapport de la Commission de l'application des normes, j'ai invité tous les membres à traiter tous les dossiers de façon objective, en fonction des preuves, sans se laisser influencer par des considérations d'ordre politique ou économique. Après plusieurs années au cours desquelles la Commission de l'application des normes n'a pas traité de manière adéquate les attaques lancées contre les syndicats colombiens, nous sommes enfin tombés d'accord sur la nécessité d'envoyer une mission tripartite pour établir la vérité des preuves fournies à l'OIT et pour que soit mise en œuvre la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. En tant qu'amis véritables de la Colombie, nous espérons que cette mission portera ses fruits pour le pays et ses syndicalistes.

Grâce à sa structure tripartite unique et aux normes internationales du travail qu'elle élabore, l'OIT est un instrument essentiel pour la solidarité mondiale. Nous invitons tous les Membres, y compris ceux du G8, à soutenir la cohérence des politiques au sein du système et à travailler à l'établissement d'un système commercial et financier international équitable pour promouvoir le développement durable, le travail décent et les services publics de qualité dans tous les pays du monde.

Notre internationalisme et notre engagement en faveur du partenariat signifient que le TUC soutient pleinement la parité de tous les mandants de l'OIT. Mon gouvernement, à l'occasion du débat sur le budget de mars dernier, a été l'un de ceux qui ont demandé qu'on lui donne plus d'autorité qu'aux autres Etats, dans la mesure où c'est l'un des plus forts bailleurs de fonds.

Nous ne sommes pas d'accord. Les contributions au budget de l'OIT, calculées sur la base de l'évaluation des Nations Unies, reflètent bien la richesse nationale. Le TUC demande instamment au gouvernement britannique de rejoindre le consensus et de voter l'adoption du budget.

Nous nous félicitons toutefois des donations extrabudgétaires du Royaume-Uni à l'OIT, mais nous notons que les quatre Membres du Conseil d'administration, qui se sont opposés aux propositions du Directeur général – 1,1 pour cent d'augmentation au minimum –, figurent parmi les bailleurs de fonds les plus importants pour les ressources extrabudgétaires. Nous souscrivons pleinement à l'avis du Directeur général selon lequel tous les bailleurs de fonds devraient soutenir les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, notamment les normes, le dialogue social, ainsi que les programmes et les stratégies déterminés démocratiquement dans le cadre tripartite du Conseil d'administration. Il faut

absolument établir un lien direct entre ACTRAV, ACT/EMP et le Directeur général.

Nous sommes heureux que le taux de croissance zéro pour le budget ne soit pas maintenu pour le prochain exercice biennal, mais l'augmentation demeure insuffisante pour répondre à la croissance inexorable des demandes des mandants. Le travail sur les zones franches d'exportation et l'économie informelle doit être prioritaire, en particulier parce que ce sont des secteurs très féminisés et que les femmes vivent de façon disproportionnée leurs droits au travail bafoués et qu'elles doivent bénéficier d'une protection assurée par l'inspection du travail. Nous regrettons que l'on n'ait pas attribué de fonds aux activités intersectorielles initiales convenues sur ces sujets et sur la responsabilité sociale des entreprises.

Le comportement social des milieux d'affaires se mesure à l'aune de l'application des normes de la communauté où elles opèrent, à savoir celles de l'OIT. La responsabilité sociale des entreprises n'est donc positive que si elle promeut les normes de l'OIT. Le mouvement syndical britannique est fermement engagé avec les grandes entreprises et avec les ONG qui soutiennent l'idée du rôle représentatif des syndicats dans la promotion de ces normes et pour parvenir à des relations du travail responsables et solides dans les chaînes mondiales d'approvisionnement. L'OIT a pris du retard en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises. Il est temps qu'elle se ressaisisse et qu'on l'aide à avancer. Elle a un rôle fondamental à jouer pour apporter de la cohérence. Elle détient les droits intellectuels sur les normes internationales du travail que d'autres organismes non tripartites ou privés essaient d'accaparer. Tous les mandants de l'OIT doivent reconnaître qu'il est de notre intérêt commun de veiller à ce que, dans le domaine de la RSE, le tripartisme, le dialogue social et la cohérence de nos normes prédominent.

M. LARCHER (*Ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des Jeunes, France*)

Depuis plusieurs années, l'Organisation internationale du Travail a placé au cœur de son action la promotion du travail décent au niveau mondial. Cet objectif, que la France soutient totalement, revêt une acuité particulière dans la perspective de la Conférence de suivi de la Déclaration du Millénaire et du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

A cet égard, il paraîtrait utile qu'une prochaine Conférence internationale du Travail inscrive cette question à son ordre du jour.

Nous partageons, en effet, la conviction exprimée dans le rapport du Directeur général, selon laquelle «le rôle central de l'emploi productif dans la réduction de la pauvreté mérite de recevoir un rang de priorité plus élevé que celui qui lui est accordé dans les Objectifs du Millénaire». C'est d'ailleurs dans ce sens que je suis intervenu, avec de nombreux autres ministres, en février dernier à New York, dans le cadre de la Commission du développement social.

C'est le sens, dans un pays comme la France, de la déclaration, de politique générale du nouveau Premier ministre, M. de Villepin, qui a mis l'emploi et son exigence au cœur de toutes les politiques. Cette déclaration a reçu le soutien majoritaire du parlement.

C'est une évidence. Lutter contre la pauvreté passe d'abord par la recherche d'un emploi pour tous dans chacun de nos pays. Il n'y aura pas de développement social harmonieux sans une croissance riche en emplois et en emplois de qualité.

Dans les pays les moins développés, on n'apportera pas de réponses satisfaisantes aux besoins primaires touchant la santé, l'éducation, la nutrition et l'assainissement de l'eau dans un contexte de pénurie d'emplois et d'insuffisante solvabilisation de la demande.

On ne réussira pas à éradiquer cette forme moderne et odieuse d'esclavage qu'est le travail forcé, sans développer, comme le préconise le Rapport global intitulé *Une alliance mondiale contre le travail forcé*, des emplois permettant d'exercer un libre choix d'activité. On n'y parviendra pas sans mettre en œuvre des programmes d'intégration économique, sociale, culturelle.

On n'aboutira pas non plus à promouvoir la prise de responsabilité des femmes sans un développement du travail féminin dans des conditions d'égalité professionnelle.

La plupart des Objectifs du Millénaire sont donc conditionnés par la création d'emplois productifs et en interaction forte avec la promotion du travail décent.

Dans ce contexte, l'emploi des jeunes constitue un défi central, examiné et débattu par la Conférence dans le cadre de la discussion générale, fondée sur une approche intégrée. Lors de la réunion des ministres du G8, à Londres, en mars dernier, à laquelle je participais, ont été soulignés l'importance du réseau pour l'emploi des jeunes, le Réseau YEN, et l'intérêt d'une approche globale du type de celle qui caractérise le Pacte européen pour la jeunesse. De même, l'accent a été mis sur la mise en place de programmes nationaux de formation et d'emploi des jeunes dans une perspective intergénérationnelle, qui intègrent – et c'est essentiel – les préoccupations de formation tout au long de la vie. Je suis convaincu que le plan d'action que nous devons concevoir doit mettre l'accent sur les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre le Nord et le Sud certainement, mais aussi entre pays émergents et pays en développement. Le BIT peut apporter sur ce sujet une vraie plus-value opérationnelle au développement des échanges Sud-Sud. De même, ce plan d'action pourrait utilement accorder une forte priorité à l'essor des formations en alternance.

La Conférence est également chargée d'élaborer un instrument souple pour promouvoir la santé et la sécurité au travail. Vous avez élaboré une convention fixant les principes directeurs, engageant les Etats et les partenaires sociaux à développer une culture de la prévention et de la santé au travail, à mettre au point des stratégies nationales de santé et de sécurité au travail. C'est un sujet fondamental où la notion de communauté de travail dans l'entreprise prend tout son sens.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le soutien de la France aux actions menées par l'OIT dans le cadre de ressources, certes, contraintes, mais dont on espère aujourd'hui, à la suite de l'initiative du Conseil, qu'elles connaîtront enfin dans le prochain biennium une progression modérée, rompant avec quinze années de croissance zéro. Il y a là pour le BIT dans ce contexte nouveau un impératif absolu d'efficacité, de transparence et de coordination des actions sur le terrain. A cet égard nous souhaitons

plein succès au développement des «programmes nationaux pour le travail décent», qui permettent, dans une approche tripartite, pays par pays, de mieux articuler l'économique et le social, de décloisonner sur le terrain les actions du BIT et ainsi d'améliorer leur efficacité au service de chacun et de chacune.

Original anglais: M. ABDELLA (Ministre du Travail et des Affaires sociales, Ethiopie)

Nous sommes extrêmement reconnaissants au Directeur général du rapport qu'il nous a présenté et qui donne une analyse critique de la mise en œuvre du Plan d'action pour le travail décent. Les quatre principes fondamentaux et les stratégies qui permettent d'assurer la justice sociale doivent trouver leur expression dans l'idée de la justice sociale, de l'équité et de la paix. Les stratégies et programmes de réduction de la pauvreté de l'Ethiopie sont étroitement liés aux quatre stratégies du Directeur général.

L'Ethiopie, d'ailleurs, a toujours appliqué et respecté les normes internationales du travail. Nous avons adhéré aux conventions fondamentales. Les droits en général des travailleurs et des populations sont protégés par la loi et par la pratique, tels qu'ils trouvent leur expression dans les normes internationales du travail, et les dispositions de ces normes sont appliquées en tant que source de droits sociaux fondamentaux. Il s'agit d'un moyen également d'appliquer des sanctions à ceux qui violent. Nous pensons que la promotion de ces principes et le contrôle de leur application doivent être renforcés encore.

Les politiques et stratégies de développement de l'Ethiopie ont des implications pour l'emploi. La politique met l'accent sur les stratégies qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre. La production qui utilise beaucoup de main-d'œuvre peut accélérer la croissance durable davantage qu'une production qui demande beaucoup de capitaux. C'est pourquoi on pourrait y parvenir dans le secteur agricole plutôt que dans d'autres secteurs, puisqu'il y a beaucoup de ressources naturelles, qui parfois ne sont pas utilisées, que l'on pourrait utiliser pour accélérer la production, d'une part, et, d'autre part, on a également une main-d'œuvre abondante.

Malgré tout, une stratégie de développement de l'agriculture à forte intensité de main-d'œuvre ne doit pas être synonyme de main-d'œuvre non qualifiée. La politique cherche à introduire des stratégies à forte intensité de main-d'œuvre et aide à utiliser des intrants et pratiques agricoles modernes.

L'Ethiopie considère que l'emploi des jeunes et des femmes est prioritaire. Le principal changement d'orientation se manifeste dans l'éducation et la politique de l'éducation. Cette politique en effet met plus l'accent qu'auparavant sur la formation technique et professionnelle. Elle pourrait préparer le terrain à des possibilités d'emploi pour ces groupes.

Elle pourrait surtout promouvoir l'emploi indépendant et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes.

L'Ethiopie continue à mettre en œuvre les principes du dialogue social et de la consultation tripartite. Ces principes sont utilisés pour résoudre des conflits, pour élaborer et mettre en œuvre des politiques de développement et pour assurer de bonnes réformes. C'est devenu une tradition non seulement au travail, mais également dans le processus de mise au point, de planification et de développement

des politiques. Au travail, les partenaires sociaux adoptent des résolutions après des consultations et ce principe est devenu une activité quotidienne dans le cadre des relations entre employeurs et travailleurs. La déclaration du travail et les autres règles pertinentes et règlements sont mis en œuvre sur la base de négociations tripartites.

La pandémie du VIH/SIDA reste un problème très grave en Éthiopie. Le BIT nous a donné un mécanisme stratégique viable, qui vise à prévenir et éventuellement à supprimer ce fléau qui affecte le monde entier mais dont les effets néfastes se font plus sentir dans des pays où il y a une pauvreté importante. Sur la base de la politique nationale de prévention et de lutte contre le VIH/SIDA, on a mis au point un plan pour instituer un système de financement sur le lieu de travail. Ce fonds doit permettre aux victimes d'être traitées comme il faut et sera utilisé pour mettre au point des programmes de sensibilisation pour que chacun participe d'une façon plus active à la campagne de protection. À cet égard, nous avons adopté une résolution qui vise à prélever 2 pour cent du budget annuel de chaque entreprise à cette fin.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma reconnaissance au BIT et au Directeur général pour les efforts qu'ils font pour promouvoir les droits fondamentaux du travail dans le monde entier, en renforçant la culture et l'organisation du dialogue entre les partenaires sociaux. Cela doit permettre de promouvoir le développement de la dimension sociale de la mondialisation de manière à augmenter la justice sociale et à créer un environnement pacifique au travail.

Original arabe: M. AL MANAA (employeur, Qatar)

L'OIT n'a cessé de rapprocher les pays du monde à travers cette Conférence. C'est également une organisation qui tente de créer des relations équilibrées entre les trois parties à la production: les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Grâce aux efforts consentis par l'organisation depuis sa création, grâce au dialogue dont elle se fait le chantre, cette Organisation a réussi à mieux définir les relations entre les partenaires sociaux et a pu créer un climat propice à une économie libre qui permet à son tour de rendre la société juste et équitable. L'être humain, est au cœur du travail et des principes de cette Organisation.

Ce dialogue, dont l'Organisation internationale du Travail se fait le chantre, est essentiel et nous permet de régler un bon nombre de problèmes dans nos sociétés. Cependant, on est forcé de constater que le peuple palestinien dans les territoires arabes occupés souffre d'une situation qui est telle que nous avons l'impression que le langage qui est le nôtre aujourd'hui est complètement différent de la réalité que vit ce peuple sur le terrain. C'est une réalité dans laquelle le bien et la beauté s'estompent et dans laquelle ces valeurs sont en train de s'amenuiser; et nous constatons que la mort de bon nombre de femmes et d'enfants durant les cinq dernières années, la détention de beaucoup de prisonniers dans les geôles israéliennes, sans compter l'augmentation du chômage chez les Palestiniens, sont autant d'indicateurs qui prouvent que la situation est grave. Il faut que nous prenions du recul et que nous demandions: qu'avons-nous fait pour aider ces victimes?

L'égalité à laquelle nous aspirons entre les partenaires sociaux n'est pas un simple slogan. Il est né-

cessaire que nous donnions corps à ce slogan. Il est également nécessaire que les principes idéalistes qui sont les nôtres soient concrétisés.

Tant qu'il y aura un enfant sur la terre qui ne mangera pas à sa faim, nous n'aurons pas réussi à être en conformité totale avec les objectifs et les principes qui sont les nôtres.

Original anglais: M. KIM (employeur, République de Corée)

Le rapport du Directeur général de cette année nous exhorte à prendre le temps de la réflexion pour aller de l'avant. C'est une suggestion qui arrive à point nommé. En effet, le moment est venu de faire le bilan afin de franchir une nouvelle étape.

Grâce aux efforts de l'OIT, le travail décent est désormais au cœur des débats du système multilatéral qui le considère comme un moyen important de favoriser le développement social.

Toutefois, nous ne pouvons nous contenter de multiplier les débats sur l'emploi, la pauvreté et la gouvernance démocratique, thèmes qui seront débattus dans le rapport du Millénaire +5. Pour que débats soient de qualité, nous devons prendre du recul et déterminer quels sont les problèmes auxquels ils achoppent. Peut-être que nous avons passé sous silence la question de l'emploi des travailleurs qui ne sont pas sur le marché du travail, parce que nous nous sommes trop consacrés au travail décent de ceux qui sont déjà sur le marché du travail, ou que nous avons multiplié les obstacles qui barrent l'accès au marché du travail, au nom de l'Agenda pour le travail décent.

Profitant de ce temps de réflexion, je voudrais proposer quelques idées à cette Conférence

Nous devons d'abord prendre acte de la diversité et de la relativité du travail décent. Le critère du travail décent est différent pour les pays développés et les pays en développement, pour le secteur secondaire et pour le secteur tertiaire, pour les petites et pour les grandes entreprises, pour les salariés et les sans-emploi. Par conséquent, pour garantir le travail décent, la première chose à faire est de créer des emplois pour les sans-emploi, le groupe le plus marginalisé du marché du travail.

Deuxièmement, pour créer davantage d'emplois, il faut un climat propice à l'investissement. Il faut améliorer certaines conditions telles que les relations du travail, tout en améliorant les infrastructures nécessaires à l'investissement. À cette fin, les programmes de l'OIT visant à soutenir la coopération industrielle entre les pays doivent être étendus.

Troisièmement, pour résoudre le problème de chômage des jeunes, l'OIT doit augmenter les budgets et les ressources humaines. La Corée, avec près de 8 pour cent de chômage des jeunes à la fin de 2004, n'est pas une exception. Comme le dit le Directeur général dans son rapport, des mesures doivent être prises d'urgence pour encourager l'esprit d'entreprise et pour augmenter les investissements nationaux et étrangers.

De surcroît, l'OIT doit exhorter les États Membres à aborder le problème du déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. Par conséquent, l'une des tâches de l'OIT est d'apporter son appui aux programmes d'éducation. Ainsi, le lien établi entre l'école et le monde du travail permettra aux diplômés de s'adapter à une structure industrielle en évolution.

Le rapport de cette année demande aux Membres de changements à apporter à la Conférence. Il y aurait plusieurs suggestions à faire pour rendre à la

CIT plus dynamique mais, je tiens à le souligner, toutes devraient être adaptées en fonction des coûts et des résultats.

Les réunions organisées par les travailleurs et les employeurs donnent peut-être lieu à de fructueux échanges de vues, mais je ne peux m'empêcher de craindre qu'elles ne détournent l'attention des Membres de la Conférence proprement dite.

Dans le même ordre d'idées, et afin de donner tout son sens au tripartisme, la prudence s'impose à propos de la participation des ONG.

La proposition consistant à accorder une plus grande importance aux conférences régionales est intéressante, encore que, là aussi, il faille en examiner l'efficacité et la faisabilité. Le Bureau doit s'efforcer d'améliorer les résultats des conférences régionales. La Fédération des employeurs de la Corée fera de son mieux pour que la Conférence régionale de l'Asie et du Pacifique qui se tiendra en Corée au mois d'octobre prochain, soit fructueuse.

En cette époque de changement, il est plus important que jamais de prendre le temps de la réflexion. Toutefois, il ne suffit pas d'apporter des changements, ces changements doivent nous permettre d'aller de l'avant. Si nous réfléchissons aux activités de l'OIT et à leurs résultats afin d'en tirer des leçons pour l'avenir, nous irons certainement de l'avant.

Original anglais: M^{me} LUCERO (représentante, Fraternité des syndicalistes d'Asie)

Je me réjouis, au nom de tous les membres de Fraternité des syndicalistes d'Asie, de l'opportunité qui nous est offerte, et qui est très importante pour nous, de travailler avec vous de nouveau cette année.

Fraternité des syndicalistes d'Asie, l'organe régional asiatique de la Confédération mondiale du travail, a très fidèlement participé, depuis plus de quarante ans, à cette conférence, appuyant toujours sans réserve les programmes et les activités de l'OIT, auprès de laquelle nous avons un statut consultatif.

Il s'agit d'un mouvement syndical et social très actif en Asie, à qui nous devons la promotion d'une entente mutuelle entre syndicats libres et démocratiques, qui œuvre avec conviction pour le développement économique et le progrès social pour tous, et en particulier pour les travailleurs.

Un certain nombre d'intervenants ont parlé de l'emploi des jeunes et nous pensons également que c'est une question importante. Je voudrais maintenant insister sur la question de la santé et de la sécurité au travail.

Nous ne représentons qu'une toute petite voix, mais nous nous joignons à l'appel lancé par le Directeur général pour affirmer que la sécurité est une des composantes du travail décent. Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif, mais nous avons pris les mesures nécessaires, il y a trente ans de cela, depuis l'adoption de la résolution de l'OIT concernant les mesures à prendre en matière de conditions et de milieu de travail, qui a précédé la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

Nous saluons tous ceux qui ont contribué à l'adoption de politiques, de programmes et de systèmes nationaux de prévention dans ce domaine, dans le but, à terme, de réduire, voire d'éliminer, les accidents du travail et maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs, qui sont la che-

ville ouvrière du progrès de nos sociétés. Ces travailleurs sont fiers de leur travail, mais les accidents, les maladies et les décès qui surviennent alors qu'ils sont en activité annihilent tous leurs espoirs et portent atteinte à leur dignité.

Je ferai observer certains points concernant notamment les pays en développement d'Asie au sujet desquels nous avons des préoccupations.

Premièrement, les accidents du travail et les maladies professionnelles sont plus fréquents dans les économies qui connaissent une rapide industrialisation que dans les économies développées et industrialisées.

La plupart des pays asiatiques sont dans une situation si précaire que leur désir de s'industrialiser rapidement et de se développer les conduit à sacrifier la sécurité et la santé des travailleurs sur l'autel de la productivité et de la rentabilité. Il est encourageant d'apprendre que des efforts ont été faits et des mesures prises pour promouvoir le respect de la vie et de la santé des travailleurs, et que cette responsabilité sociale est prise en considération et prime à tous les niveaux de l'entreprise et des plans et stratégies de développement au niveau national.

Deuxièmement, qui dit nouvelles formes de travail dit sous-traitance, travail à domicile, emploi indépendant, migration, mobilité des travailleurs, notamment des travailleuses.

L'évolution des formes de travail touche les travailleurs non seulement des petites et moyennes entreprises, mais encore plus ceux du secteur informel. Travaillant dans des conditions précaires et à des heures indues, il n'est pas rare que ces travailleurs n'aient aucune protection sociale. Les accidents et les décès les concernant pourraient bien ne pas être pris en compte dans les statistiques et les études récentes. Nous espérons qu'une attention particulière sera portée à ces travailleurs dont le nombre ne cesse de croître, notamment dans les régions défavorisées d'Asie.

Grâce à la persévérance et à l'espoir qui l'anime, Fraternité des syndicalistes d'Asie offre sa coopération et sa réflexion à tous ceux et à toutes les organisations qui souhaitent s'unir pour promouvoir un monde du travail sûr pour tous.

M. DE LA HAYE (représentant, Confédération syndicale mondiale de l'enseignement)

La Confédération syndicale mondiale de l'enseignement (CSME) a lu avec grande attention le rapport du Directeur général et tient à le féliciter et, avec lui, tout le BIT pour les actions entreprises en faveur du travail décent. Pour la CSME, le travail décent, il va de soi, est une valeur qui contribue au développement de l'individu et de la société.

L'année passée, la Conférence internationale du Travail adoptait la recommandation n° 195 sur les ressources humaines. Cette action a bien sûr une portée socioéconomique, mais elle est également un signal fort de l'importance du facteur humain dans le développement d'une globalisation profitable pour tous.

En référence aux conclusions du groupe tripartite sur l'emploi des jeunes en octobre 2004, la CSME voudrait souligner deux conditions nécessaires pour réaliser les objectifs du BIT en matière de travail décent en général et des jeunes en particulier.

La première est qu'il convient de développer tant au niveau national qu'international des politiques économiques créatrices et non destructrices d'emploi. Si le travail est vraiment reconnu comme

une valeur de développement humain et social, nous avons la responsabilité partagée de veiller à la création d'emplois décents qui assurent le plein emploi.

Le rapport VI intitulé «Emploi des jeunes: les voies d'accès à un travail décent» précise à juste titre que la faible demande de main-d'œuvre pénalise beaucoup plus les jeunes que le reste de la population active. Ils sont plus vulnérables aux aléas du cycle économique et par conséquent plus exposés à l'exclusion. La seconde condition de travail décent est de garantir une éducation de qualité tout au long de la vie pour tous. Dans notre société de la connaissance et du savoir, dans laquelle la production de la plus-value immatérielle prend le pas de plus en plus sur celle de la plus-value matérielle, seule une éducation de qualité peut donner accès à un travail décent, seule une éducation tout au long de la vie pour tous permettra aux hommes et aux femmes de participer pleinement et activement aux rapides changements culturels et socioéconomiques de notre société.

Seule une éducation tout au long de la vie de qualité pour tous permettra aux hommes et aux femmes d'agir en tant que citoyens et citoyennes responsables.

Cette vision sur l'importance de l'éducation, partagée par une large majorité, indique toutefois certaines responsabilités collectives.

La première de ces responsabilités est d'investir dans des systèmes éducatifs qui puissent garantir une éducation de qualité tout au long de la vie pour tous. Aujourd'hui, l'éducation de base pour tous ne peut se limiter à l'enseignement primaire mais doit inclure l'enseignement secondaire.

La CSME ne cessera de répéter que les enseignants sont au cœur du processus éducatif. Ils sont la force motrice de l'éducation. Cette place essentielle des enseignants dans la société de la connaissance et du savoir doit être reconnue. Non seulement à travers des déclarations ronflantes qui ne changent rien d'ailleurs, mais en améliorant les conditions d'emploi et de travail des enseignants. Dans notre société de rapide développement technologique, les enseignants doivent disposer de l'infrastructure pédagogique et didactique adéquate qui leur permettra de remplir leur mission. Au travers de salaires socialement pertinents, leur travail doit être reconnu comme essentiel dans notre société.

Nous devons malheureusement, cette année encore, constater que dans certains pays les organisations syndicales du personnel de l'éducation ne jouissent pas de l'application des normes sur la liberté syndicale. Cette situation résulte en une absence totale de dialogue social permettant d'améliorer les conditions d'emploi et de travail des enseignants. Il va de soi que l'absence du dialogue social dans le secteur de l'éducation ne favorise pas l'éducation au dialogue, à la tolérance et au respect de l'autre. Comment peut-on demander aux enseignants d'éduquer les jeunes à vivre ensemble lorsque leurs droits fondamentaux, universellement reconnus, restent lettre morte?

Dans son rapport, le Directeur général insiste sur l'éducation à l'entrepreneuriat. Loin de nous l'idée de critiquer cette position; cependant nous tenons à signaler que l'entrepreneuriat ne peut être considéré comme la panacée universelle pour procurer un emploi décent aux jeunes. Au contraire, le développement de l'entrepreneuriat restera une solution de minorités. Il convient selon nous de mettre l'accent sur

le développement des relations entre les écoles et les entreprises qui conduisent à une plus grande pertinence des formations, à une transition plus harmonieuse de l'école vers l'entreprise et qui renforce le concept d'entreprises citoyennes.

Nous partageons la vision du Directeur général selon laquelle des progrès ont été réalisés dans de nombreux pays, certainement en ce qui concerne la réalisation de certains Objectifs du Millénaire. Cependant, beaucoup reste encore à faire.

Conscientes de leur responsabilité, la Confédération Syndicale Mondiale de l'Enseignement et l'Internationale de l'Éducation, qui ensemble regroupent 60 pour cent des enseignants de par le monde, ont entamé des négociations qui devraient résulter au début de l'année prochaine en une unité d'actions et de structures, si bien que l'année prochaine, à cette Conférence, les enseignants s'exprimeront d'une seule voix, une voix plus représentative et encore plus forte afin qu'ils puissent travailler dans des conditions d'emploi décentes et que les jeunes puissent étudier dans des conditions d'étude décentes.

Original espagnol: M. BONMATÍ (travailleur, Espagne)

Permettez-moi de féliciter le Directeur général qui nous a soumis le rapport sur le travail forcé, symbole de la déshumanisation du monde du travail.

Le Directeur général, dans son rapport introductif, nous engage à une réflexion active à propos de l'avenir du monde du travail et de l'OIT. Les rapports successifs sur le suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail décrivent un paysage social affligeant à une ère de forte croissance de la richesse mondiale. Ne serait-ce que pour cette tâche de dénonciation, l'action de l'Organisation conserverait tout son sens. Or le mandat de l'OIT est bien de changer cet état de fait afin que la justice sociale soit une réalité.

En marge de cette forme aberrante d'exploitation qu'est le travail forcé, il existe de plus en plus de travailleurs qui ne sont pas protégés par le droit du travail. Nous ne devons pas nous résigner à ce que ces formes d'exploitation de travail sans droits, soient considérées comme inéluctables, ni à ce que pour promouvoir la compétitivité, il faille appauvrir les travailleurs et détruire les acquis sociaux. La ratification des normes fondamentales du travail et leur application effective doivent rester prioritaires. Il est également important que cette Organisation renforce son action normative et élargisse les frontières du droit au travail pour accorder une protection au nombre croissant de travailleurs qui, sous des formes très diverses – sous-traitance, faux travailleurs indépendants, etc. – restent économiquement dépendants d'autrui.

Le deuxième domaine dans lequel il convient de renforcer l'activité de l'OIT, est celui du contrôle de l'application des normes internationales du travail. L'impunité avec laquelle les droits de l'homme et les droits du travail les plus élémentaires sont bafoués dans une bonne partie de la planète, devrait nous amener à comprendre qu'il s'agit là d'une impérieuse nécessité. Les normes du travail sont également des droits fondamentaux de l'homme et il est insoutenable que les traités de commerce international continuent de négliger les conditions de travail dans lesquelles les marchandises sont produites.

Cela fait trente ans que mon pays a renoué avec la démocratie. Les travailleurs espagnols se souviennent encore de l'énorme appui qu'ont reçu à cette

époque, et même auparavant, les organisations syndicales libres de la part de l'OIT. Cette Organisation a marqué de son empreinte nos principales normes sociales, entre autres parce que celles-ci ont été le fruit du dialogue social.

A ce stade j'aimerais évoquer la toute récente régularisation de travailleurs immigrés en Espagne, ce qui va dans le sens d'un travail digne et assorti des droits que prône l'OIT. Cela a aussi constitué un exercice responsable du dialogue tripartite entre le gouvernement, les syndicats et le patronat pour faire sortir de la marginalité et de l'économie souterraine quelque 700 000 travailleurs immigrés. Cela a été une mesure juste car elle a été reliée à un contrat de travail et à l'engagement de fournir des prestations sociales. Elle a été prise dans des conditions d'égalité de droits et de devoirs.

Il ne peut y avoir d'ordre social juste sans normes et sans institutions auxquelles on puisse s'identifier. Aujourd'hui des millions de travailleurs dans le monde voient en l'OIT la seule référence pour orienter la mondialisation d'une façon qui soit socialement juste. Pendant des générations, nous avons eu la conviction qu'il y aurait un progrès social continu. Aujourd'hui, il se peut que cette aspiration devienne une utopie. Dans une grande partie du monde, ni la génération actuelle de jeunes ni nous-mêmes ne pouvons être sûrs que les droits et les conditions de travail continueront de s'améliorer. Nous ne savons même pas si à l'avenir nous pourrions conserver les conquêtes sociales actuelles.

Il va probablement falloir changer ou réformer certains éléments pour que nous puissions nous adapter. Mais nous savons tous que le seul modèle social possible est celui qui se fonde sur le respect des normes internationales du travail et sur la promotion des valeurs sociales. Malheureusement, elles sont aujourd'hui injustement subordonnées aux valeurs strictement économiques. Une mondialisation sans dimension sociale ne peut que conduire à des sociétés sans avenir.

Comme le dit le Directeur général, le travail digne des jeunes, c'est-à-dire la nouvelle génération de travailleurs, est le garant de la stabilité et de la sécurité de nombreux pays. C'est de l'expansion des droits fondamentaux au travail et de ses valeurs primordiales que dépendra aussi la pérennité de cette chère organisation, l'Organisation internationale du Travail.

M. CALIXTE (*Ministre des Affaires Sociales et du Travail, Haïti*)

Se retrouver au Palais des Nations à l'occasion de la session annuelle de l'Organisation internationale du Travail constitue pour moi et, sans doute, pour beaucoup d'autres participants un moment à la fois riche et intense.

En effet, l'énorme travail accompli par nos prédécesseurs en ce qui a trait à la justice sociale mérite d'être approfondi et adapté dans le contexte actuel de la mondialisation.

L'honneur m'échoit également d'exprimer au Directeur général, M. Juan Somavia, la satisfaction de la délégation haïtienne pour la pertinence du dernier rapport fourni, lequel laisse transpirer les soucis permanents de l'Organisation internationale du Travail de ne pas trahir les idées qui ont prévalu à sa fondation dans un monde en mutation perpétuelle.

Le monde du travail évolue à un rythme vertigineux et tous les peuples de la planète, en ce début du XXI^e siècle réclament à bon droit une meilleure

répartition de la richesse mondiale. Légitime combat, certes, puisque le droit à la vie est tributaire du droit à un travail décent et à une juste rémunération.

Cependant, toutes ces généreuses considérations risquent sinon d'être vaines, du moins de ne pas trouver dans la plupart des pays du tiers monde le terrain susceptible de favoriser leur évolution par le fait que les nouvelles technologies ne sont même pas à la portée des pays du Sud que d'autres plus performantes sont déjà en gestation.

Alors, ne faudrait-il pas trouver un *modus operandi* en vue de réduire l'écart dangereux qui sépare les pays du Nord de ceux du Sud?

En dépit de ce constat, le gouvernement de la République d'Haïti s'active suivant les recommandations de l'Organisation à concrétiser les thèmes suivants qui font l'objet depuis quelques années des débats à l'OIT à savoir: promotion du travail décent, égalité entre hommes et femmes, élimination du travail forcé, emplois décents pour les jeunes, responsabilité sociale des entreprises.

Je tiens à souligner que les observations et recommandations de la commission d'experts, en ce qui concerne les irrégularités ou la non-présentation des rapports demandés au gouvernement, ne manquent pas de retenir son attention et de le sensibiliser à la nécessité de recourir aux mesures qui s'imposent pour prouver sa bonne foi et solutionner le problème.

Le ministère des Affaires sociales et du Travail de la République d'Haïti va prendre, dans le cadre du Programme de promotion des normes internationales du travail, toutes les mesures appropriées en vue de la soumission à l'autorité compétente nationale de tous les instruments adoptés par la Conférence.

Le ministère, ensuite, veillera à ce que toutes les conventions soumises obtiennent leur ratification par la 48^e législature qui sortira des prochaines élections.

Le gouvernement, face à de sérieux problèmes socio-économiques hérités du passé ou de la mauvaise gestion des pouvoirs qui se sont succédés, entend faire preuve de volonté politique afin de pouvoir surmonter les contraintes et permettre à la population haïtienne de connaître des jours meilleurs.

En définitive, il est hautement souhaitable que l'Organisation internationale du Travail intéressée à vouloir orienter le train de la globalisation vers un monde plus juste, plus humain et plus libéral, obtienne la collaboration nécessaire de chaque Etat Membre, en particulier afin de pouvoir jouer son rôle déterminant.

Original anglais: M^{me} MUGANZA (gouvernement, Rwanda)

Permettez-moi de remercier l'OIT et son Directeur général pour la qualité du rapport qu'il nous a présenté.

J'ai remarqué avec grand intérêt que les programmes et les activités de l'OIT prévus pour les années 2003 et 2004 sont conformes aux objectifs stratégiques de l'OIT dans le monde, en particulier en Afrique où elles ont principalement porté ces quatre dernières années sur les sujets suivants: la promotion de l'emploi pour éliminer la pauvreté; la promotion de l'égalité entre hommes et femmes pour accéder à un travail décent; la promotion du dialogue social; et la lutte contre le VIH/SIDA, en particulier sur le lieu de travail.

Le génocide de 1994 au Rwanda a tué tellement de travailleurs qu'aujourd'hui encore nous en payons les conséquences. Ainsi, nous sommes tou-

jours confrontés à la pauvreté et à la pandémie du SIDA, nous devons vivre avec ce traumatisme et il nous faut mener à bien le processus de réconciliation.

Afin de mettre en pratique notre vision nationale de lutte contre la pauvreté et de la promotion de la justice sociale et des recommandations du Sommet des chefs d'Etat de Ouagadougou, le Rwanda a élaboré une politique nationale de l'emploi. Je remercie l'OIT, en particulier son bureau régional, qui nous a aidé dans cette tâche. La prochaine révision du Programme stratégique de réduction de la pauvreté prendra en compte les sujets touchant à la politique de l'emploi, notamment du travail décent pour un développement durable.

Nous avons de la promotion de l'emploi une approche intégrée. Merci encore à l'OIT pour son projet récent d'égalité entre les sexes en matière d'emploi, mis en œuvre au Rwanda, de concert avec les partenaires sociaux. Selon une procédure tripartite, le projet a pour but de promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes en ce qui concerne l'emploi et le travail. L'objectif de parité dans ce domaine est à l'ordre du jour après qu'elle a été atteinte au parlement, que l'équipe gouvernementale comprend 33 pour cent de femmes et le système judiciaire 40 pour cent.

Le rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail intitulé: *Une alliance mondiale contre le travail forcé* me donne l'occasion de souligner que le Rwanda a incorporé des mesures appropriées dans son arsenal constitutionnel et législatif pour éliminer toute forme de travail forcé.

Nous sommes parfaitement conscients des effets déshumanisants du travail forcé, et nous sommes fermement engagés dans la lutte contre l'injustice et l'impunité. Nous avons des institutions et des lois pour surveiller la situation et empêcher toute forme de travail forcé dans notre pays. La promotion du dialogue social est également une stratégie adéquate pour promouvoir la justice sociale et le travail décent. Le gouvernement du Rwanda, en réformant récemment sa fonction publique dans un souci d'efficacité, a créé des structures qui se consacrent précisément à l'administration et à l'inspection du travail dans tout le pays.

Le Conseil national du travail est désormais en place et servira d'enceinte permettant aux partenaires sociaux d'échanger leurs opinions concernant la promotion du travail et de l'emploi dans notre pays.

La promotion de l'emploi des jeunes figure également en bonne place dans notre ordre du jour. Nous sommes fiers de figurer parmi les pays exemplaires en matière d'emploi des jeunes. Il s'agit là d'un engagement de Son Excellence, notre Président Paul Kagame, et les Rwandais sont persuadés que nous le tiendrons.

Nous appelons les nations riches et les institutions à nous soutenir pour mettre sur pied nos programmes d'emploi des jeunes. Je me permets de féliciter le Royaume-Uni qui est le premier pays industrialisé à rejoindre les pays pilotes pour l'emploi des jeunes et je demande aux autres partenaires de se joindre à cette alliance.

Pour conclure, je suis profondément convaincue que, dans l'esprit d'une mondialisation juste, les voix des pauvres, des jeunes et des femmes peuvent être entendues. On peut leur donner les moyens de s'assumer, on peut instaurer la justice sociale, et le

monde peut vivre en paix. Si ce n'était pas le cas, pourquoi serions-nous ici?

Original anglais: M^{me} MENKERIOS (Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Erythrée)

Je voudrais féliciter M. Juan Somavia, le Directeur général du BIT, pour sa présentation très exhaustive et structurée dans le cadre général visant à faire du travail décent un objectif mondial, qui couvre les thèmes suivants: consolider les progrès pour aller de l'avant, les programmes par pays pour un travail décent, enfin l'emploi des jeunes – les voies d'accès un travail décent.

Nous connaissons une période de changements rapides dans le monde du travail, avec des difficultés non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les organisations de travailleurs et d'employeurs. Ceci ne veut pas dire que nos objectifs sont irréalistes.

Le gouvernement de l'Etat de l'Erythrée comprend l'importance de l'Agenda du travail décent et s'est engagé pleinement à instaurer ses quatre piliers, qui sont les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi et une chance de revenus pour tous, la protection sociale et enfin le dialogue social et le tripartisme. Afin de permettre la pleine mise en œuvre de cet agenda du travail décent, nous avons besoin du soutien technique de l'OIT. Nous comptons également sur l'aide des autres partenaires. La priorité qu'a donnée notre gouvernement à la protection sociale et au bien-être de la population va donc assurer la sécurité alimentaire pour tous, y compris l'éradication totale de la faim, de la pauvreté et de la dépendance par rapport aux aides alimentaires. Il s'agit, ce faisant, d'utiliser notre main-d'œuvre, et donc de la former si nous voulons améliorer la productivité et assurer une autonomie économique dans tous ses secteurs.

Les consultations tripartites et le dialogue social sont les principes directeurs qui nous guident pour les relations de travail saines qui existent entre nos partenaires sociaux. Notre gouvernement s'est engagé à réaliser une série d'études pour rassembler les informations concernant le marché du travail qui fourniront les données de référence afin de concevoir de nouvelles politiques du travail qui soient réalistes ou de revoir les politiques existantes. Le gouvernement de l'Etat de l'Erythrée a des capacités qui sont limitées. Cependant, nous sommes déterminés et résolus dans cette action de renforcement des capacités productives de la population. Cela passe par une éducation de qualité, la formation et des services de santé. Il faut aussi permettre à toute la population de se réaliser au maximum.

Afin de réduire les différentes catégories de risques d'accidents du travail, de maladies et de VIH/SIDA sur le lieu du travail, nous avons mis en œuvre un programme de sensibilisation qui associe les différents partenaires sociaux. Il s'agit d'assurer la protection de la santé et la sécurité au travail en formant les inspecteurs et en les familiarisant avec les différents équipements de sécurité et de santé au travail.

En outre, nous préparons la promulgation d'un certain nombre de réglementations de sécurité et de santé au travail et avons prévu une loi pour protéger les droits des gens de mer, y compris dans le secteur de la pêche. En outre, le régime de retraite nationale a vu le jour le 1^{er} janvier 2004. Je voudrais saisir cette occasion pour demander à l'OIT de bien vouloir nous prêter assistance pour réaliser ces études si

nécessaires, afin de réaliser pleinement l'Agenda pour le travail décent.

En conclusion, nous savons que la paix est la condition sine qua non du développement et cela doit également permettre la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent. Je voudrais attirer l'attention de cette auguste assemblée sur le devoir et la responsabilité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité de mettre en œuvre la décision de la Commission des frontières afin de garantir la paix et de créer un climat propice au travail décent dans notre pays.

Original arabe: M. JRAD (représentant, Union syndicale des travailleurs du Maghreb arabe)

Je voudrais remercier M. Somavia, le Directeur général, pour les efforts constants déployés en vue de mettre en œuvre les principes et les droits fondamentaux au travail dans le cadre desquels nous trouvons le rapport sur l'élimination du travail forcé et d'autres rapports.

Malgré les progrès accomplis par la communauté internationale dans son affirmation sur les liens entre le développement et le respect des droits des travailleurs, il faut reconnaître que ce développement ne s'est pas traduit sur le terrain. La plupart des pays suivent des politiques de développement qui donnent la priorité à des considérations de croissance économique, ce qui a eu pour effet d'augmenter les taux de pauvreté et de chômage, de marginaliser une grande partie des jeunes et des femmes et de faire apparaître de nouvelles formes de relations de travail qui ouvrent la voie aux pires formes d'exploitation.

Les activités de l'OIT en vue d'assurer un développement équilibré sont extrêmement importantes. Cependant, l'OIT est appelée à intensifier ses initiatives dans ce domaine, notamment dans la région arabe et la région du Maghreb, qui ont fait des progrès en matière de libéralisme économique sans pour autant que cela s'accompagne de réformes sociales profondes. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de programmes techniques en faveur des partenaires sociaux dans les pays arabes, en collaboration avec l'Organisation arabe du travail et l'OIT en vue de promouvoir l'emploi des jeunes qui représentent la majorité de la population dans cette région.

Si la paix est une condition fondamentale pour réaliser les objectifs de l'OIT en matière de développement équitable, il faut reconnaître que la région arabe connaît un phénomène anormal qui est celui de l'occupation, celle-ci ayant des répercussions négatives sur les droits des travailleurs.

Le développement en Palestine souffre de l'occupation et de l'imposition de l'embargo ainsi que de la construction du mur de séparation qui paralyse le développement économique.

Cette situation sera de plus en plus compliquée, étant donné que la partie israélienne fait obstacle à tous les efforts de paix, et ce en dépit du fait que l'Autorité nationale palestinienne répond, de manière positive, à tous les efforts de règlement. Il faut donc mettre fin à l'occupation, établir un Etat palestinien indépendant et mettre fin aux menaces contre le Soudan et la République arabe syrienne. Cela permettrait de mettre en œuvre des programmes de développement et de modernisation dans la région arable dans un environnement propice au développement.

L'Iraq représente un autre cas anormal; en effet, l'occupation de l'Iraq a conduit à une catastrophe humaine, d'où la nécessité de mettre fin rapidement à l'occupation pour enrayer la spirale de violence et permettre au peuple iraquien de reconstruire ses institutions dans un climat de liberté.

Nous savons que notre Organisation joue un rôle important dans le domaine de la lutte contre l'extrémisme, et ce à la recherche d'un monde équilibré fondé sur la paix et la solidarité entre les peuples.

M. RANJIVASON (Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Lois sociales, Madagascar)

Le rapport présenté par le Directeur général va dans le sens des réalités vécues par l'ensemble des pays Membres. Il permet aux mandants de l'Organisation, ici présents, d'apprécier à leur juste valeur les efforts accomplis par la communauté internationale en vue de promouvoir l'intégration du travail décent dans les politiques économiques et sociales aux niveaux local, national et international.

L'an passé, j'avais fait référence à un proverbe malgache stipulant que les petites pluies font les grands fleuves. En une année, je peux affirmer que beaucoup d'eau a pu couler sous les ponts de l'action en ce qui concerne mon pays.

En effet, notre document de stratégie pour la réduction de la pauvreté vient d'être amélioré et s'est vu renforcé par l'exploitation de deux nouveaux cadres de référence très importants.

D'une part, les Objectifs du Millénaire pour le développement ont fait l'objet d'une vulgarisation et d'une appropriation jusqu'au niveau des 22 régions dans le cadre d'ateliers organisés en coopération avec le PNUD, sur la réforme de la fonction publique et l'amélioration des services publics. Cette action a permis de renforcer les capacités des principaux responsables des régions et acteurs au développement en management et leadership.

D'autre part, Son Excellence M. Ravalomanana, Président de la République, vient de publier ses directives nationales pour un *Madagascar naturelle*. Ce document, qui est à la fois un bilan des perspectives et une vision, constituera, à compter de cette année, la politique générale de l'Etat qui inspire le gouvernement et lui sert de cadre dans toutes ses entreprises. Cette vision du Président va au-delà de la simple stratégie de la réduction de la pauvreté dans le pays.

Conscient du fait que l'emploi décent est un des moyens visant à réduire la pauvreté, un comité national interministériel de suivi de la Déclaration sur l'emploi et la réduction de la pauvreté de Ouagadougou a été mis en place en vue d'orienter, suivre et évaluer les efforts nationaux en la matière. C'est dans ce sens que force de loi sera donnée au document-cadre de la politique nationale de l'emploi. Le projet de loi a été approuvé en Conseil des ministres. Il vient de l'être également à l'Assemblée nationale.

La problématique de la création d'emploi prend, en effet, un accent particulier pour mon pays. En effet, le marché du travail est très étroit et la volatilité de l'emploi est notoire notamment dans les zones franches, surtout après le démantèlement de l'Accord multifibres. Concernant justement les zones franches, l'étude sur l'amélioration de la productivité par la promotion d'un emploi décent a été validée. Elle a été soutenue conjointement par le

BIT, le PNUD et le Catholic Relief Service. Les actions à mener reposeront sur les activités visant le développement du secteur à Madagascar, l'amélioration de la législation du travail et des relations professionnelles, l'employabilité et le système de formation des travailleurs, la protection sociale pour une productivité améliorée, ainsi que la valorisation de la justice sociale.

L'Observatoire malgache de l'emploi et de la formation continue et entrepreneuriale a été mis en place pour gérer les questions d'emploi et de formation professionnelle. Il en est à sa première année. Il a déjà à son actif trois études sur le secteur porteur d'emploi dans trois régions du pays. Sa mise en place à travers tout le pays, bénéficie du soutien du BIT et du PNUD. Par ailleurs, la mise en place d'un système d'information et d'un réseau Internet et intranet au sein du ministère facilitera la gestion des bases de données sur l'emploi et la formation par l'OMEF.

En outre, l'expérimentation d'un modèle de développement rural complémentaire aux investissements étrangers directs s'avère concluante et sera vulgarisée. Cela sera fait en synergie avec le Programme d'insertion des jeunes dans la vie active (IJVA) en coopération avec le PNUD. Par ces actions, nous pensons à la réalisation de l'objectif emplois pour les jeunes. Elles bénéficient également aux femmes. La constitution d'un fonds d'appui à l'insertion et à la réinsertion dans l'emploi formel, dans le cadre d'un partenariat public/privé vient d'être approuvé par le Conseil du gouvernement. Cette mesure accompagnera toutes les initiatives dans ce sens.

En vue d'assurer que les règles du marché du travail favorisent la compétitivité et la création d'emplois, le nouveau Code du travail, fruit d'un long processus tripartite participatif, vient d'être promulgué au *Journal officiel* de la République le 21 février 2005. Le nouveau Code se veut être un corps de règles bien identifié, stable et effectivement appliqué, constituant un élément essentiel de confiance et d'engagement dans le temps pour le travailleur et l'employeur, acteurs principaux dans les relations du travail, et une garantie des droits fondamentaux de l'homme au travail.

Concernant les droits fondamentaux au travail et son suivi, Madagascar reste attentif aux actions préconisées par le BIT. A cet égard, le gouvernement malgache continue les actions avec le soutien du BIT, en vue de mettre en œuvre les différents programmes de coopération convenus.

Concernant l'élimination du travail forcé ou obligatoire, le document sur l'état des lieux du travail forcé et les stratégies en vue de son élimination, a été validé en septembre 2004 par un Atelier national tripartite. Les actions qui y sont préconisées sont mises en œuvre et aboutiront à la ratification de la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, celle qui n'a pas été encore ratifiée jusqu'alors par Madagascar.

Concernant la lutte contre le travail des enfants, notamment dans ses pires formes, le document portant Plan national d'action de lutte contre le travail des enfants a été validé en juin 2004, dans le cadre d'un Atelier national tripartite. Egalement en vue de sa mise en œuvre, les structures prévues par le document sont toutes mises en place, notamment le Comité national de lutte contre le travail des enfants, qui est l'organe de pilotage de la lutte. Le programme assorti de délai est financé par l'US-

DOL conformément à ce qui a été énoncé ici même l'année dernière. Il est géré par l'IPEC/BIT Madagascar renforcé, et il démarre efficacement. Je saisis l'occasion pour annoncer que ce 12 juin, Journée mondiale de la lutte contre le travail des enfants, sera célébré au niveau national et avec une touche particulière.

Concernant le renforcement du dialogue social, le nouveau Code du Travail constitue un cadre solide pour la promotion du dialogue social et de la coopération tripartite au niveau national. L'Atelier de planification stratégique pour le développement des syndicats, organisé conjointement avec le BIT en septembre 2004, en déterminant les critères de représentativité, contribue au renforcement du dialogue social. Les structures d'appui sont mises en place, à savoir le Conseil national du travail et les Conseils régionaux tripartites du travail pour soutenir les actions. La poursuite du PRODIAF est toujours très attendue pour renforcer les actions.

Enfin, concernant la protection sociale, le programme d'extension visant à couvrir les travailleurs indépendants des zones rurales et ceux de l'économie informelle est en bonne voie. Il s'inscrit dans la lutte du gouvernement malgache contre la pauvreté. Le renforcement du système de sécurité sociale actuel est également mis en chantier par le projet d'appui à la gouvernance financière des structures existantes, en l'occurrence la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNAPS) et les Services médicaux interentreprises (SMIES), et ce en collaboration avec le BIT.

Madagascar, toujours avec l'appui du BIT, dispose actuellement d'un programme national de lutte contre l'expansion du VIH/SIDA en milieu de travail.

Dans ce cadre, une déclaration tripartite officielle vient d'être signée par les différents acteurs et servira de référence pour les actions à entreprendre. Il est également signalé qu'un projet sur la lutte contre l'abus de drogues en milieu de travail est déjà mis en œuvre, impliquant tous les partenaires sociaux. Par ailleurs, des études visant à réactualiser le tableau des maladies professionnelles sont entamées par un comité multidisciplinaire.

Toutes ces activités contribuant à la réduction de la pauvreté par le travail décent, ont pu être réalisées grâce à l'appui de la communauté internationale et, surtout à l'assistance technique du Bureau international du Travail. A cet égard, Madagascar tient à exprimer sa reconnaissance à la coopération internationale, au Directeur général ainsi qu'à toute son équipe centrale et régionale pour cette coopération et souhaite qu'elle puisse se poursuivre pour l'éradication de la pauvreté et de la mauvaise gouvernance.

Original arabe: M^{me} MINT BILAL OULD YAMAR (Ministre de la Fonction publique et de l'Emploi, Mauritanie)

Je saisis cette occasion pour féliciter le Directeur général du BIT, M. Somavia, pour les rapports qu'il nous a soumis à cette session.

Les problèmes des travailleurs sont un domaine important qui bénéficie d'un intérêt particulier de la part du Président de la République. Le pays a connu sous sa direction une politique judicieuse qui a jeté les bases d'un développement durable prenant en compte toutes les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles.

Cette politique s'est traduite par un plan de développement intégré ambitieux basé sur la stratégie de

lutte contre la pauvreté en même temps que le lancement d'une vaste campagne pour diffuser les sciences et le savoir en vue d'améliorer la situation du citoyen dans tous les domaines.

A cet égard, les progrès réalisés durant une courte période visaient à élever le niveau de vie des citoyens et améliorer les conditions de travail des travailleurs. Sur cette base, nous avons un triple objectif qui est l'emploi, l'alphabétisation et la lutte contre la pauvreté et qui constitue l'axe fondamental de la politique de notre gouvernement. Dans le domaine de l'emploi, nous avons créé une agence chargée de l'emploi des jeunes et nous lui accordons tous les moyens matériels et humains afin de permettre à nos jeunes d'accéder au marché du travail. Nous avons également mis en œuvre de nombreux projets dans les domaines de la construction, de la pêche et de la prospection afin de résorber une grande partie du chômage. La situation de la femme, qui est un élément essentiel du progrès de la société, et son intégration dans la vie active constituent également un axe constant et important de notre politique. La femme représente la moitié de notre société et bénéficie de tous les droits garantis par la Constitution: droit de vote, droit d'être candidate et d'occuper les plus hauts postes, et elle bénéficie des mêmes droits que les hommes.

En ce qui concerne l'alphabétisation, parallèlement aux activités du secteur chargé de cette question, nous avons lancé une vaste campagne couvrant les secteurs privé et public, avec pour objectif l'amélioration du savoir des travailleurs et l'augmentation de leur productivité.

Soucieux d'améliorer les conditions de vie et de travail des travailleurs, le Président de la République a œuvré à travers des négociations collectives à augmenter le niveau du salaire minimum à 21 000 ouguiyas, ce qui équivaut à une augmentation de 365 pour cent par rapport au niveau ancien des salaires. Cette avancée considérable entre dans le cadre des efforts consentis depuis le début de cette année en vue d'augmenter sensiblement les salaires dans le secteur public.

L'amélioration des législations du travail a occupé une place privilégiée dans le travail du gouvernement, et nous avons promulgué récemment une nouvelle loi du travail après avoir ratifié les conventions internationales pertinentes du travail.

Dans le domaine de la liberté syndicale, de nombreux syndicats ont été créés qui exercent leurs activités en toute liberté dans le cadre de leurs règlements démocratiques.

La formation des ressources humaines constitue un axe important de la politique du gouvernement qui donne une priorité absolue à la promotion et à la généralisation des structures de formation professionnelle.

Au moment où nous essayons de parvenir à la paix, un groupe terroriste a menacé notre unité. Cette agression flagrante nous pousse à être encore plus déterminés à poursuivre nos efforts sur la voie de la démocratie et de la tolérance. Le chemin est encore long, la lutte est difficile, mais nous sommes déterminés à vaincre avec l'aide de Dieu. Nous exploiterons toutes nos ressources et nos énergies afin d'améliorer les conditions de travail de nos travailleurs et de garantir l'avenir de notre main-d'œuvre au niveau national.

Le Directeur général, dans son rapport sur les territoires occupés, souligne la détérioration de la situation des travailleurs arabes. Nous espérons que

tout le monde déploiera les efforts nécessaires afin de mettre fin à cette situation.

Original anglais: M. NICOLESCU (employeur, Roumanie)

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de la délégation des employeurs roumains, d'exprimer notre satisfaction quant aux points de l'ordre du jour et aux activités de cette session de la Conférence internationale du Travail. Notre participation à cette Conférence est extrêmement utile, en particulier pour échanger des informations et des contacts et également d'un point de vue purement pragmatique.

Nous aimerions informer les participants à la Conférence sur deux actions principales que le Mouvement des employeurs roumains a entreprises entre mai 2004 et mai 2005.

Tout d'abord, nous avons travaillé dur pour améliorer le Code du travail en Roumanie afin d'éliminer ces déséquilibres. Après de nombreux mois de négociation avec les syndicats, nous nous sommes mis d'accord sur une trentaine de modifications qui devraient donner un Code du travail plus équilibré, entraînant de nombreux effets positifs sur la gestion et les performances des entreprises et également sur l'augmentation de la création de postes de travail. A notre avis, il s'agit d'une manière exemplaire de procéder dans le domaine du dialogue social, car de très nombreuses organisations patronales et syndicales y ont participé.

Deuxièmement, nous nous sommes efforcés de promouvoir une approche commerciale et sociale qui prenne en considération le passage à une nouvelle économie: l'économie basée sur les connaissances. La révolution des connaissances, qui se développe très rapidement, offre aux individus et aux entreprises de nombreuses chances, mais elle présente également de nombreuses menaces. C'est notre rôle principal de prendre en considération cette évolution et de promouvoir des initiatives qui nous permettent de profiter des effets les plus positifs de la transition. La Déclaration de Bucarest concernant la préparation des PME à une économie basée sur les connaissances qui a été adoptée en 2005 par la Convention mondiale sur les petites et moyennes entreprises organisée à Bucarest en mai 2005 par le Conseil national des petites et moyennes entreprises de Roumanie et l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises est très utile à cet égard.

Les actions des employeurs roumains l'année dernière ont été facilitées par le démarrage de l'économie que reflète une augmentation de 8,2 pour cent du PIB en 2004, le plus fort taux de croissance de l'Europe. Prochainement, le mouvement des employeurs en Roumanie cherchera à créer un environnement durable et favorable aux entreprises. Malgré des progrès certains, 44 pour cent des entrepreneurs roumains ont déclaré récemment que l'environnement économique comportait encore de nombreux obstacles à leurs activités. Pour cette raison, nous jugeons nécessaire une action conjointe des forces politiques des employeurs et des syndicats afin d'améliorer l'environnement économique. Il nous semble indispensable d'avoir un environnement plus prévisible et plus favorable à l'esprit d'entreprise qui soit capable de nous offrir, comme nous l'a dit le Directeur général, M. Somavia, de plus nombreuses opportunités pour les entreprises et pour les travailleurs.

Nous serions heureux de recevoir une aide plus importante des spécialistes de l'OIT dans notre pays grâce à des programmes de formation et

d'assistance. En tant que représentants des employeurs, nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec l'OIT afin de contribuer à l'amélioration du tissu économique et social en Roumanie et à la mise en œuvre des conventions et recommandations de l'OIT.

Original arabe: M. KHAMMAS (employeur, Emirats arabes unis)

L'Association des chambres de commerce et d'industrie dans les Emirats arabes unis entend participer pleinement aux travaux de l'OIT et à suivre ses différentes activités, en accord avec la politique constante des Emirats de collaborer avec la communauté internationale et les différents organismes et agences internationaux et en accord avec notre foi dans les nobles objectifs de l'OIT et l'importance de ses activités visant à promouvoir et soutenir les efforts entrepris par les partenaires sociaux.

Le programme de cette session de la Conférence internationale du Travail contient de nombreux thèmes très importants: les jeunes, la sécurité et la santé au travail, et d'autres sujets non moins importants.

Nous voudrions parler surtout du problème de l'emploi des jeunes. En effet, le chômage et le sous-emploi des jeunes représentent un problème majeur de notre époque, un problème multidimensionnel qui touche le développement de notre pays et qui nécessite la conjonction des efforts à tous les niveaux national, régional et international. Je tiens à affirmer à cet égard que la réalisation du plein emploi représente une approche claire de la politique de l'Etat des Emirats en matière de développement économique et social. L'Etat a en effet créé un organe indépendant chargé du développement et de l'emploi des ressources humaines. Il est dirigé par un Conseil d'administration composé de représentants du gouvernement, des employeurs et des organisations de la société civile. Le Conseil travaille dans la transparence afin de faire face aux défis de l'emploi et éliminer le chômage des jeunes sous toutes ses formes.

Je voudrais signaler ici le caractère unique du marché du travail aux Emirats. C'est un marché extrêmement varié qui offre des opportunités à toutes les catégories de travailleurs étrangers qui viennent du monde entier. Ceux-là bénéficient de bonnes conditions de travail, d'un emploi de qualité et d'un environnement qui garantit la stabilité dans les relations de travail. Les travailleurs étrangers jouissent de la pleine liberté de disposer de leurs salaires. Notre gouvernement n'impose pas d'impôt sur les revenus des fonctionnaires de l'Etat, les travailleurs peuvent virer leur épargne dans leur pays d'origine ou dans n'importe quel autre pays. Ceci nous a permis d'attirer des travailleurs du monde entier et notre pays représente un modèle de coopération internationale dans le domaine du travail.

La coopération technique avec l'OIT représente une contribution très utile au soutien des efforts des Etats Membres dans le domaine des différentes politiques de travail. Ainsi, notre délégation demande à l'Organisation de bien vouloir accorder toute son attention au programme de coopération technique avec les Etats arabes afin d'assurer les fonds financiers nécessaires à ces programmes dans le cadre du budget de l'Organisation et dans le cadre des programmes soutenus par les donateurs étrangers. Nous espérons que les projets des employeurs et de leurs différentes organisations dans les Etats arabes bénéficieront d'un soutien particulier. Je voudrais éga-

lement appeler l'Organisation à utiliser la langue arabe dans toutes ses activités, y compris les conférences, les réunions, les séminaires, les recherches et tous les documents qui s'y rattachent.

Nous avons lu l'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs arabes de Palestine et dans les autres territoires occupés. Nous remercions le Directeur général pour son rapport. Néanmoins, nous pensons que la situation des travailleurs et des employeurs arabes dans cette région du monde se détériore de jour en jour. L'expansion des colonies se poursuit, la confiscation des terres et de l'eau, la démolition des maisons et des usines représentent des pratiques normales des forces d'occupation israéliennes. Ajoutons à cela la construction du mur de discrimination raciale et le non-respect de la Charte des Nations Unies et de la Constitution de l'OIT. Nous demandons que des mesures plus efficaces soient prises en vue de la création d'un comité permanent tripartite au sein de la Conférence internationale du Travail, chargé d'étudier le rapport du Directeur général et d'assurer le suivi de la situation des travailleurs en Palestine et dans les autres territoires occupés. Ce comité resterait opérationnel tant que l'occupation n'aurait pas disparu.

Original arabe: M. ALRAGHEB (employeur, Jordanie)

La Jordanie, depuis qu'elle a rejoint les rangs de l'OIT il y a cinquante ans, continue de coopérer avec cette organisation en adoptant ses résolutions et en ratifiant ses conventions, ce qui a permis la promotion des normes du travail, pas seulement en Jordanie mais aussi dans le monde entier.

La Jordanie, à l'heure actuelle, coopère avec l'OIT pour mettre en œuvre des programmes de promotion du dialogue social, proscrire l'emploi des enfants et revoir sa législation nationale pour qu'elle soit conforme aux normes internationales.

Avec le soutien de l'OIT, nous avons mis sur pied le Comité de dialogue social qui rassemble des employeurs, des syndicats et des représentants gouvernementaux. Le Conseil des ministres a entériné la création d'un Conseil consultatif pour le dialogue social et économique afin d'examiner les lois et règlements avant de les transmettre aux autorités législatives.

L'an dernier, la Jordanie a ratifié la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003, et auparavant ratifié la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999. En outre, il a donné effet à la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, qui réglementent le dialogue social que nous exerçons librement et de manière démocratique avec les autres partenaires sociaux.

La Jordanie continue de moderniser sa législation en matière de travail pour préserver et développer les droits des travailleurs, sans pour autant diminuer sa compétitivité ni sa capacité pour attirer les investissements étrangers et nationaux.

La Jordanie applique les normes de l'OIT dans ses législations. Une commission tripartite composée des différents partenaires sociaux a pour tâche d'examiner et de moderniser le Code du travail.

La Jordanie, malgré sa position privilégiée à la porte des marchés arabes et ses engagements par diverses conventions internationales en matière économique, souffre encore à cause de la situation autour de ses frontières. A l'ouest se trouve la Pa-

lestine, prise en otage. Elle est blessée et fait appel à vos consciences en vous demandant instamment d'appliquer les lois et les conventions internationales que vous avez ratifiées. Elle vous demande de les appliquer sur son territoire. Il ne faut pas adopter une politique deux poids deux mesures. Le peuple arabe palestinien résiste au saccage de ses terres, à l'arrachage de ses arbres, à la démolition de ses maisons et au vol de ses ressources naturelles. Des usines sont fermées pendant des dizaines de jours. Les gens ne peuvent pas gagner leur vie. Ils ne reçoivent pas leur salaire et ne peuvent pas nourrir leur famille. Où en sommes-nous de ces principes de travail décent que l'on préconise? Les employeurs et les travailleurs, dont les usines sont fer-

mées et auxquelles on ferme aussi l'accès au marché de leurs produits, ne peuvent plus supporter de telles pertes. C'est pourquoi nous demandons de les aider à réparer l'injustice qu'ils subissent.

A l'est de la Jordanie, l'Iraq est déchirée par les événements. Des personnes ont dû fuir à la recherche de sécurité. Des institutions ont dû fermer leurs portes. Les employeurs, ainsi que les travailleurs, ont cessé de travailler. C'est pour cela que nous lançons un appel à l'OIT pour soutenir tant les employeurs que les travailleurs d'Iraq afin qu'ils bénéficient de toute l'aide possible pour alléger leurs souffrances.

(La séance est levée à 19 h 15.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Huitième séance

Ratification de conventions internationales du travail par l'Ouganda, Saint-Kitts-et-Nevis et le Kirghizistan	1
---	---

Orateurs: M. Da Costa Pitra Neto, M. Dkhil, M. Wagstaff, M. Biltgen, M. Fonseca Vieira Da Silva, M. Caldera Sánchez-Capitán, M^{me} Chao, M. Spidla, M. Boisson, M. Gallardo Flores, M. Csizmar, M^{me} Sto Tomas, M. Jiménez Aguilar, M. Barbu, M. Rosso, M. Singh, M. Tateisi, M^{me} Bakoru Zoe, M. N'Kolo Balamage, M. Peet, M. Ndiaye, M^{me} Brighi, M. Dorado Cano, M. Tomada, M. Halkin, M^{me} Mahase-Moiloa

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	1
---	---

Neuvième séance

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général: discussion (<i>suite</i>).....	23
---	----

Orateurs: M. Bartenstein, M. Biyama, M. Abu-Libdeh, M. Klinpratoom, M. Aman, M. Somany, M. Ljubetic Godoy, M. Bayarsaikhan, M. Yurkin, M. Zellhoefer, M. Farrugia, M. Shmakov, M. Nakajima, M. Martínez Molina, M. Trejos Ballester, M. Hayat, M. Zarb, M. Djilani, M. Marica, M. Lee, M. Aksam, M^{me} Escoto Abreu, M. Akouete, M. Steyne, M. Larcher, M. Abdella, M. Al Manaa, M. Kim, M^{me} Lucero, M. De la Haye, M. Bonmatí, M. Calixte, M^{me} Muganza, M^{me} Menkerios, M. Jrad, M. Ranjivason, M^{me} Mint Bilal Ould Yamar, M. Nicolescu, M. Khammas, M. Alragheb